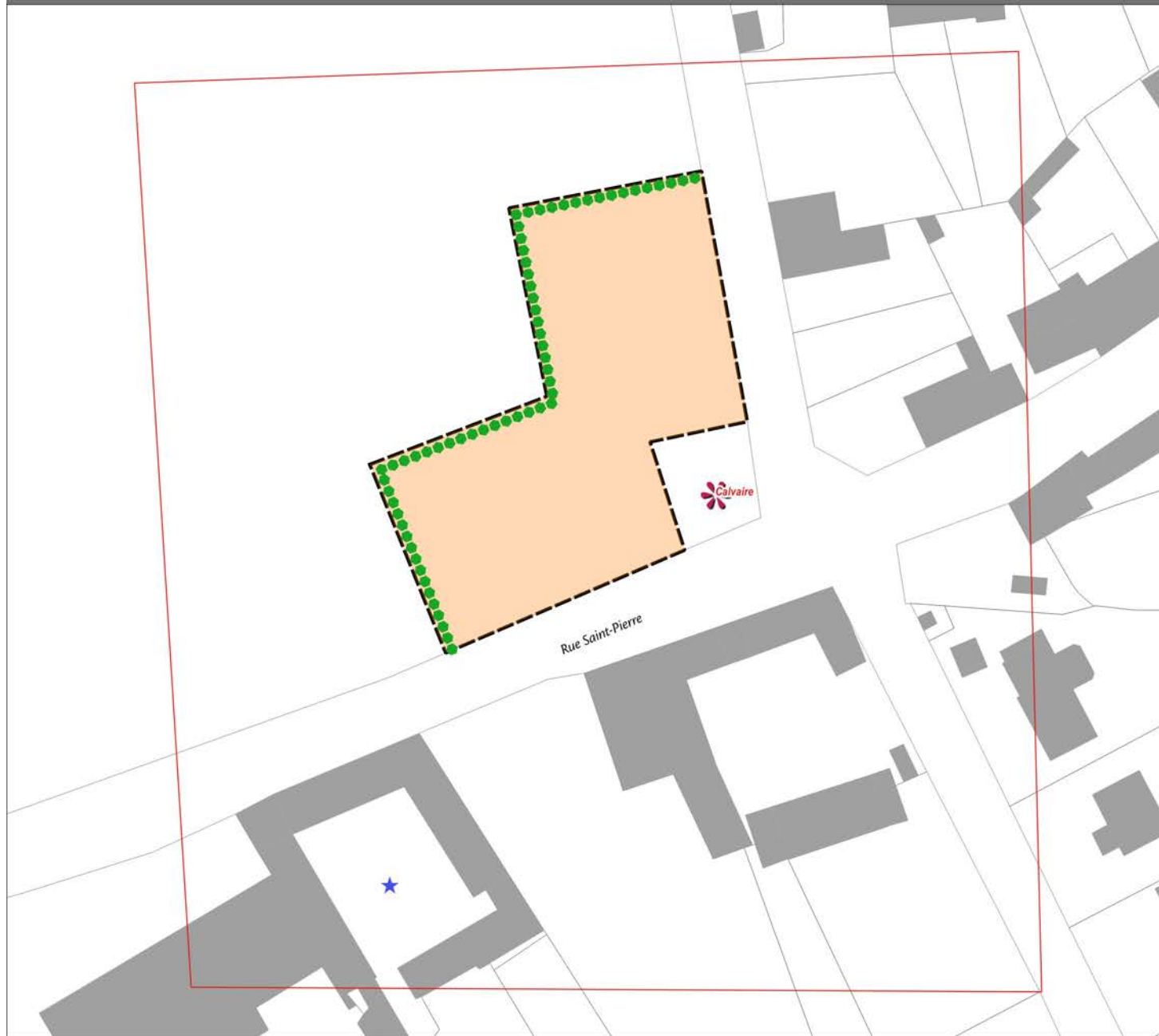


ABLAINZEVILLE
Rue Saint-Pierre
Vocation principale : Habitat

OAP n°1

Surface : 0.23 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 8 16 24 m



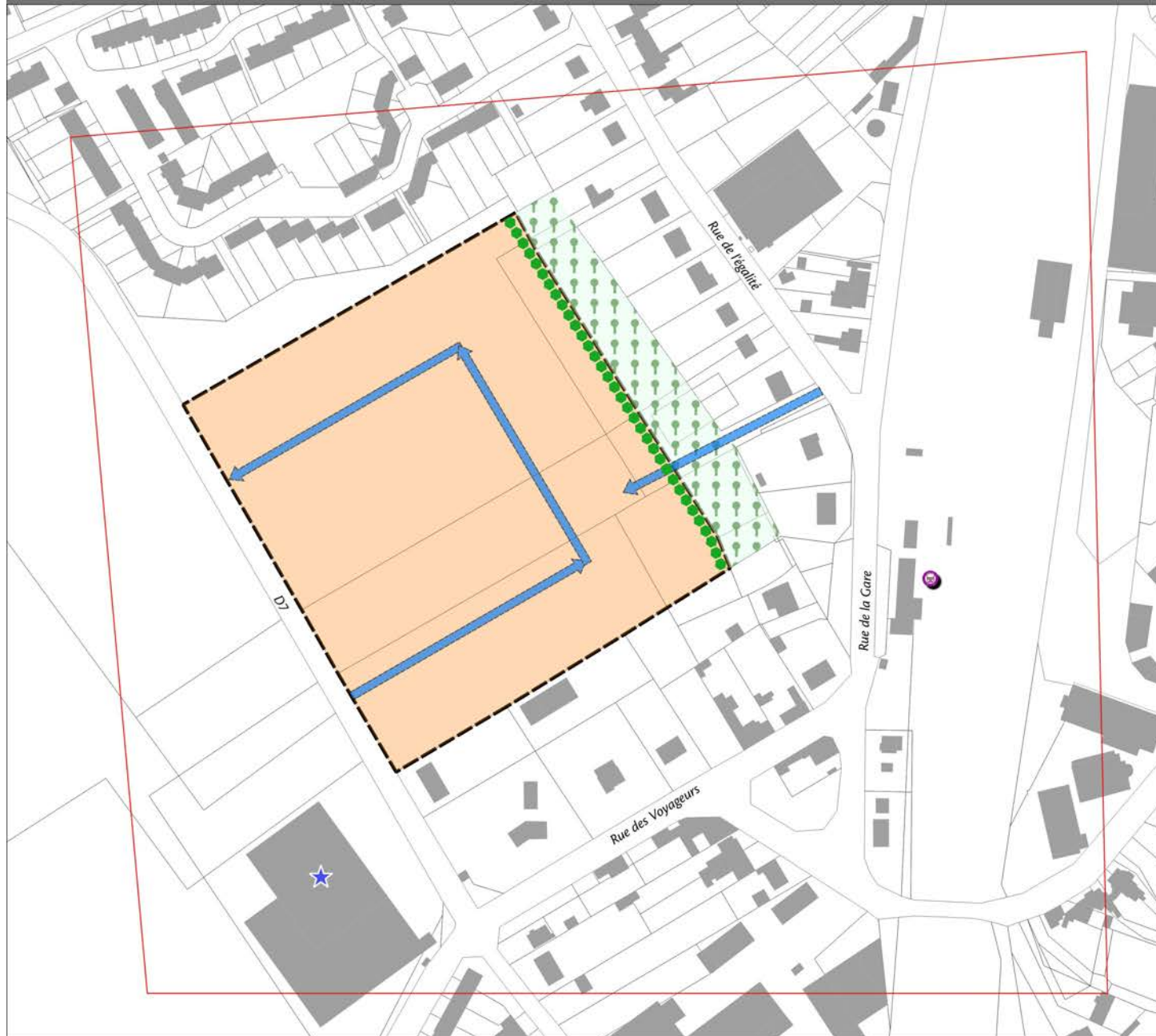
ACHIET LE GRAND

RD 7

Vocation principale : Habitat

OAP n°2

Surface : 3.61 ha
Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

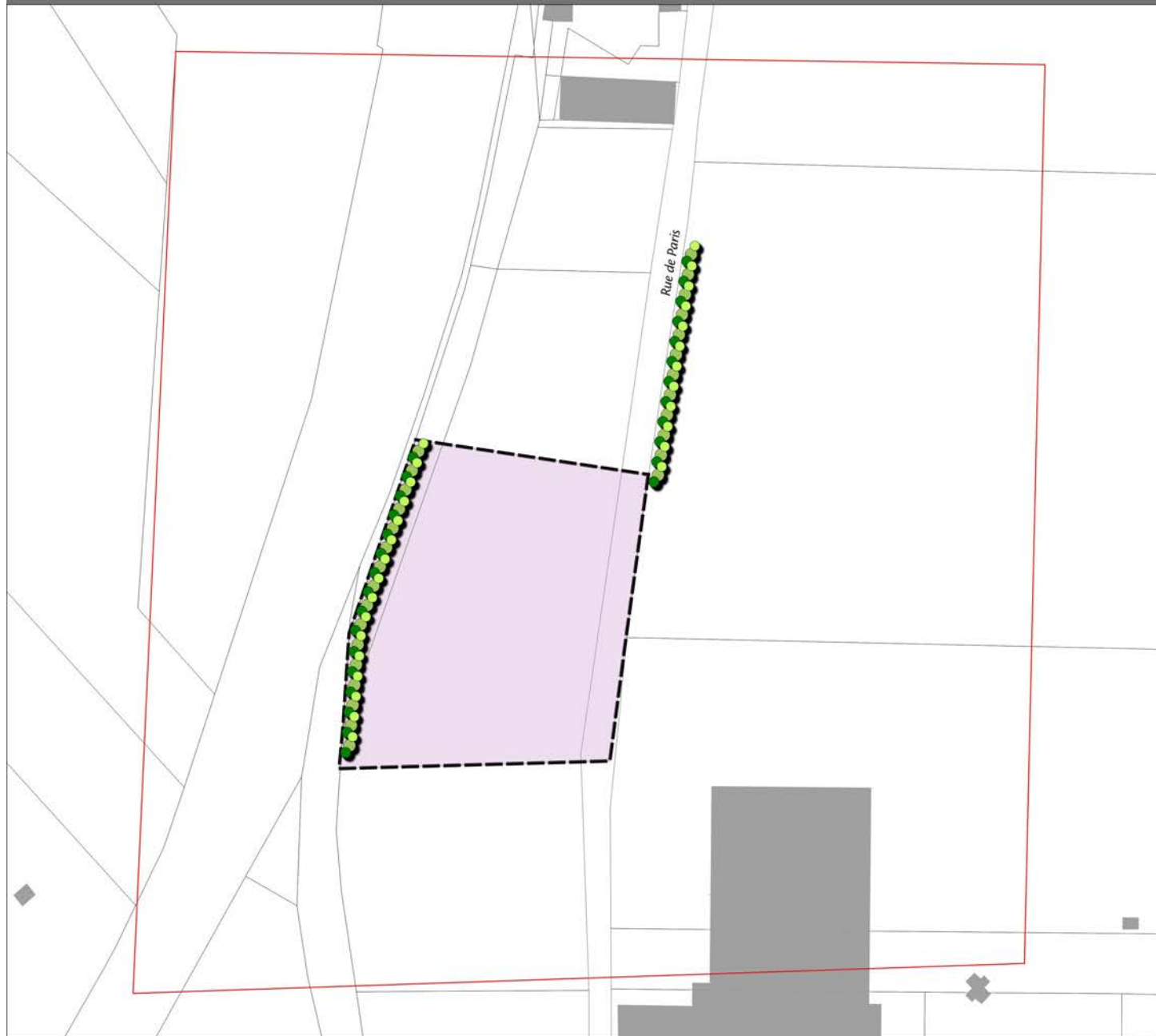
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 20 40 60 m

ACHIET LE GRAND
Rue de Paris
Vocation principale : Economie

OAP n°3
Surface : 1.2 ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



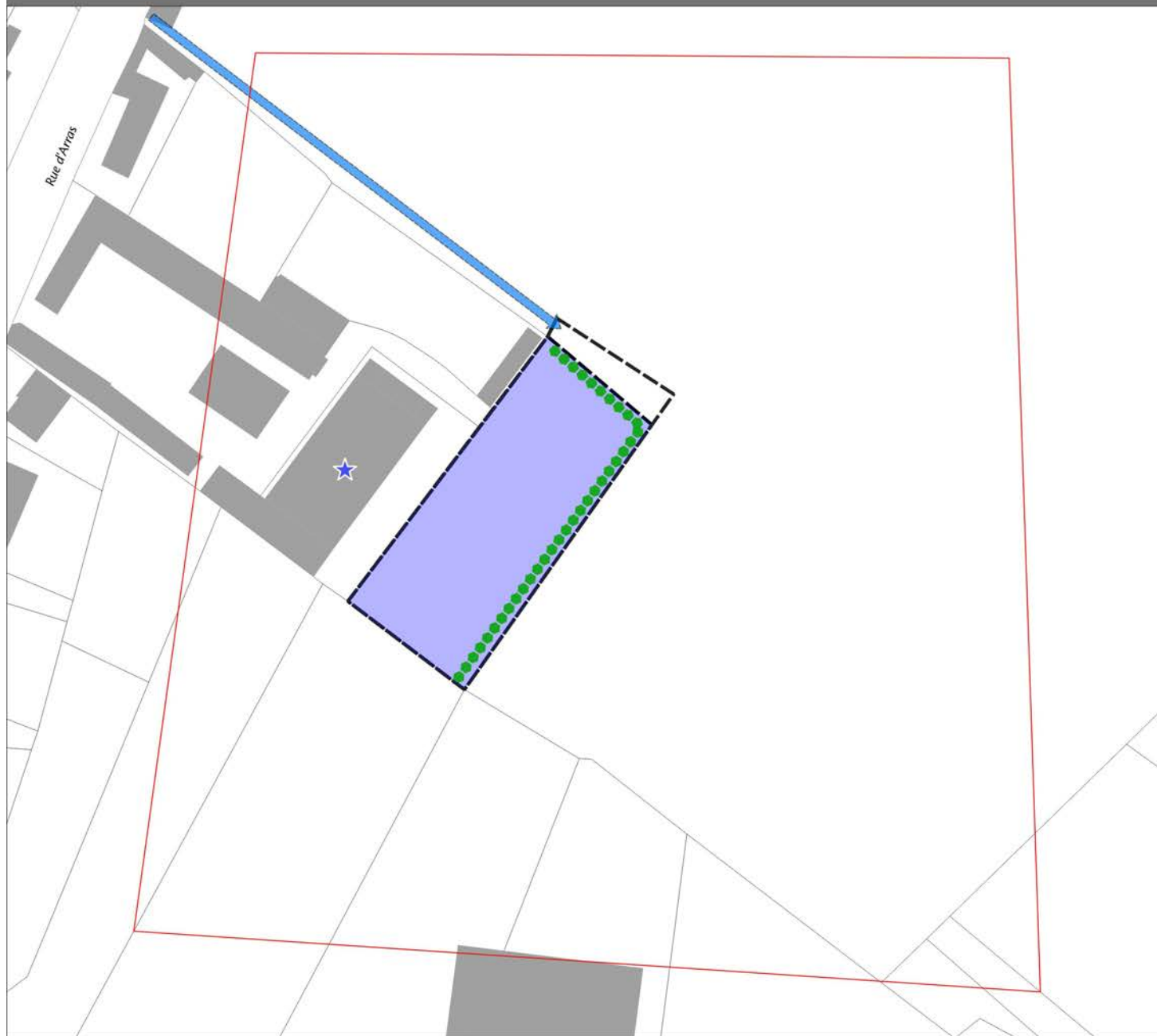
ACHIET LE GRAND

Rue d'Arras

Vocation principale : Equipements

OAP n°77

Surface : 0.18 ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir

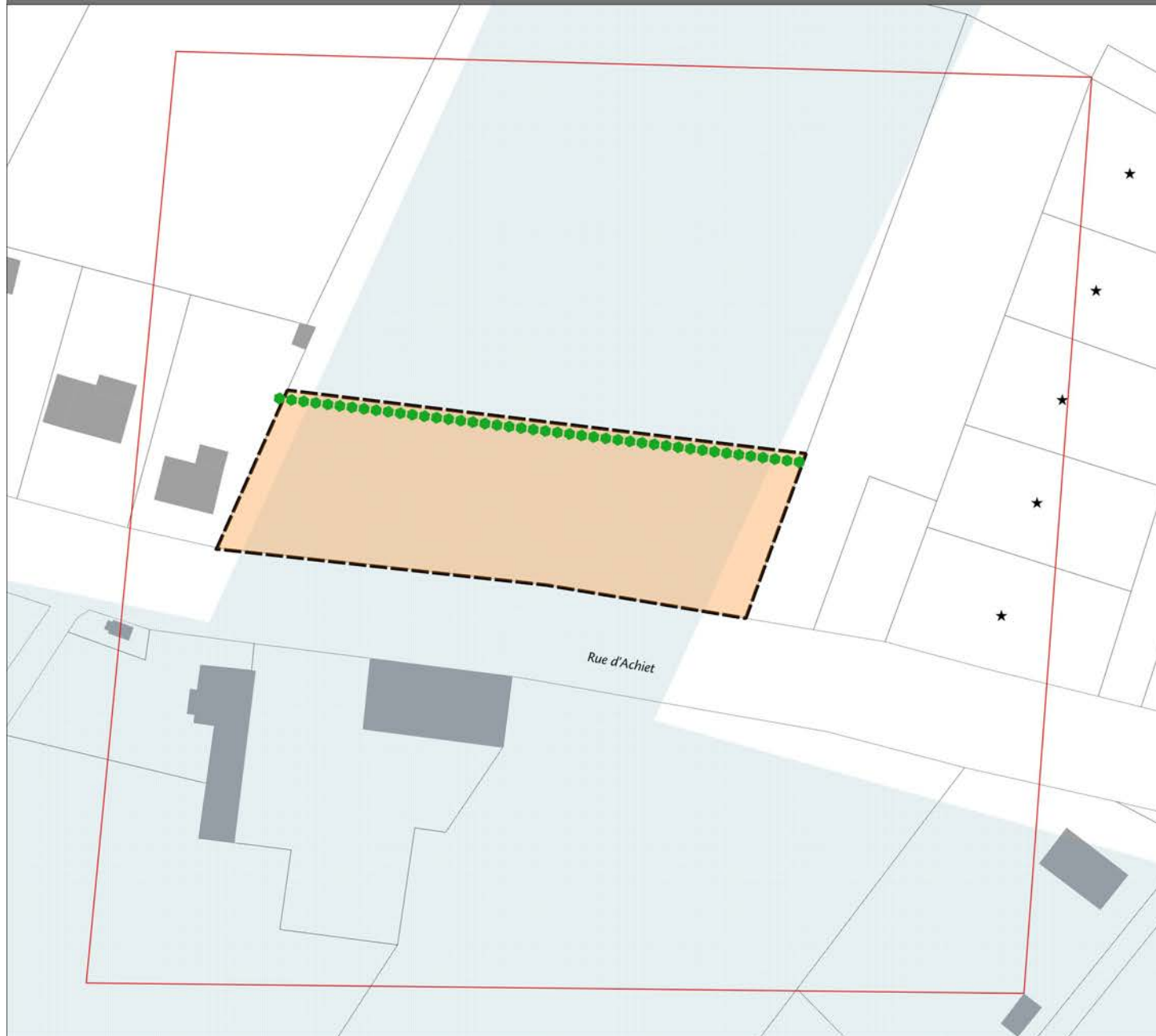


0 10 20 30 m

AVESNES LES BAPAUME
Route d'Achiet
Vocation principale : Habitat

OAP n°4

Surface : 0.28 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

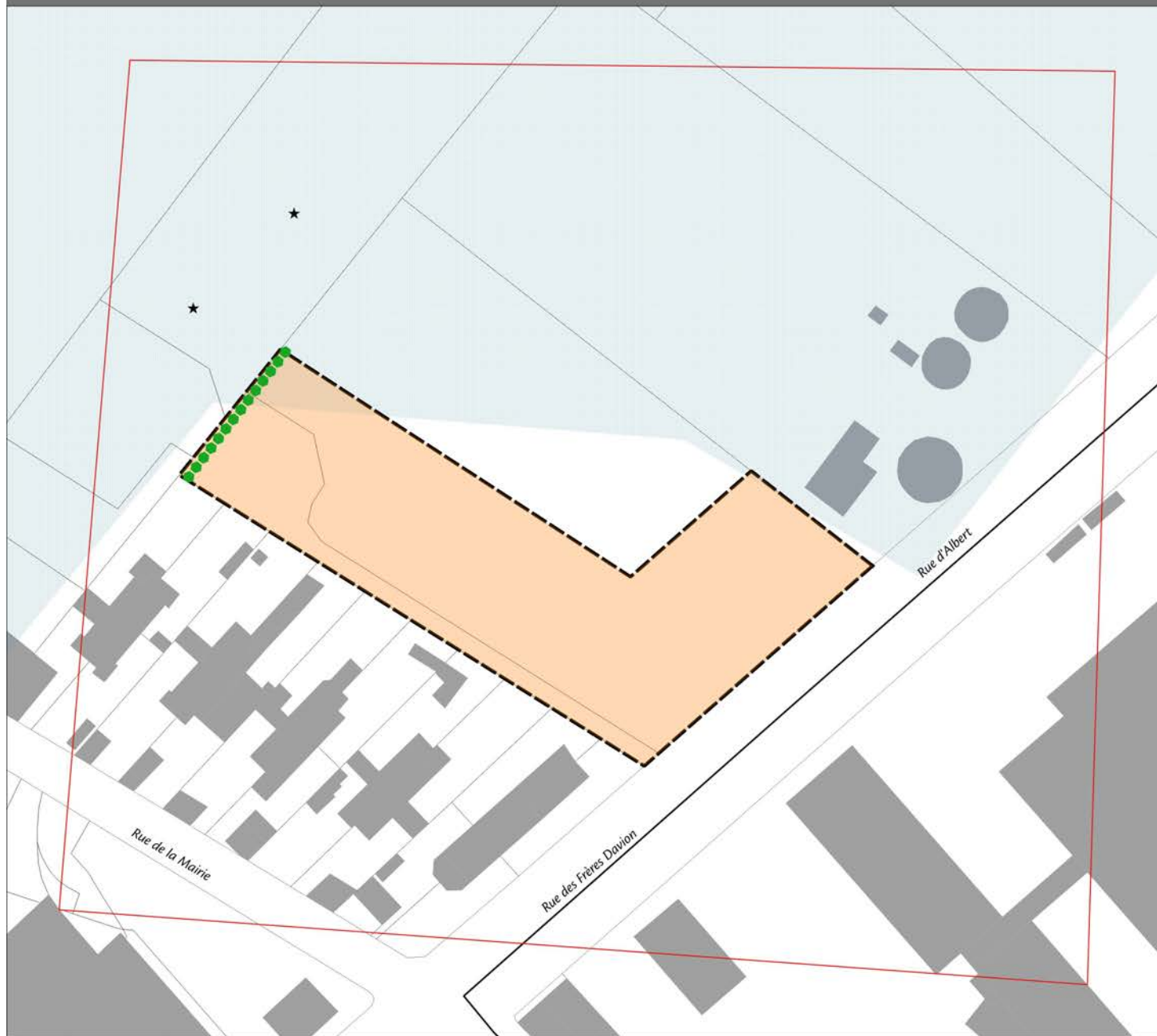
PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



AVESNES LES BAPAUME
Rue d'Albert
Vocation principale : Habitat

OAP n°5
 Surface : 0.43 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

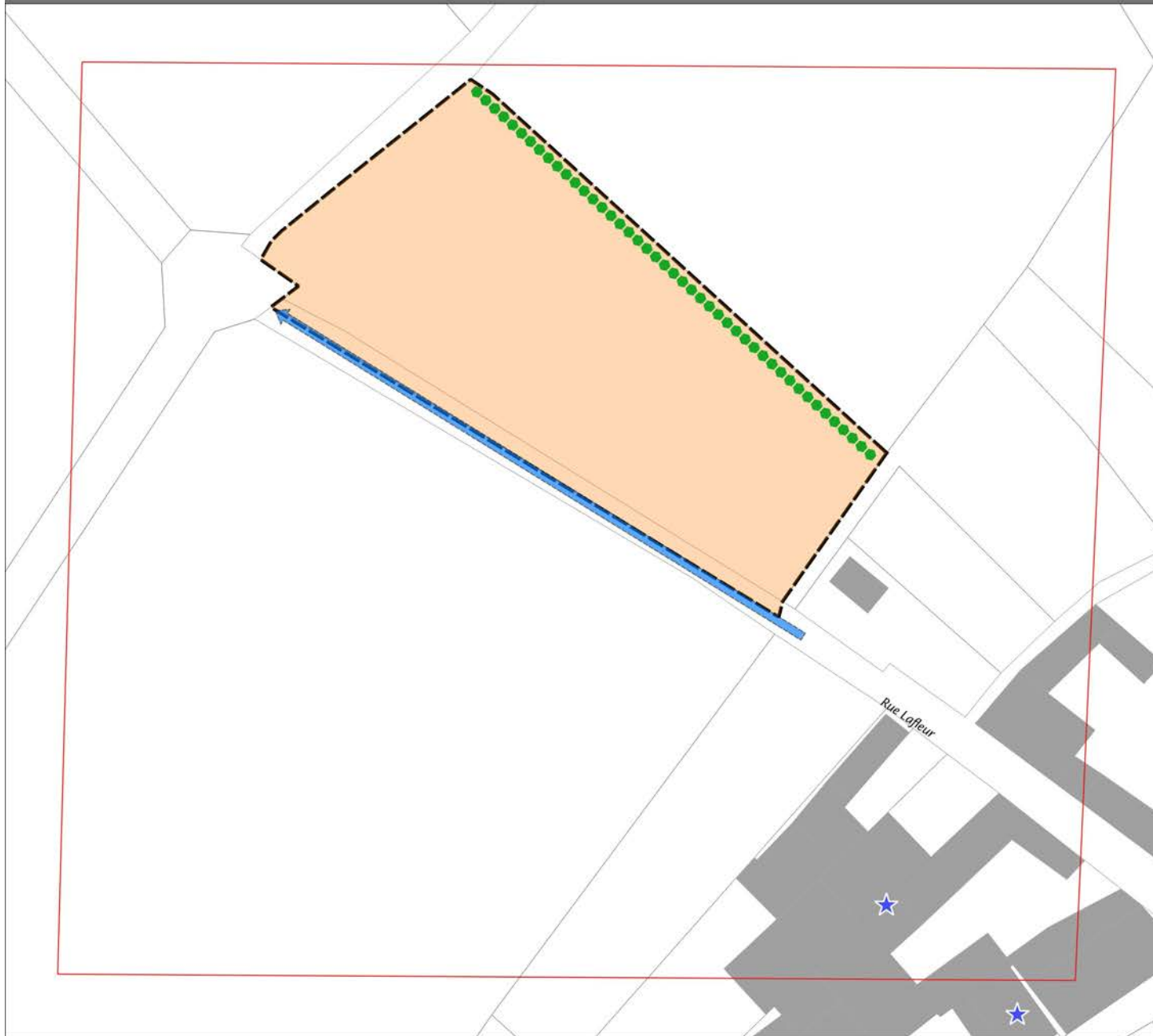
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

BANCOURT
Rue Lafleur
Vocation principale : Habitat

OAP n°6
 Surface : 0.4 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



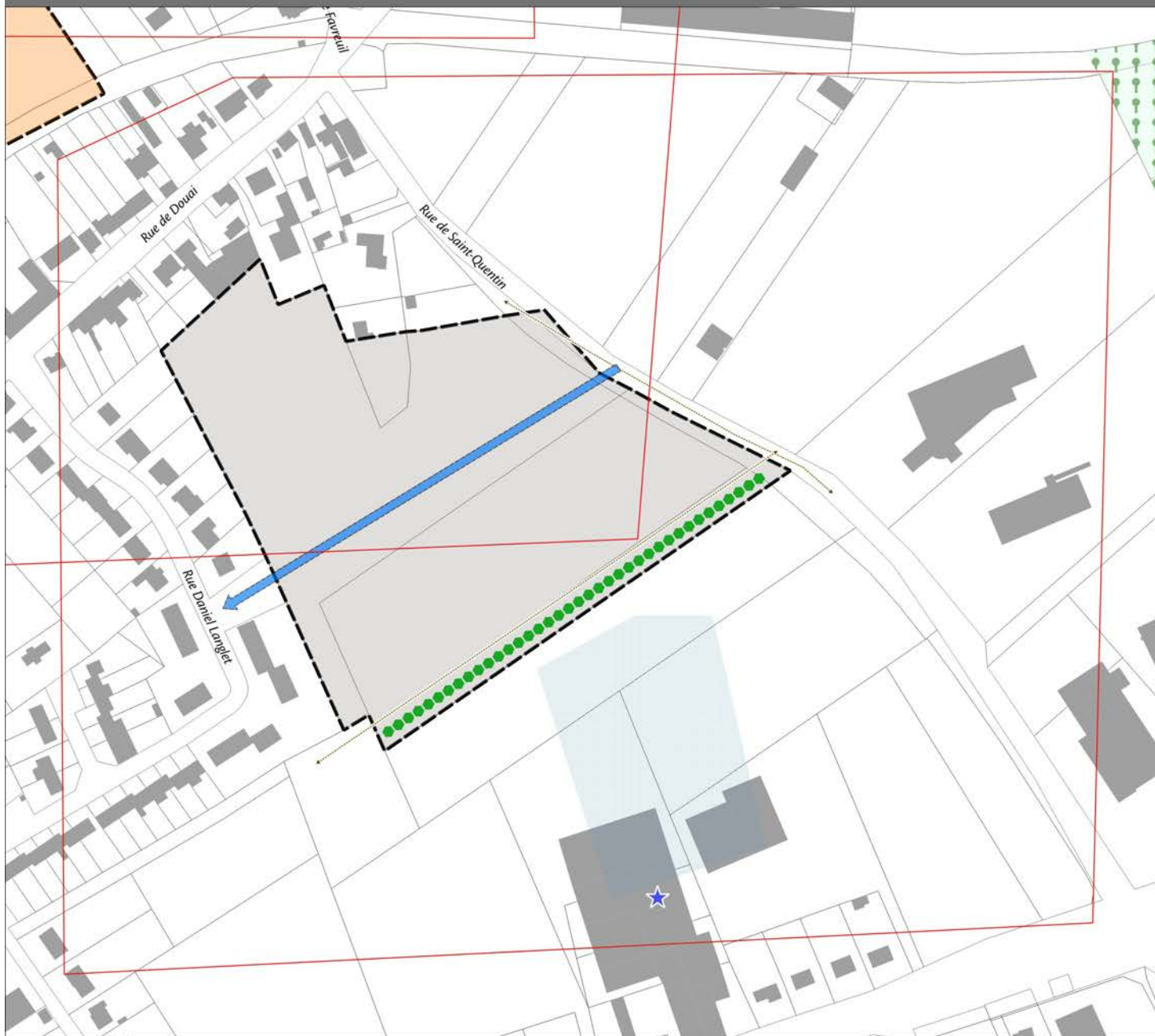
BAPAUME

Rue de Douai

Vocation principale : Habitat

OAP n°7

Surface : 4.13 ha
Densité minimale : 24 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

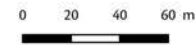
- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

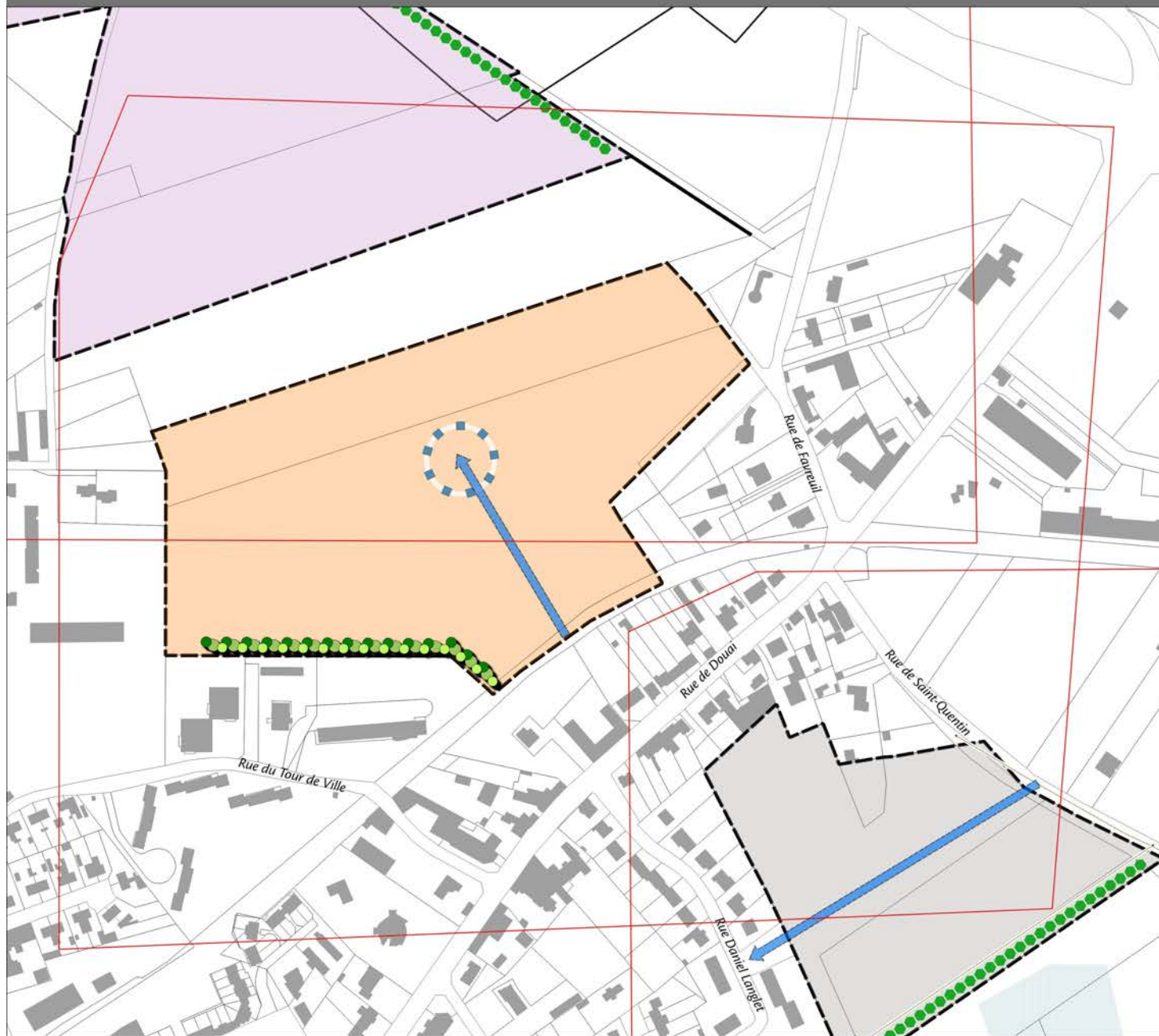
PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



BAPAUME
Rue de Favreuil
Vocation principale : Habitat

OAP n°8
 Surface : 7.8 ha
 Densité minimale : 24 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



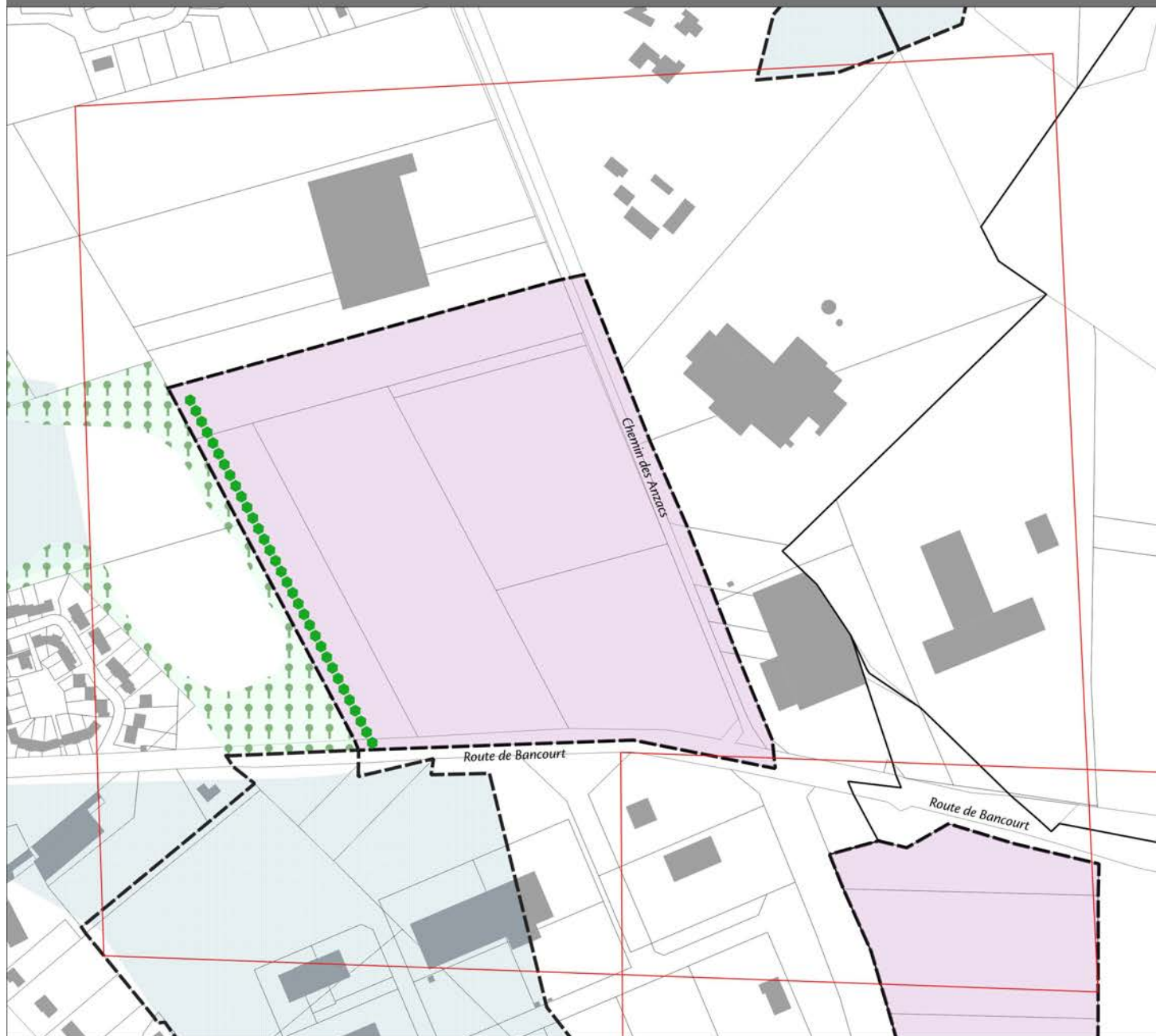
0 30 60 90 m

BAPAUME Anzacs II

Vocation principale : Economie

OAP n°9

Surface : 9.47 ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



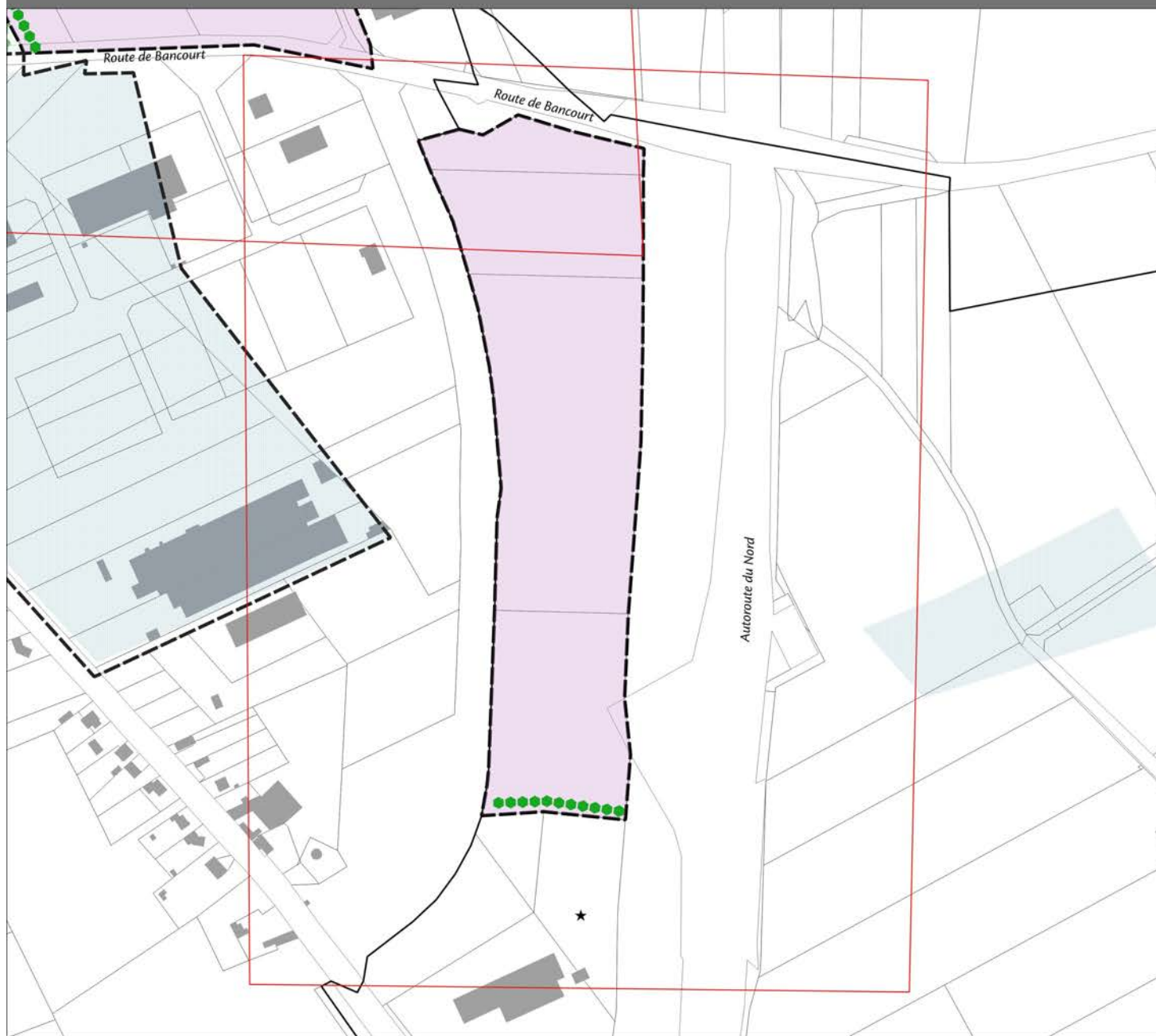
0 30 60 90 m

BAPAUME Moulins II

Vocation principale : Economie

OAP n°10

Surface : 7.59 ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



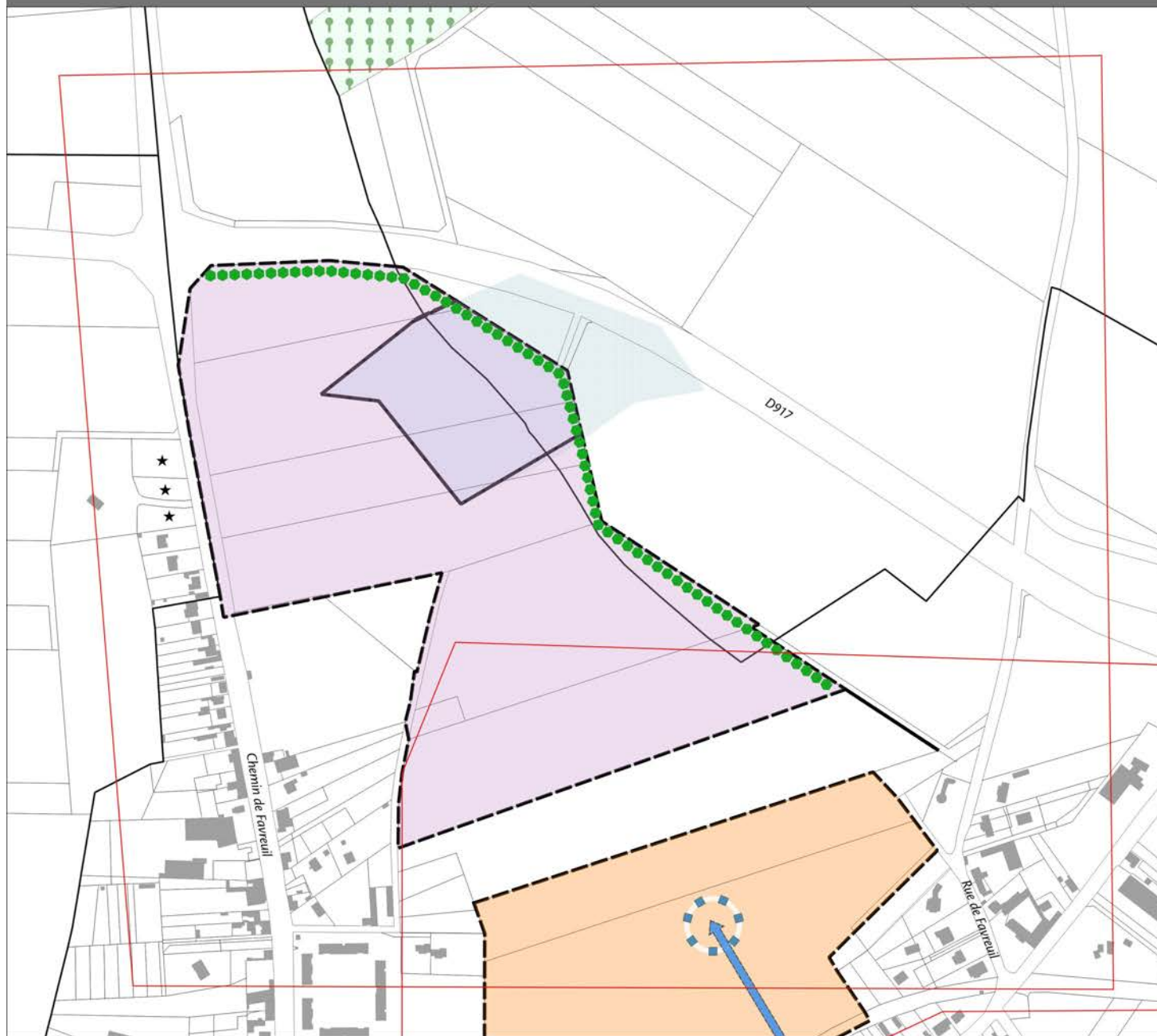
0 40 80 120 m

BAPAUME

Rue du Faubourg d'Arras
Vocation principale : Economie

OAP n°11

Surface : 15.36 ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

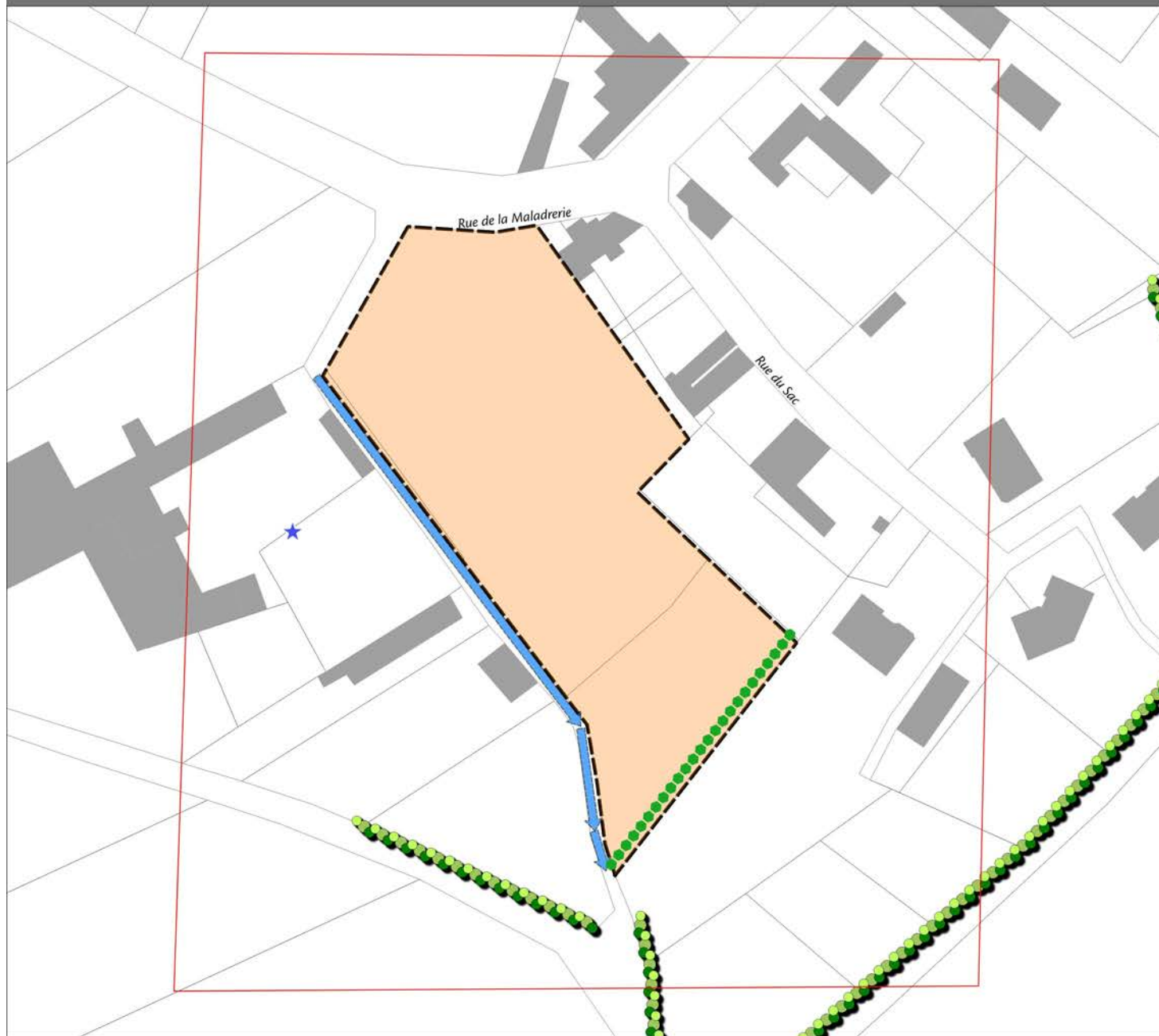
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



BARASTRE
Rue de la Maladrerie
Vocation principale : Habitat

OAP n°12

Surface : 0.44 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

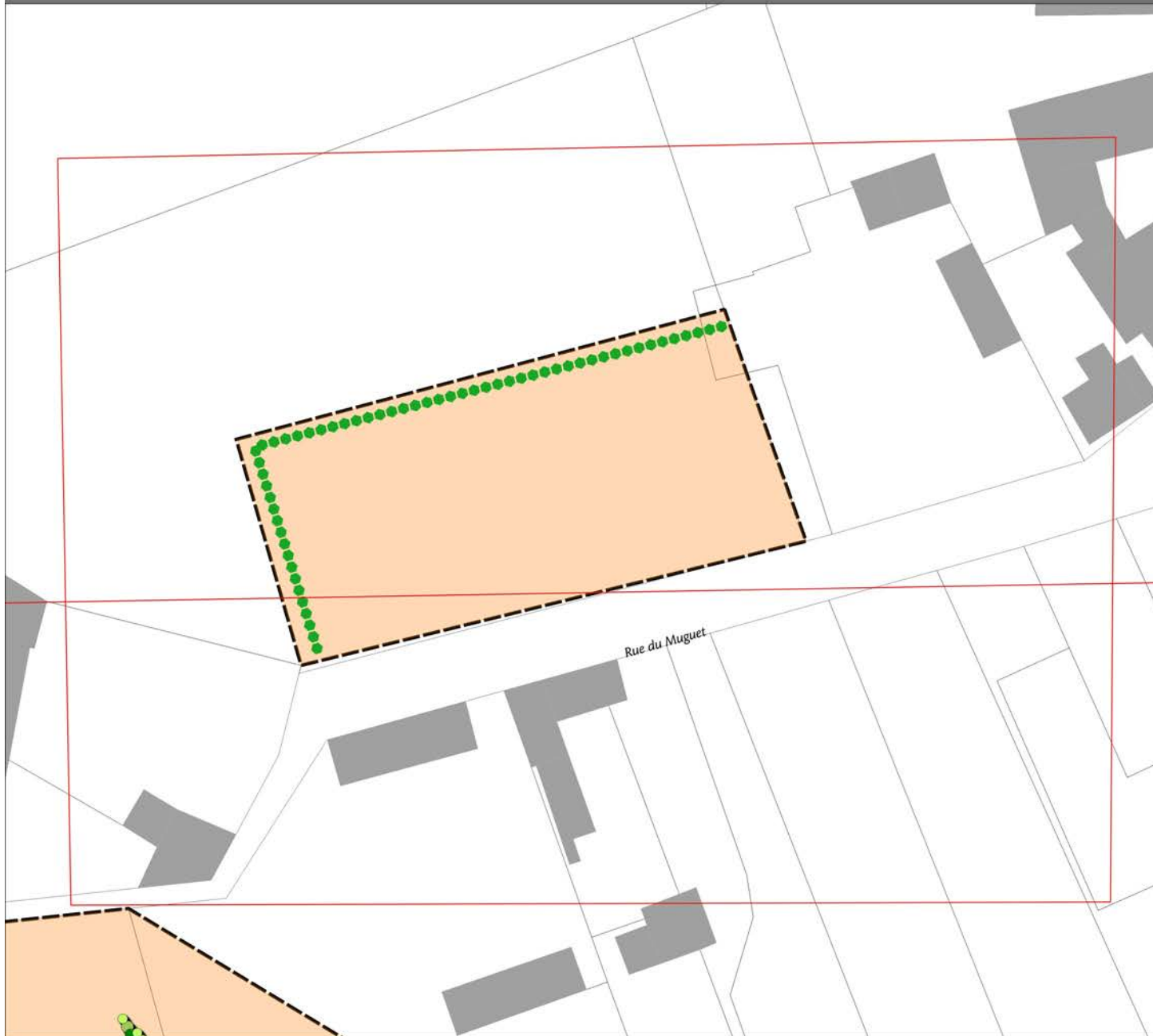
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



BEAULENCOURT
Rue du Muguet
Vocation principale : Habitat

OAP n°13

Surface : 0.19 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



BEAULENCOURT
Rue de Gueudecourt
Vocation principale : Habitat

OAP n°14

Surface : 1.14 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir

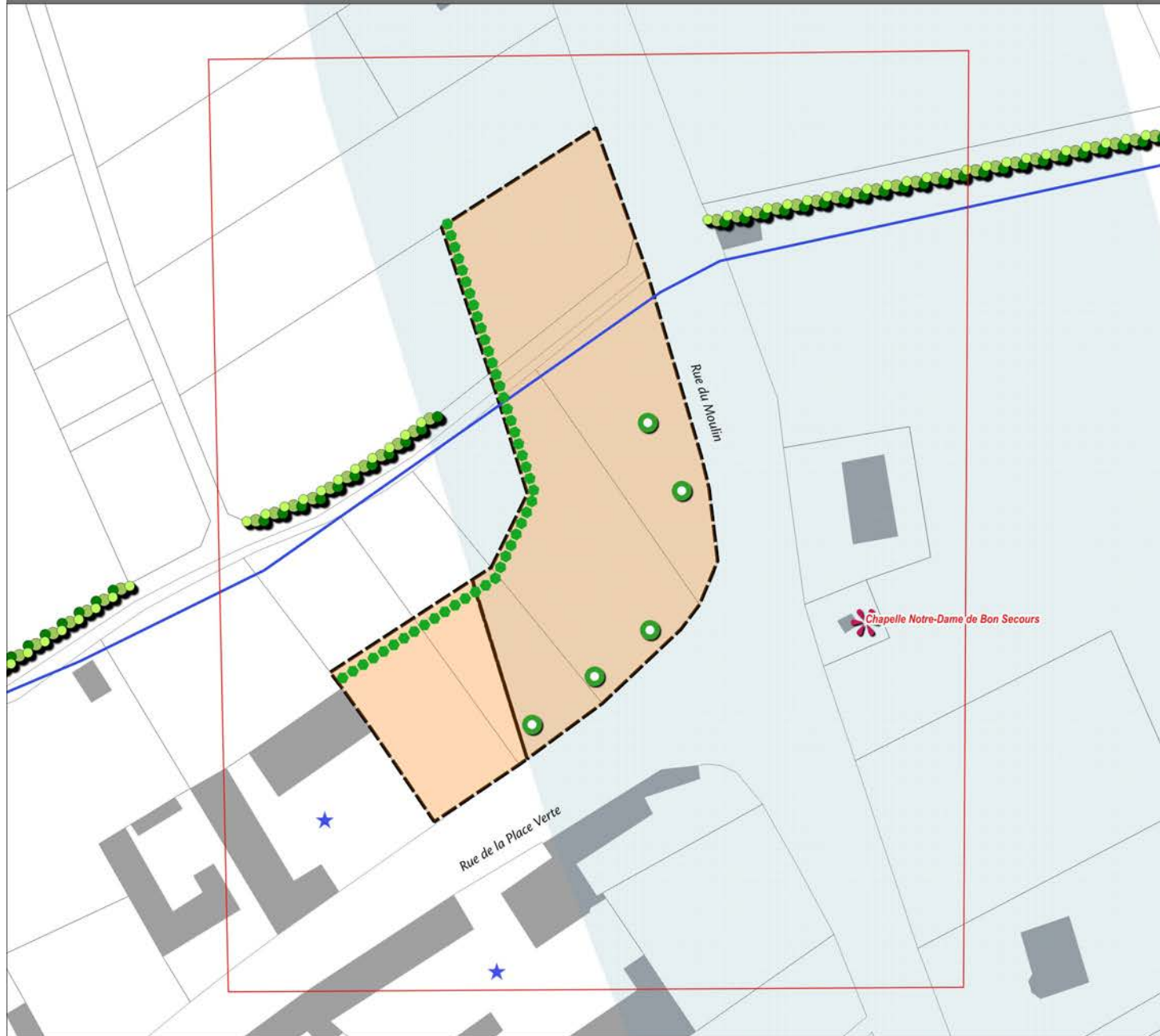


0 10 20 30 m

BEAUMETZ LES CAMBRAI
Rue du Moulin
Vocation principale : Habitat

OAP n°15

Surface : 0.34 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

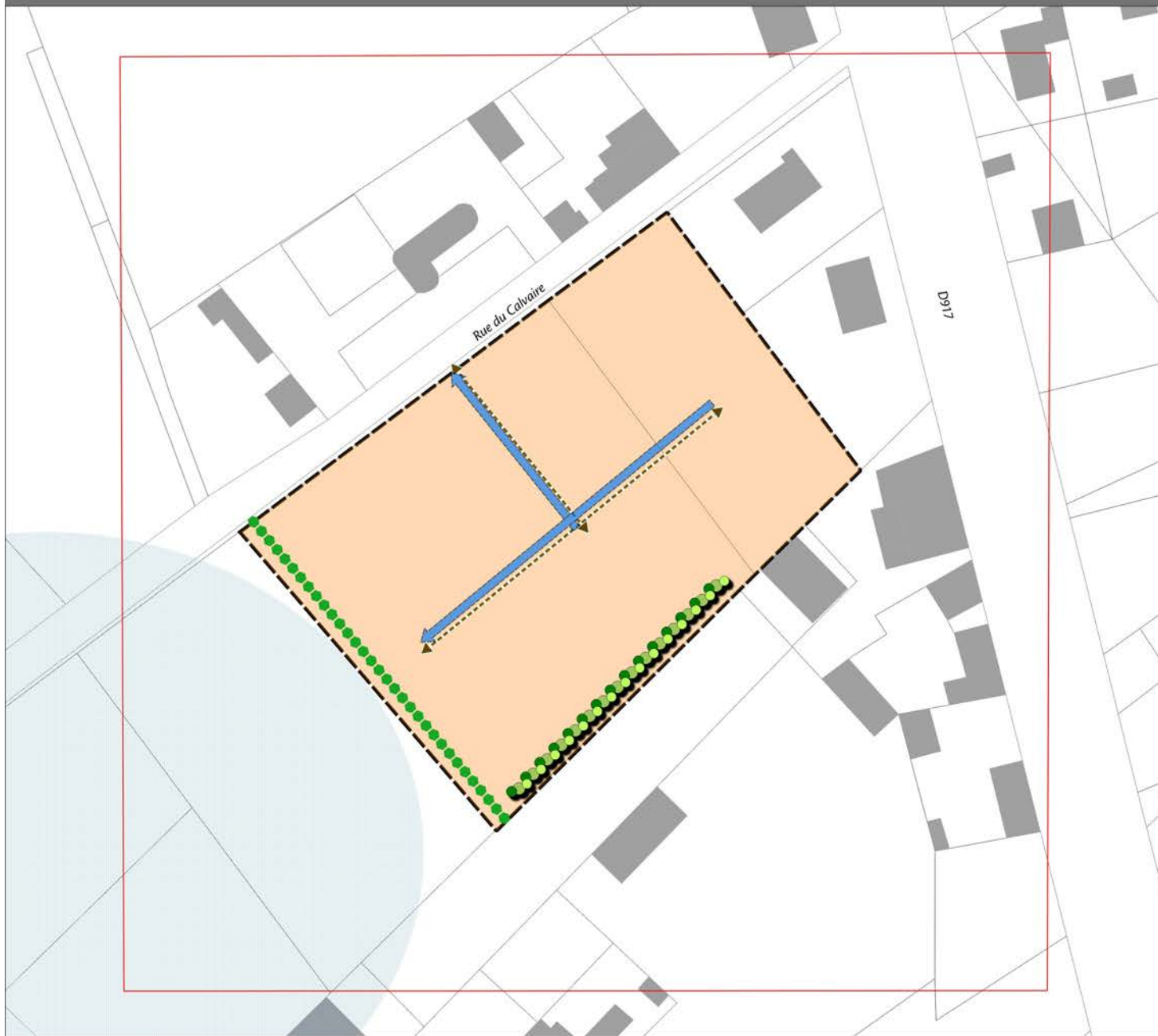
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



BEHAGNIES
Rue du Calvaire
Vocation principale : Habitat

OAP n°16

Surface : 0.67 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

BERTINCOURT

Petit chemin de Bapaume

Vocation principale : Habitat

OAP n°17

Surface : 0.79 ha
Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

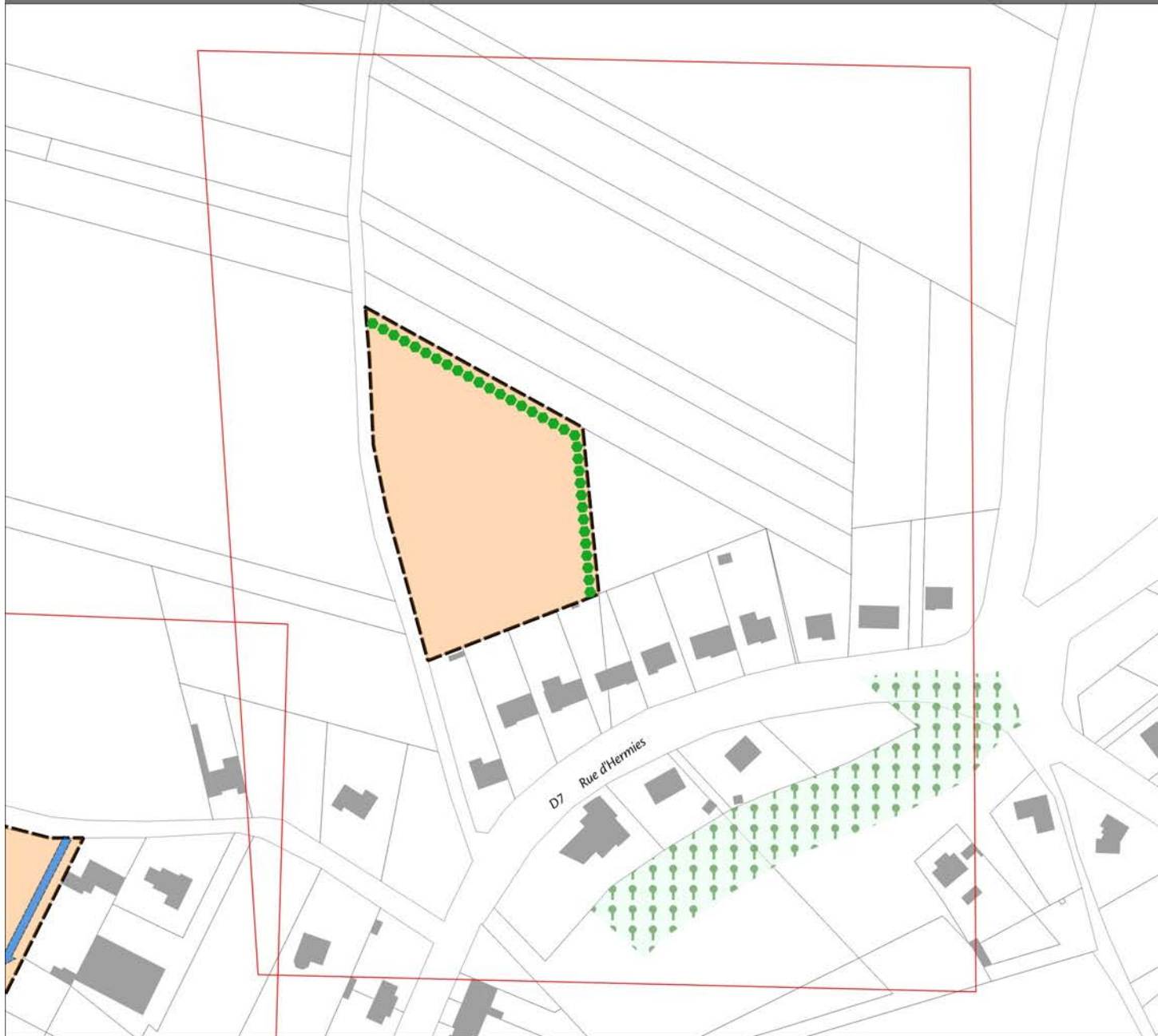
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

BERTINCOURT
RD 7
Vocation principale : Habitat

OAP n°18
 Surface : 0.78 ha
 Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 20 40 60 m

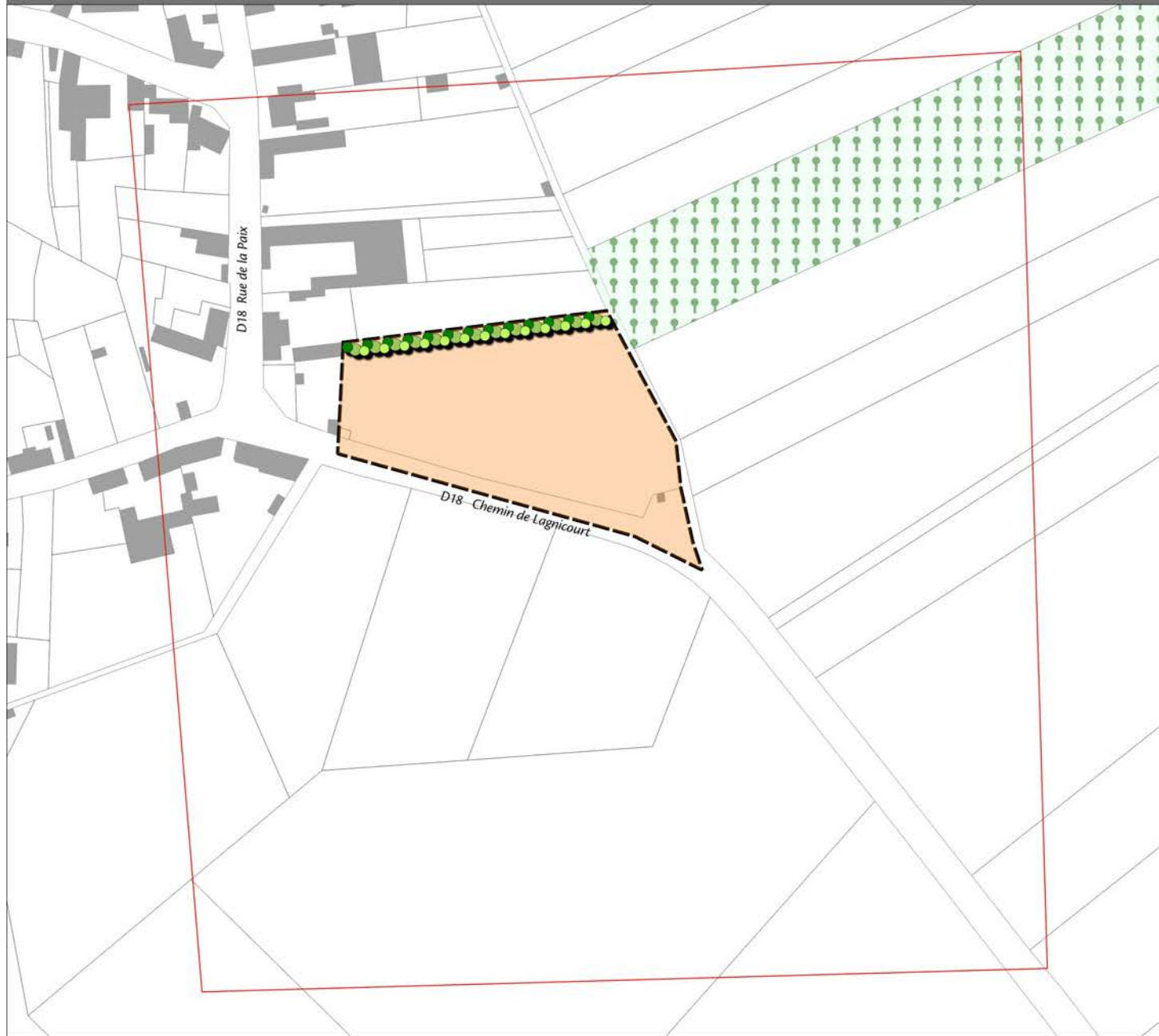
BERTINCOURT

Autour du cimetière

Vocation principale : Habitat

OAP n°19

Surface : 0.97 ha
Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir

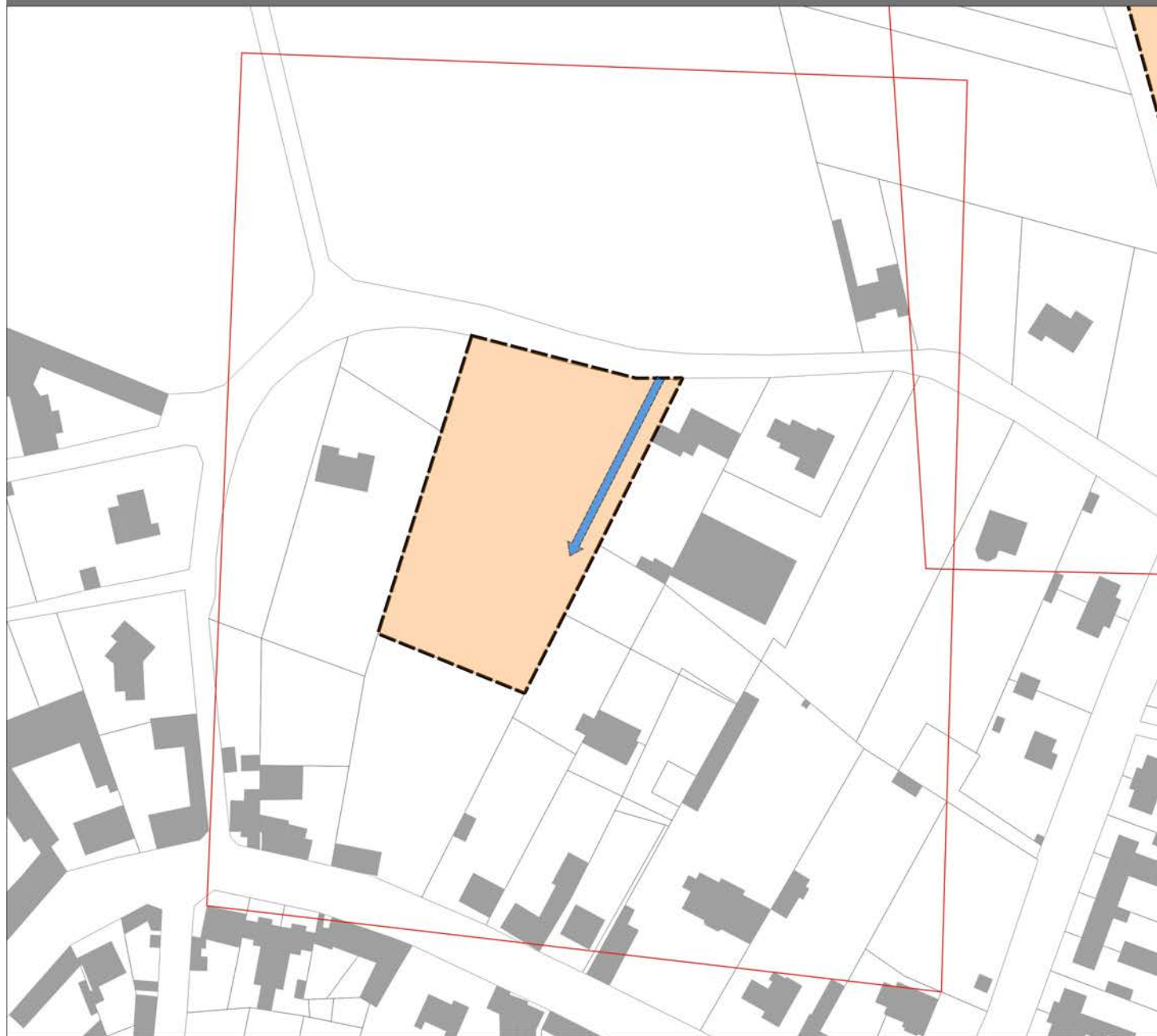


0 10 20 30 m

BERTINCOURT
Petit chemin de Bapaume
Vocation principale : Habitat

OAP n°79

Surface : 0.46 ha
 Densité minimale : 10 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

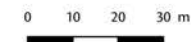
- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



BEUGNATRE
Rue de Frémicourt
Vocation principale : Habitat

OAP n°20

Surface : 0.59 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

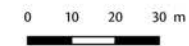
- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

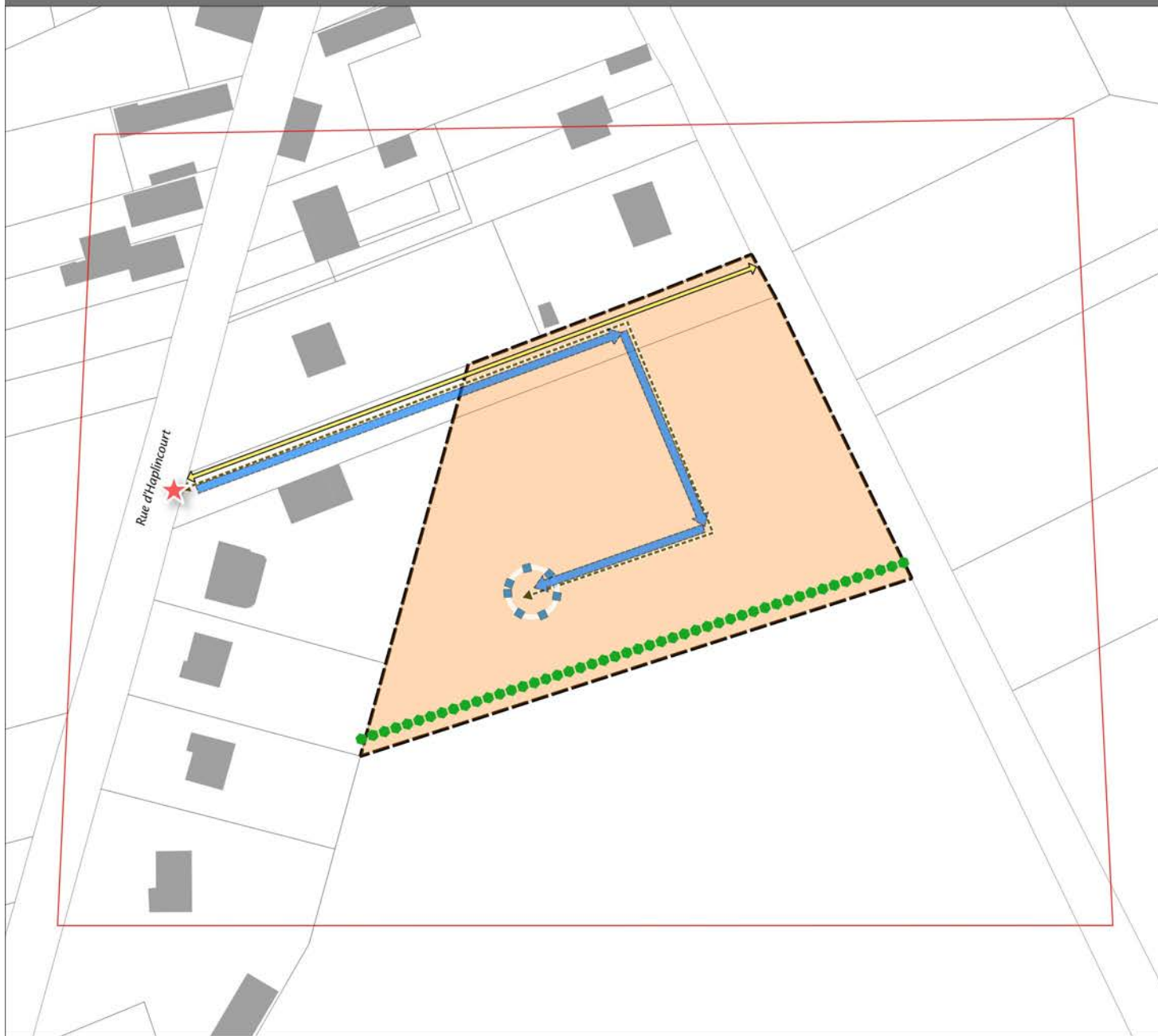
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



BEUGNY
Rue d'Haplincourt
Vocation principale : Habitat

OAP n°21

Surface : 0.65 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

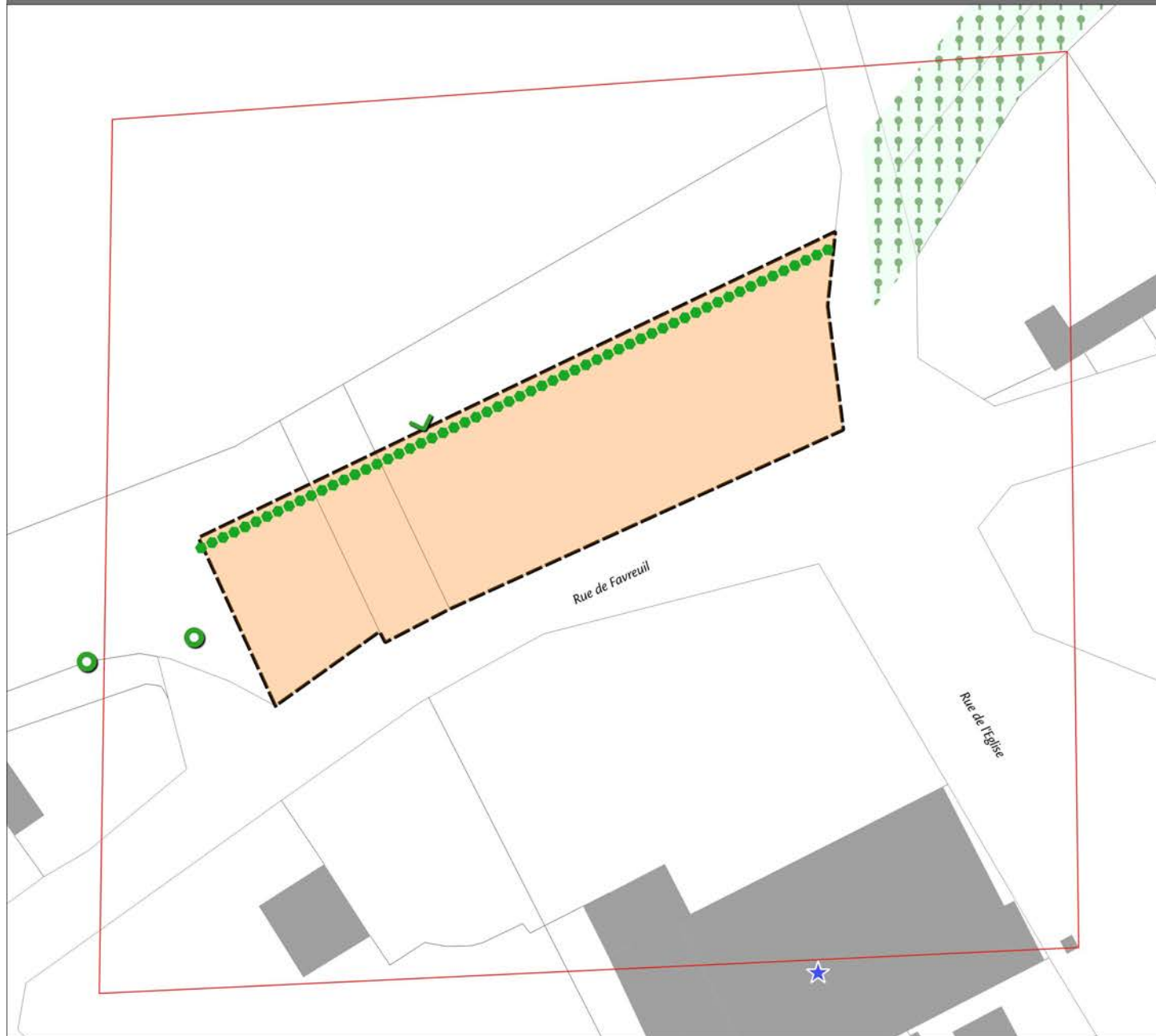
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



BIEFVILLERS LES BAPAUME
Rue de Favreuil
Vocation principale : Habitat

OAP n°22

Surface : 0.31 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

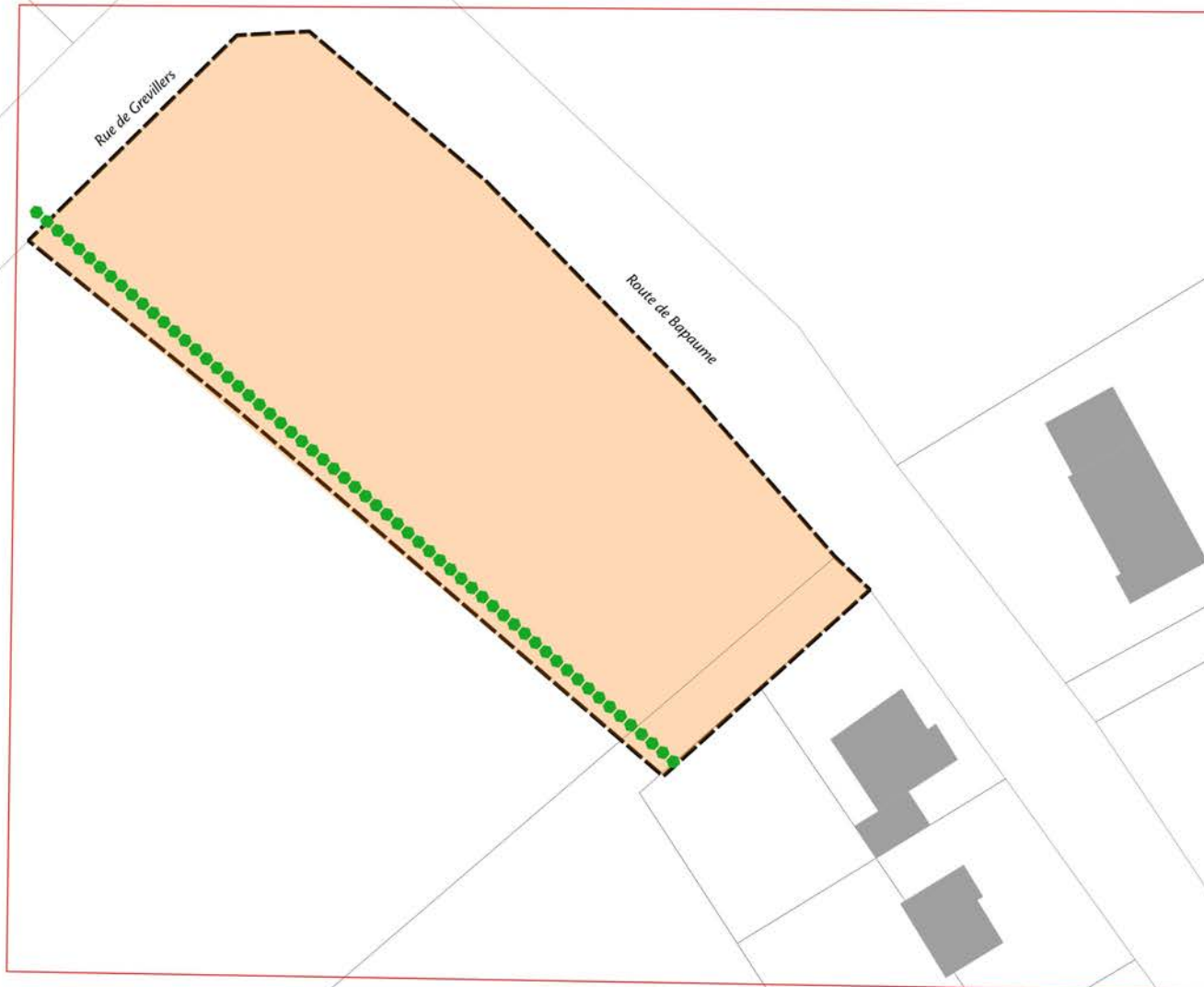
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



BIEFVILLERS LES BAPAUME
Route de Bapaume
Vocation principale : Habitat

OAP n°23

Surface : 0.19 ha
 Densité minimale : 16 log/ha









ELEMENTS DE COMPOSITION

-  Périmètre de l'OAP
-  Boisements
-  Gare
-  Exploitation agricole
-  Zone inondable constatée
-  Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

-  Economique
-  Habitat
-  Equipement
-  Espace vert
-  Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

-  Accès à valoriser
-  Principe de voirie à créer ou à renforcer
-  Aire de retournement
-  Principe de continuité mode doux à développer
-  Point de desserte en transports collectifs
-  Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

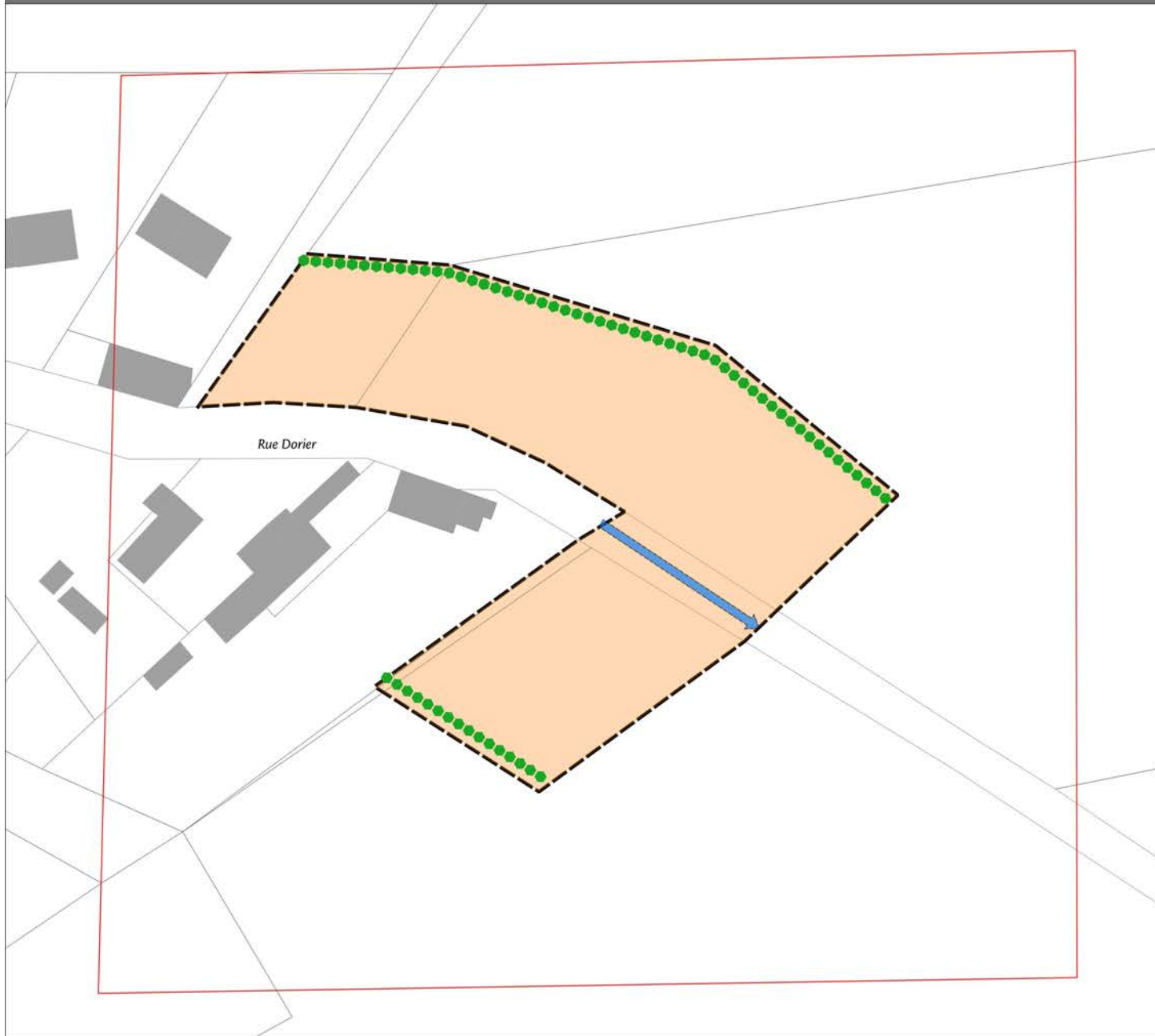
-  Élément de patrimoine bâti à préserver
-  Principe de cône de vue à maintenir
-  Espace agricole à préserver
-  Principe d'espace public à créer
-  Arbre remarquable à préserver
-  Linéaire d'arbres / haie à préserver
-  Linéaire d'arbres / haie à créer
-  Principe de traitement des limites, des franges à développer
-  Accès agricole à préserver
-  Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
-  Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
-  Zone humide à préserver
-  Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
-  Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
-  Talus à maintenir



BIHUCOURT
Rue Dorier
Vocation principale : Habitat

OAP n°24

Surface : 0.41 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



BUCQUOY
Rue du Quesnoy
Vocation principale : Habitat

OAP n°25

Surface : 2.99 ha
 Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

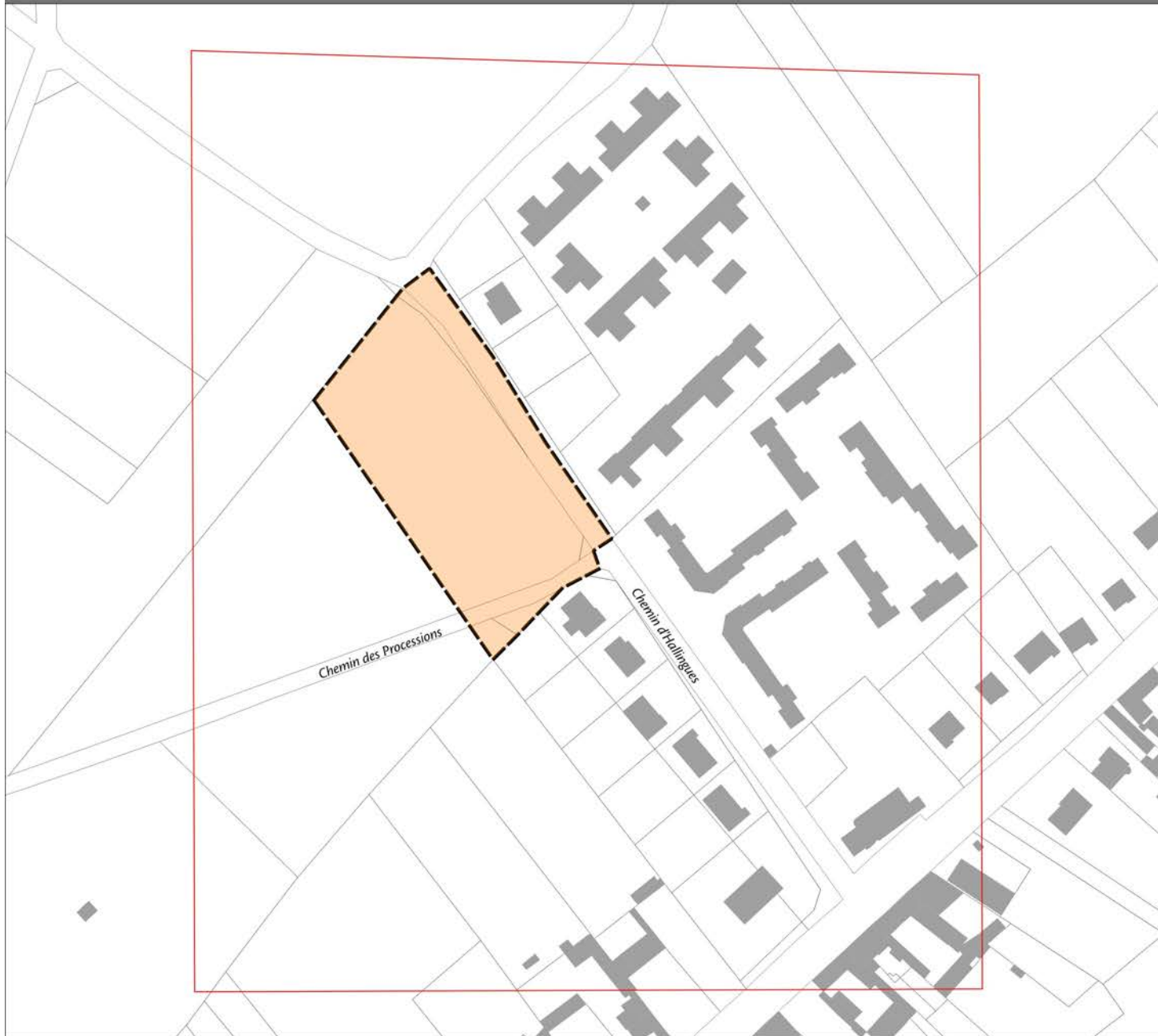
PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



BUCQUOY
Chemin d'Hallingues
Vocation principale : Habitat

OAP n°26
Surface : 0.66 ha
Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir

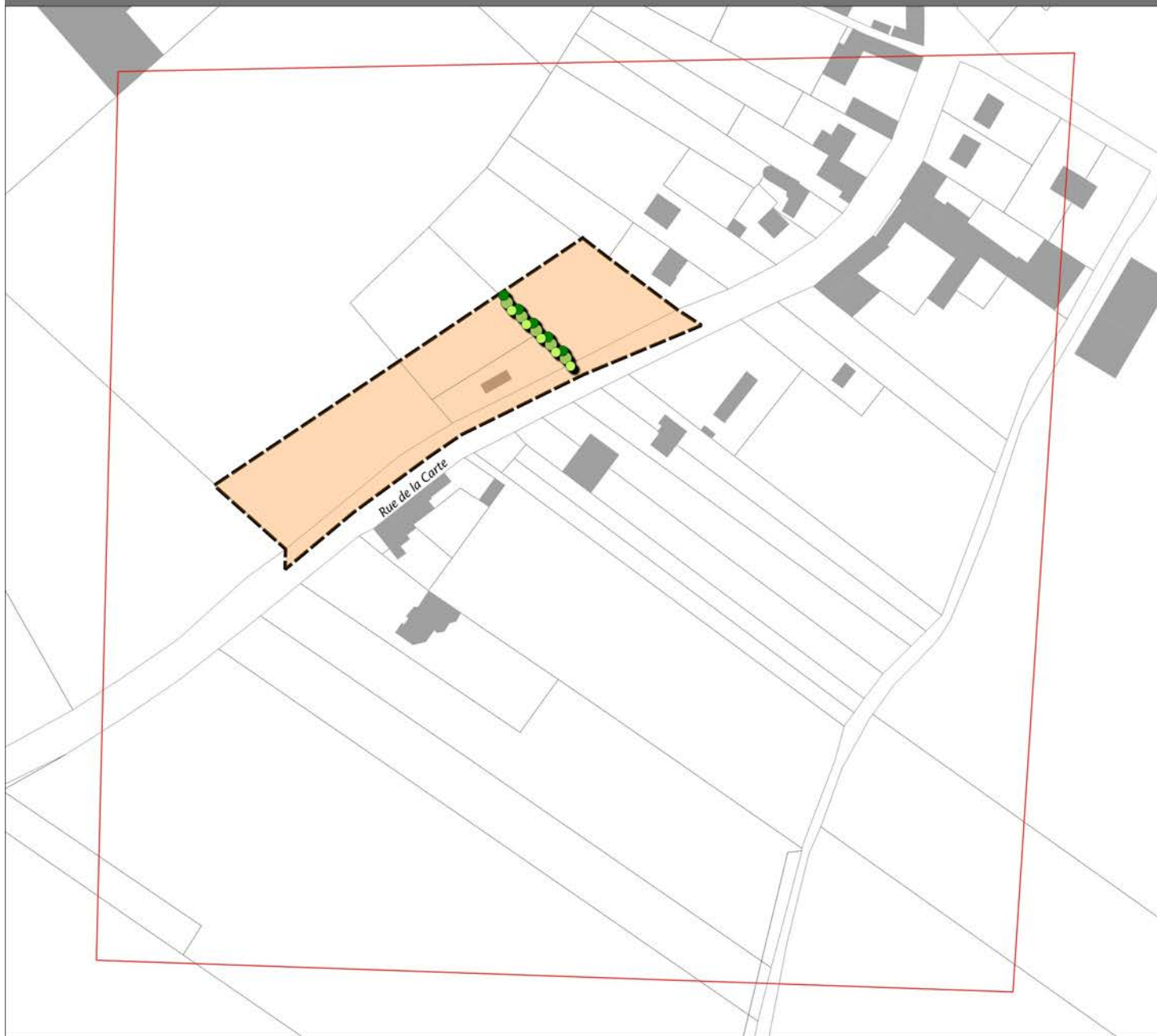


0 10 20 30 m

BUCQUOY
Rue de la Carte
Vocation principale : Habitat

OAP n°27

Surface : 0.68 ha
 Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

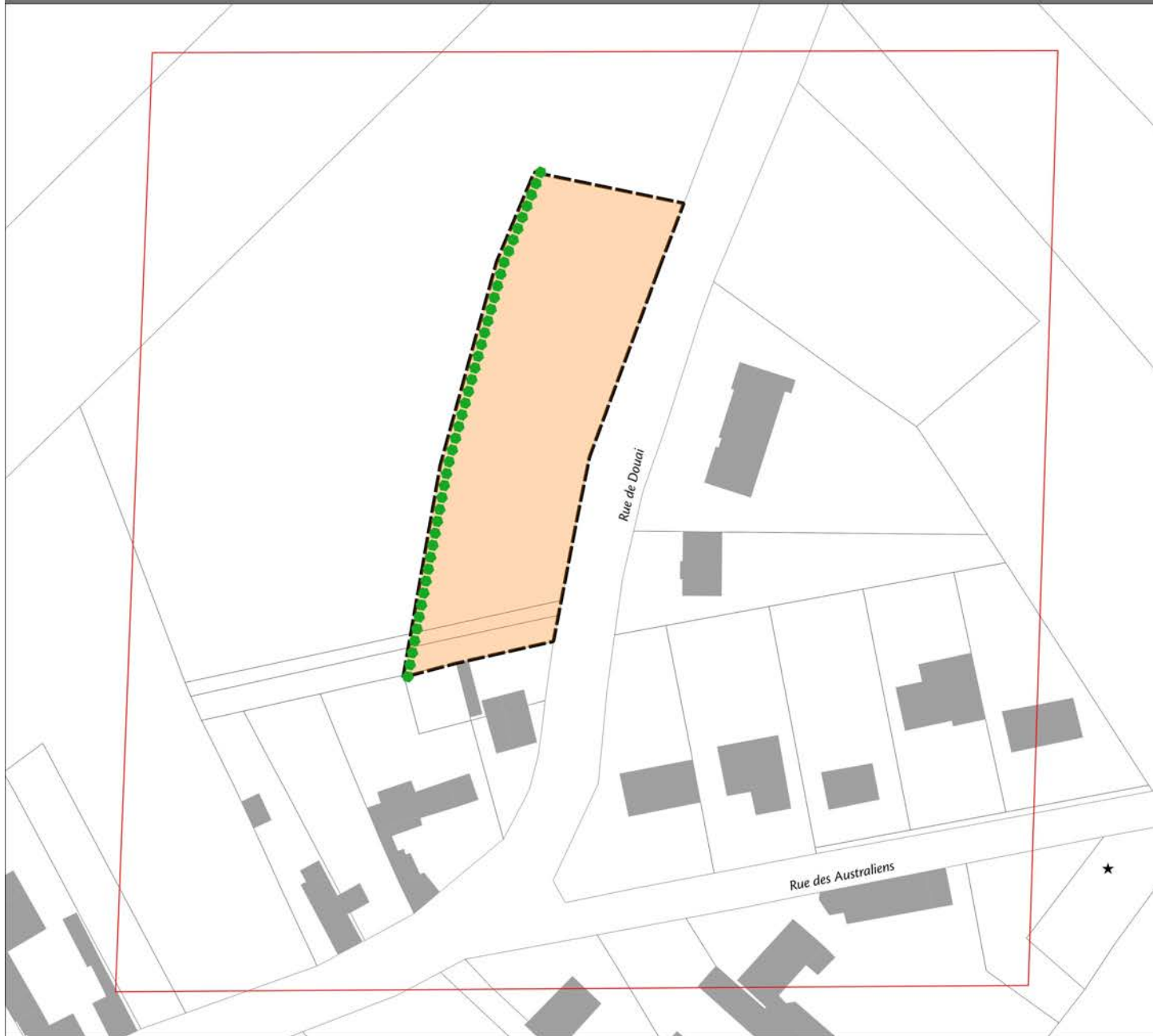
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



BULLECOURT
Rue de Douai
Vocation principale : Habitat

OAP n°28

Surface : 0.3 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

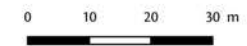
- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

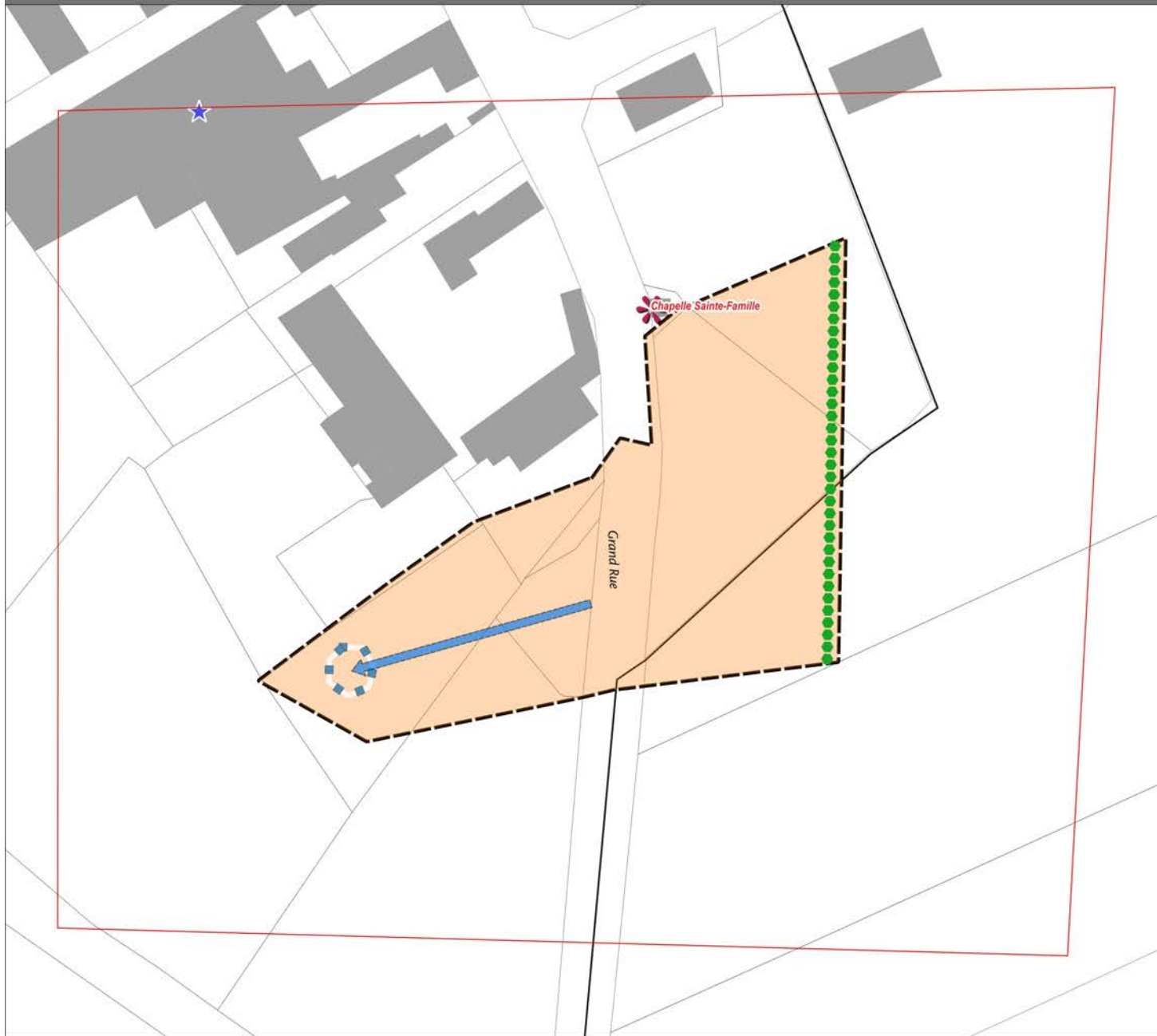
PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



BUS
Grand Rue
Vocation principale : Habitat

OAP n°29
Surface : 0.46 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

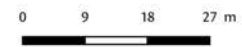
- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

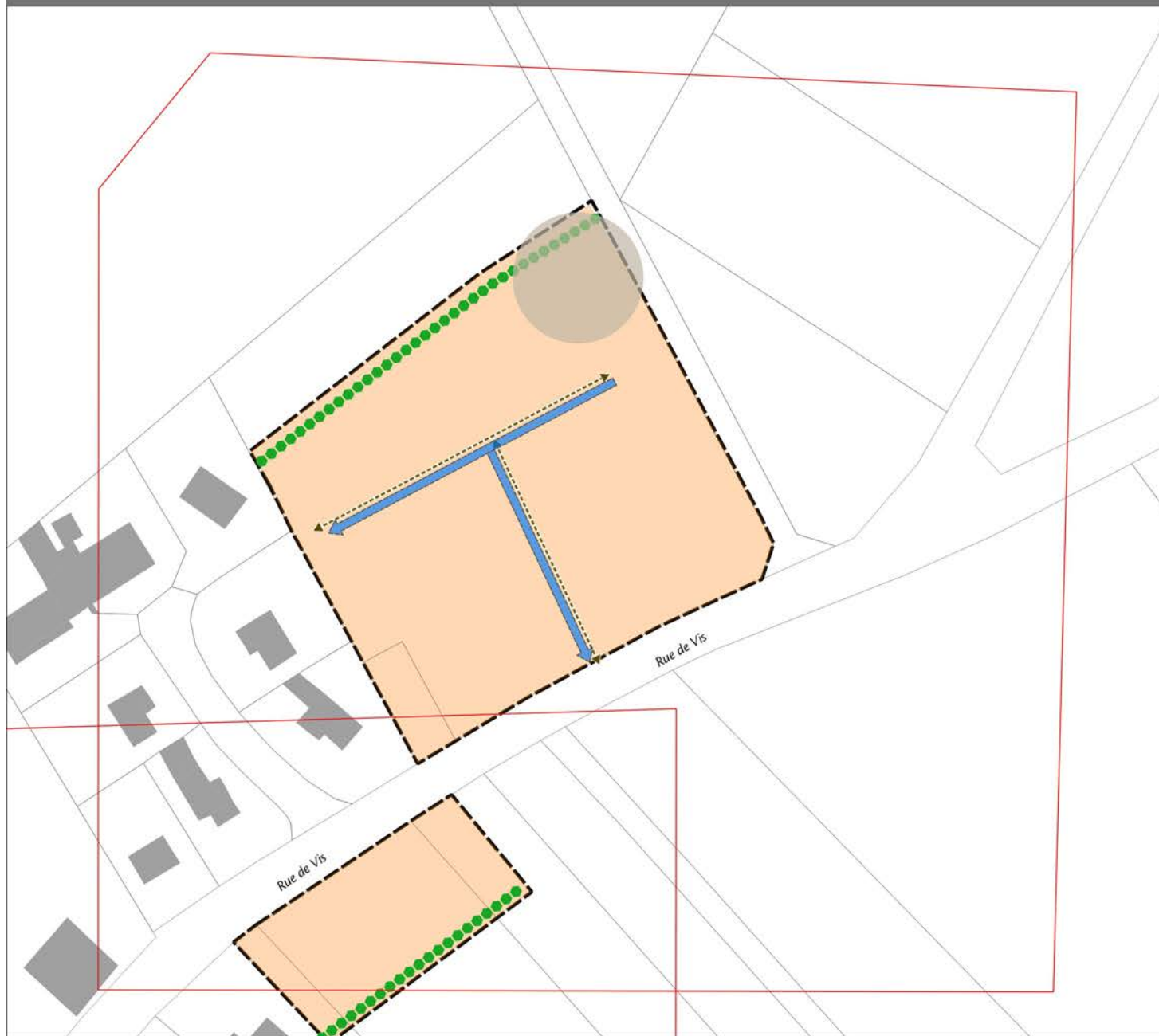
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



CHERISY
Rue de Vis
Vocation principale : Habitat

OAP n°30

Surface : 0.82 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

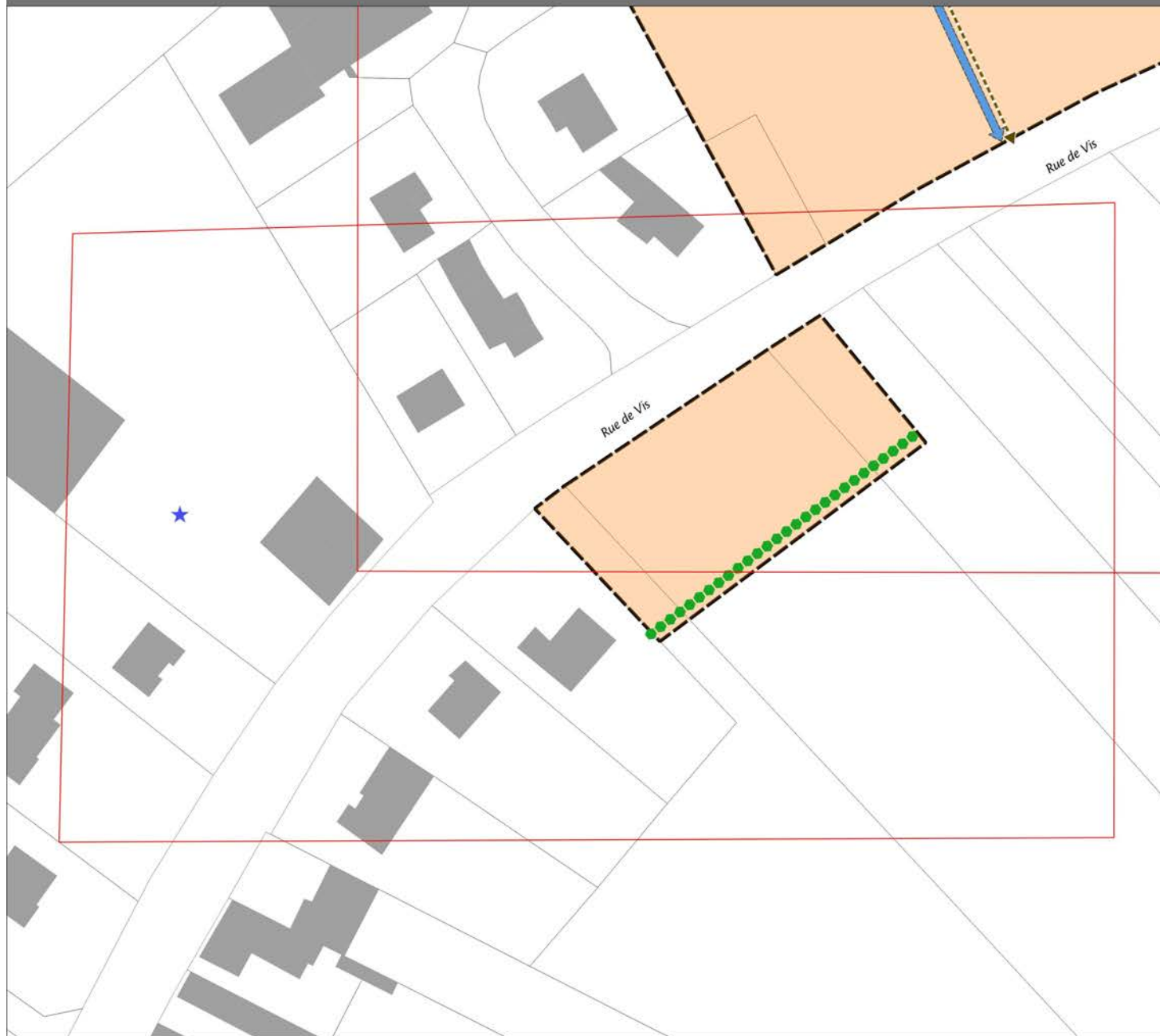
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



CHERISY
Rue de Vis
Vocation principale : Habitat

OAP n°31

Surface : 0.17 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

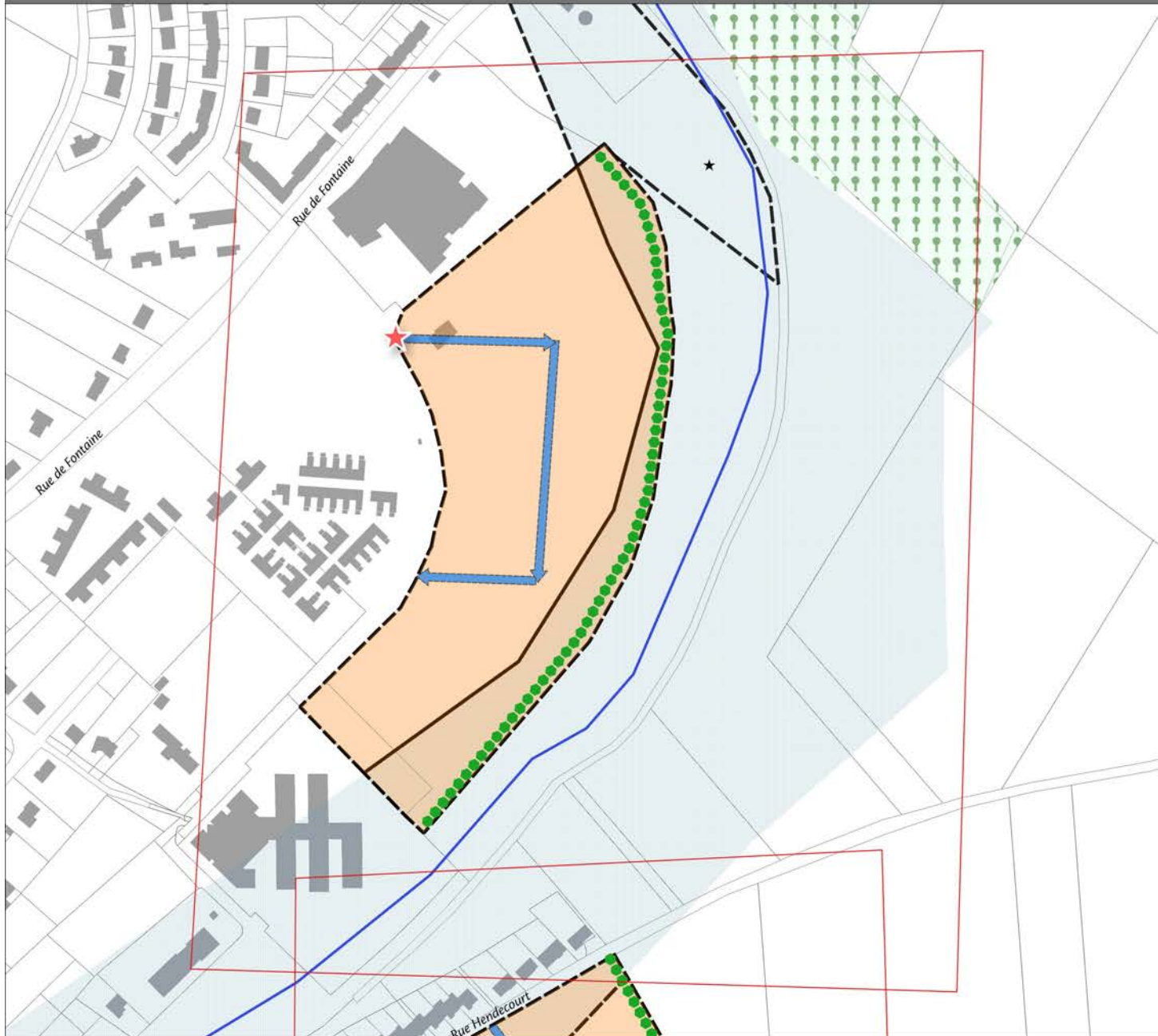
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



CROISILLES
Rue de Fontaine
Vocation principale : Habitat

OAP n°32

Surface : 5.37 ha
 Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

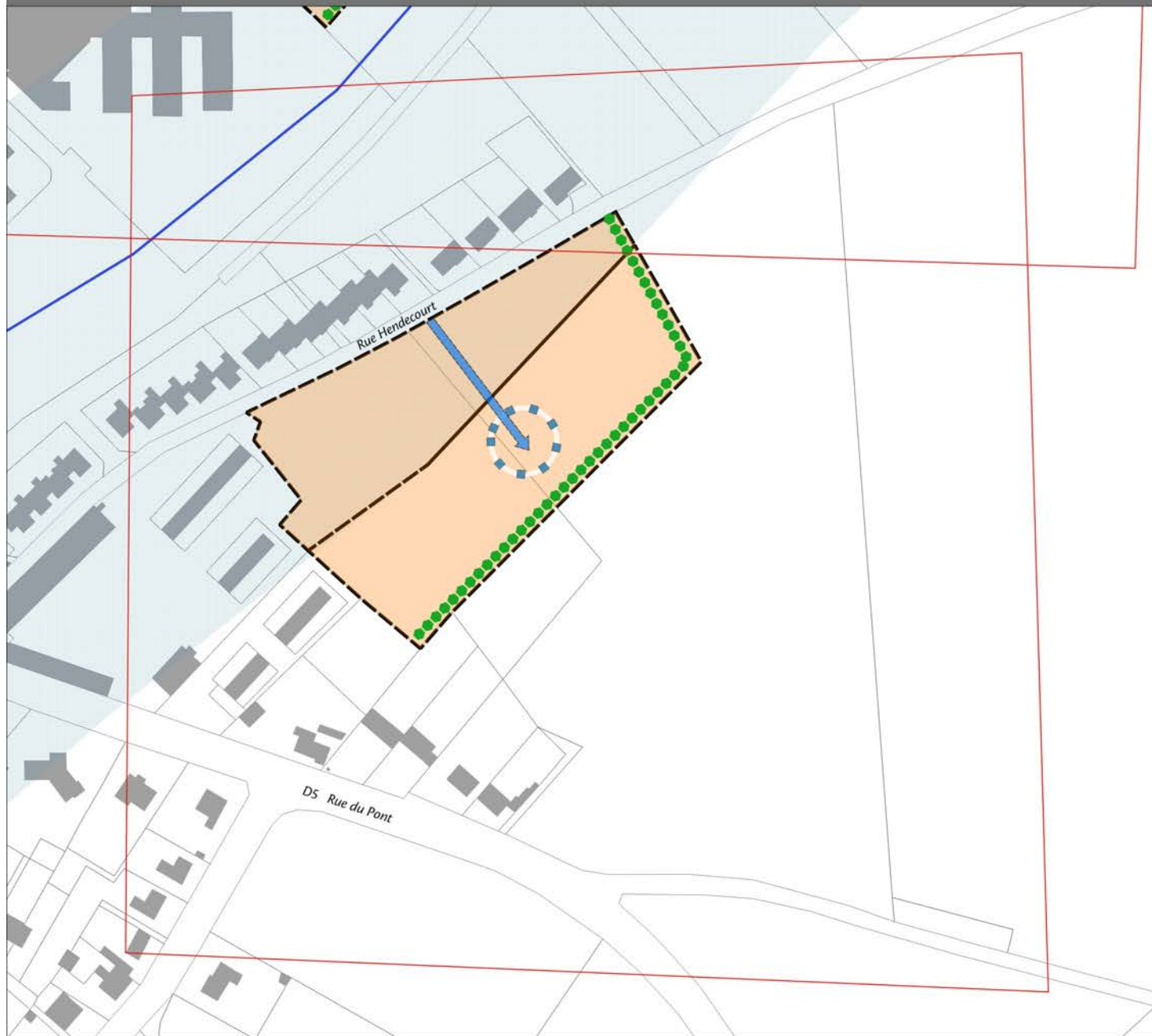
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



CROISILLES
Rue d'Hendecourt
Vocation principale : Habitat

OAP n°33

Surface : 1.74 ha
 Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

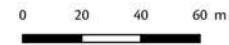
- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



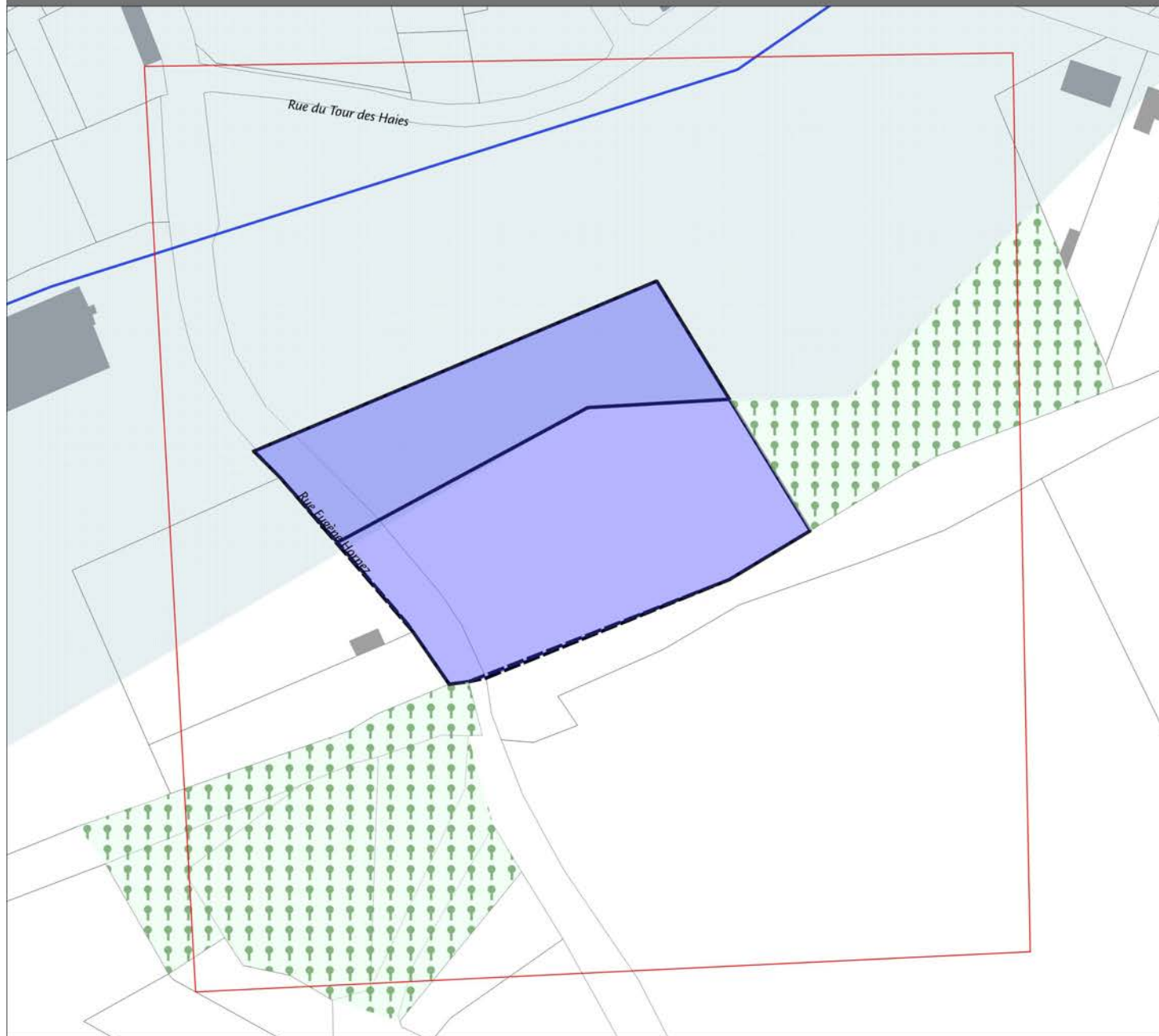
CROISILLES

Rue Eugène Hornez

Vocation principale : Equipements

OAP n°35

Surface : 1.04 ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

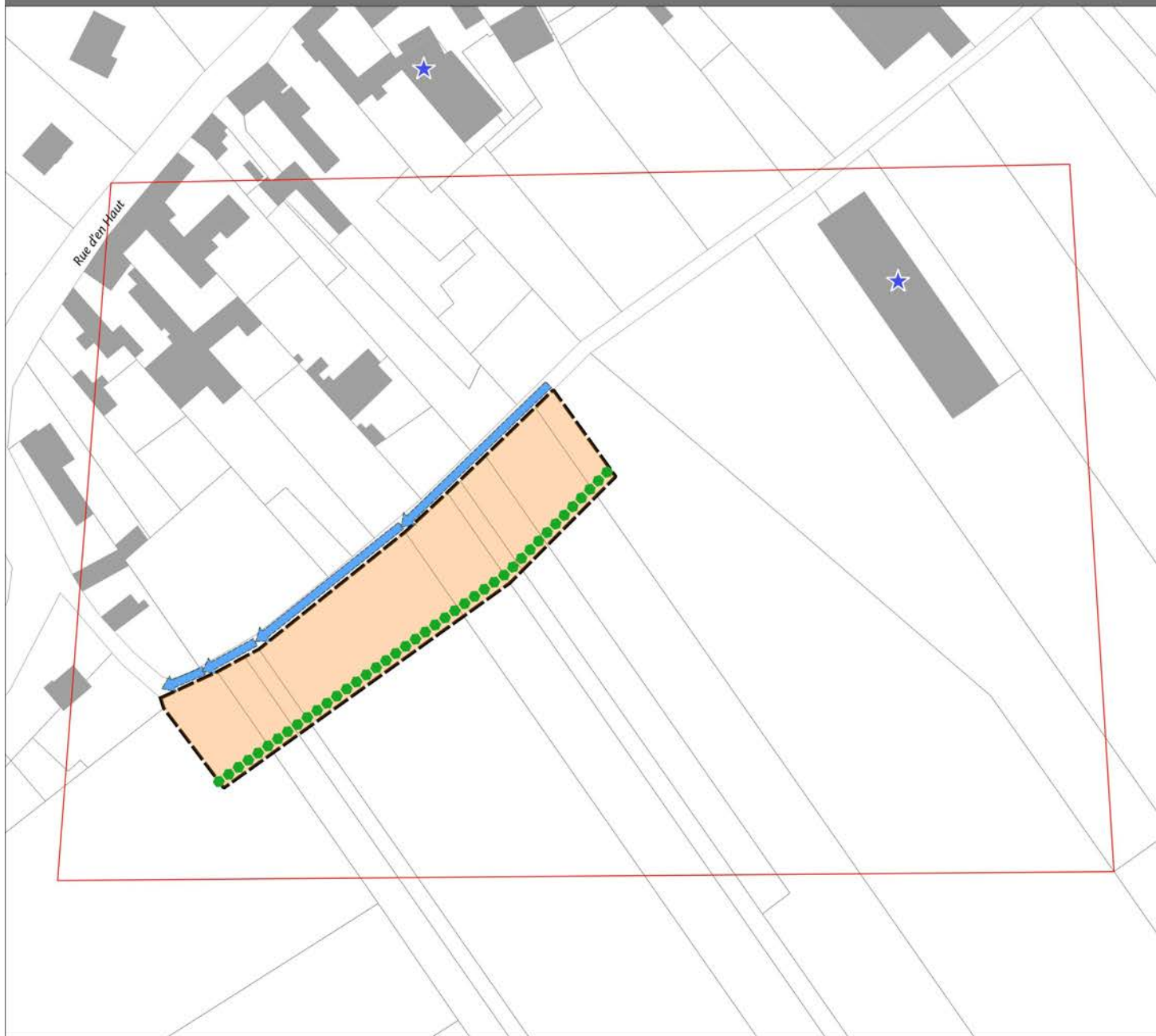
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

DOUCHY LES AYETTE
Rue d'en Haut
Vocation principale : Habitat

OAP n°36
Surface : 0.41 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

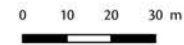
- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

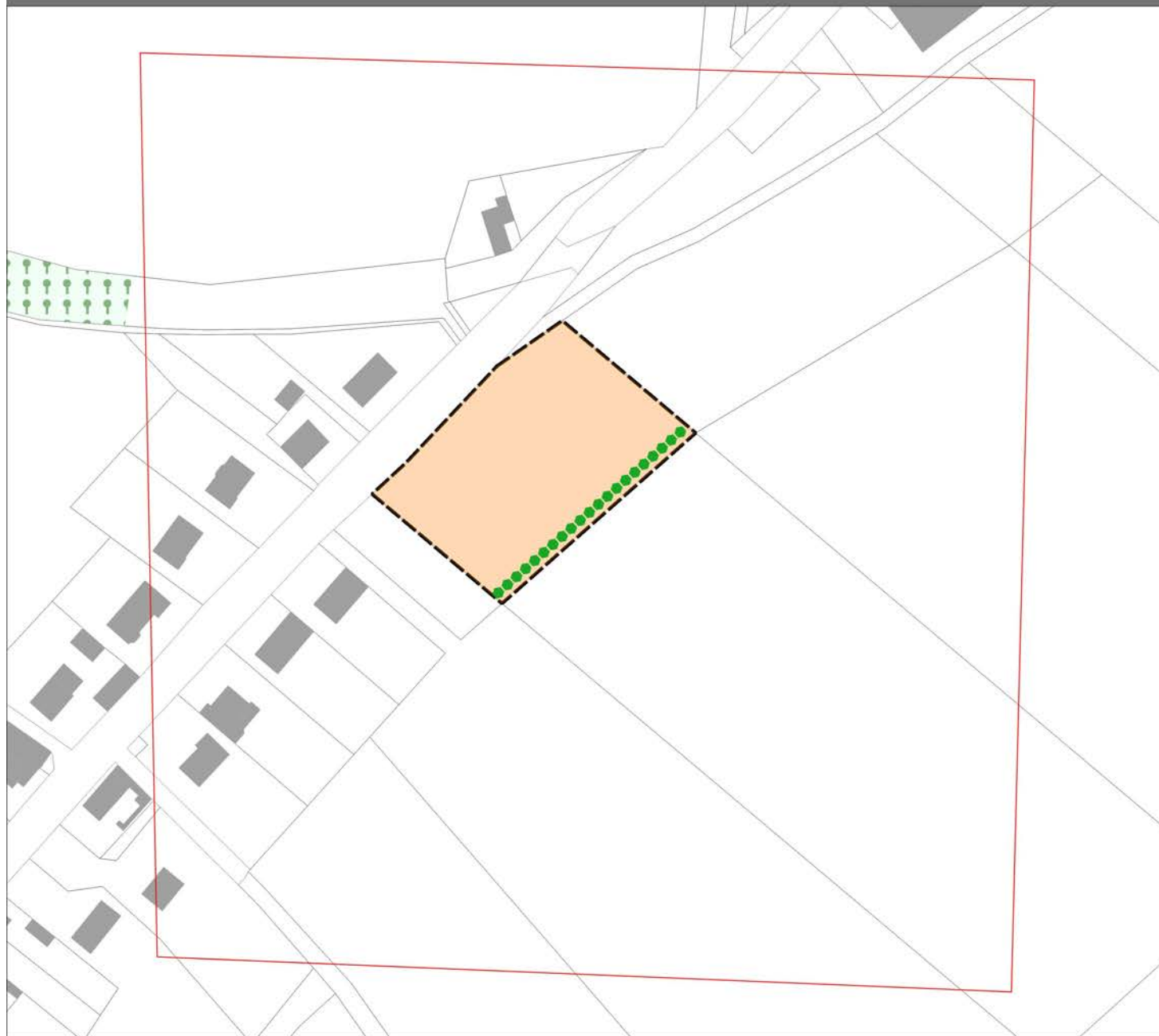
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



ECOUST-SAINT-MEIN
Rue de la Gare
Vocation principale : Habitat

OAP n°37

Surface : 0.39 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir

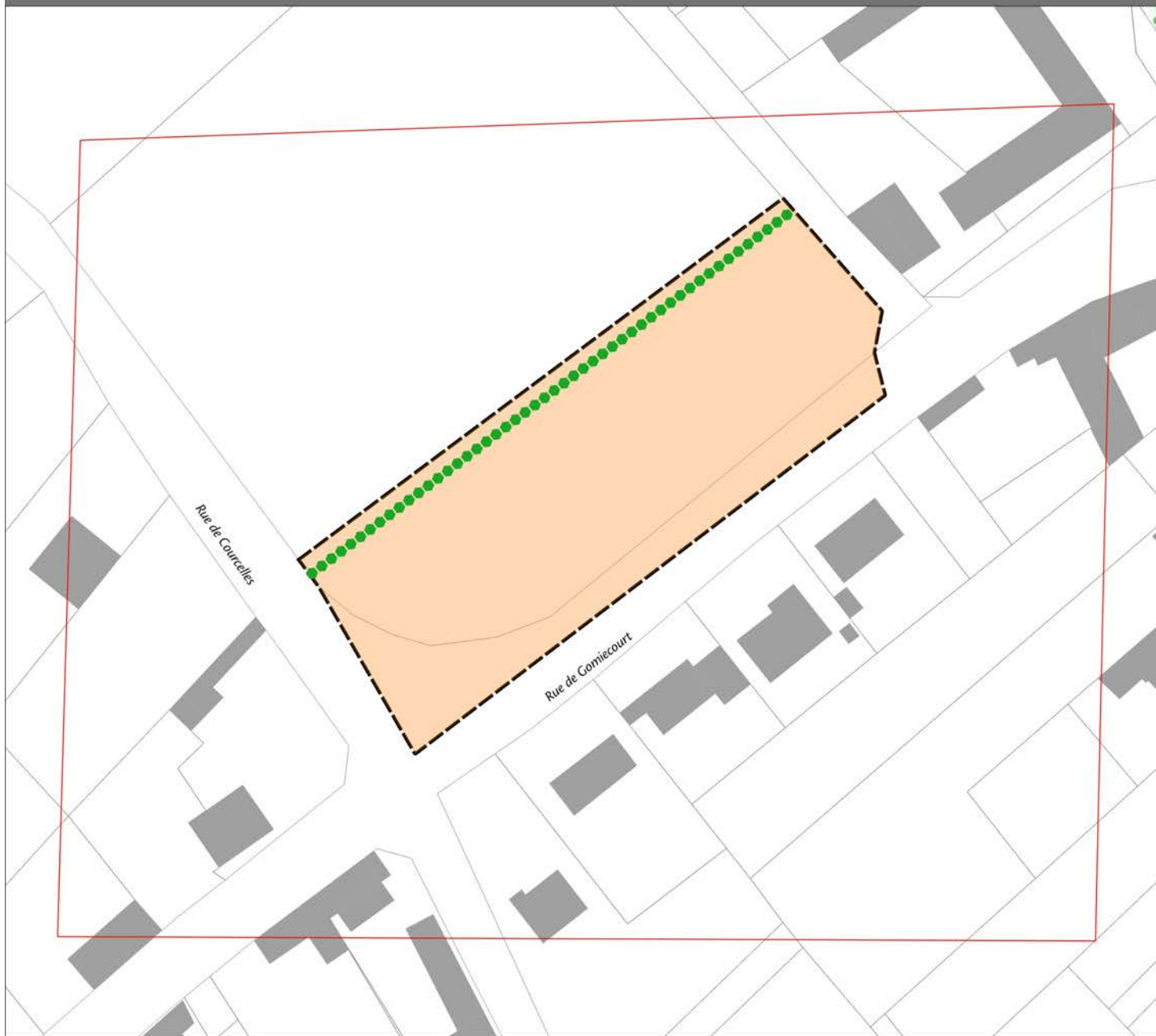


0 10 20 30 m

ERVILLERS
Rue de Gomiécourt
Vocation principale : Habitat

OAP n°38

Surface : 0.46 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



ERVILLERS
Rue de l'Eglise
Vocation principale : Habitat

OAP n°39

Surface : 0.58 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

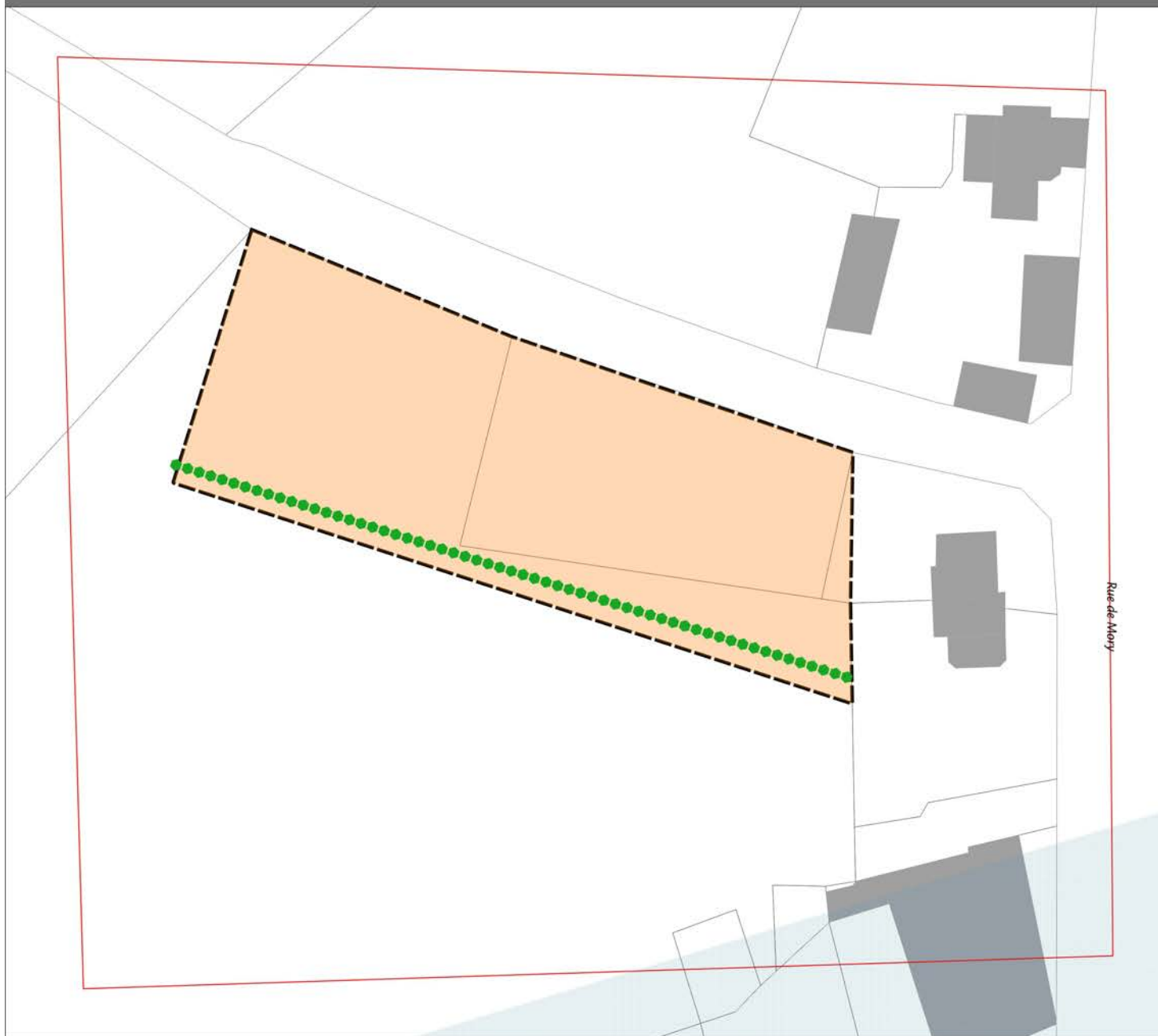
PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



FAVREUIL
Rue de Mory
Vocation principale : Habitat

OAP n°40
 Surface : 0.25 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

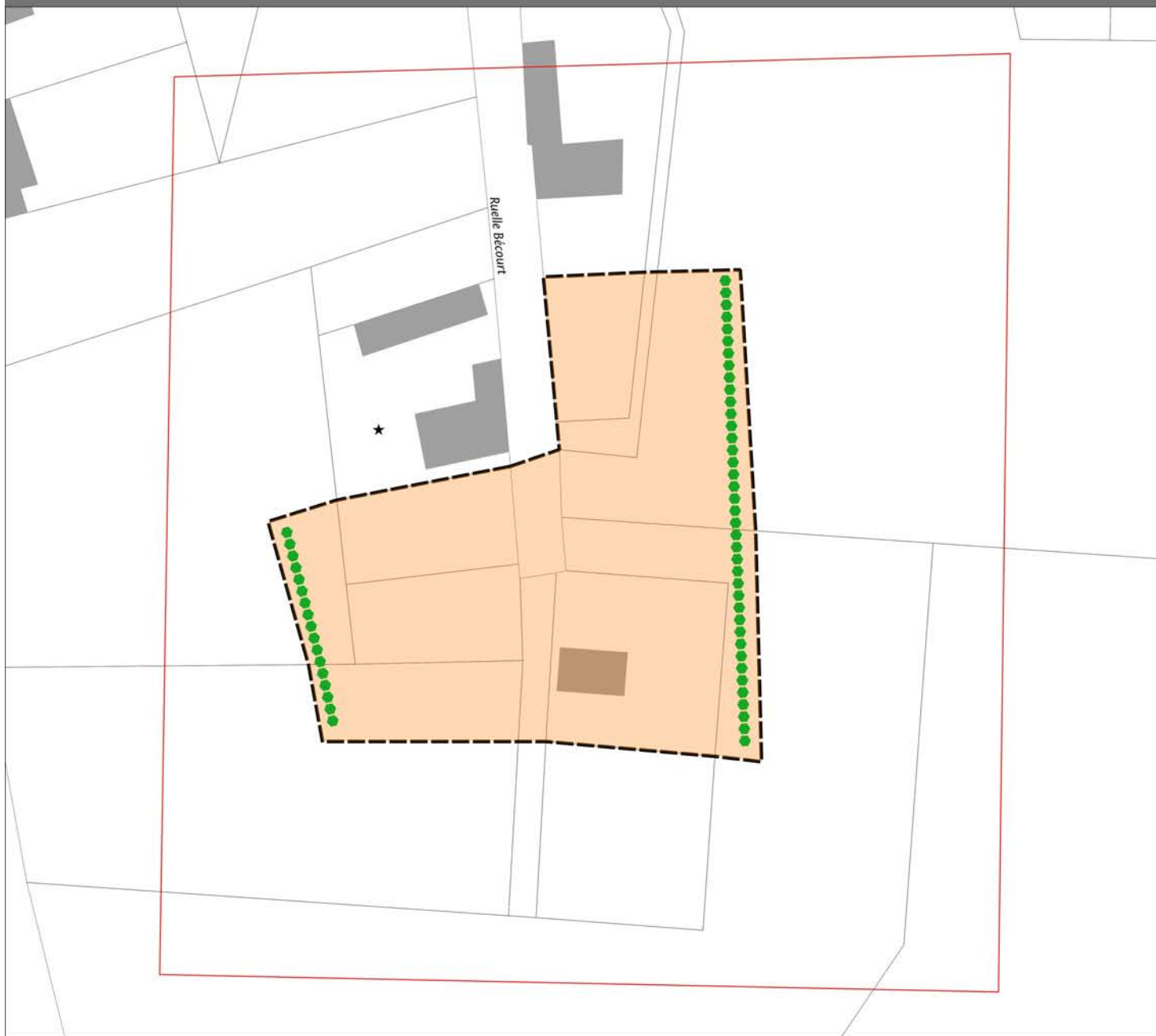
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



FAVREUIL
Ruelle Bécourt
Vocation principale : Habitat

OAP n°41

Surface : 0.35 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



FONCQUEVILLERS
Petite Rue de Sailly
Vocation principale : Habitat

OAP n°42

Surface : 0.51 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

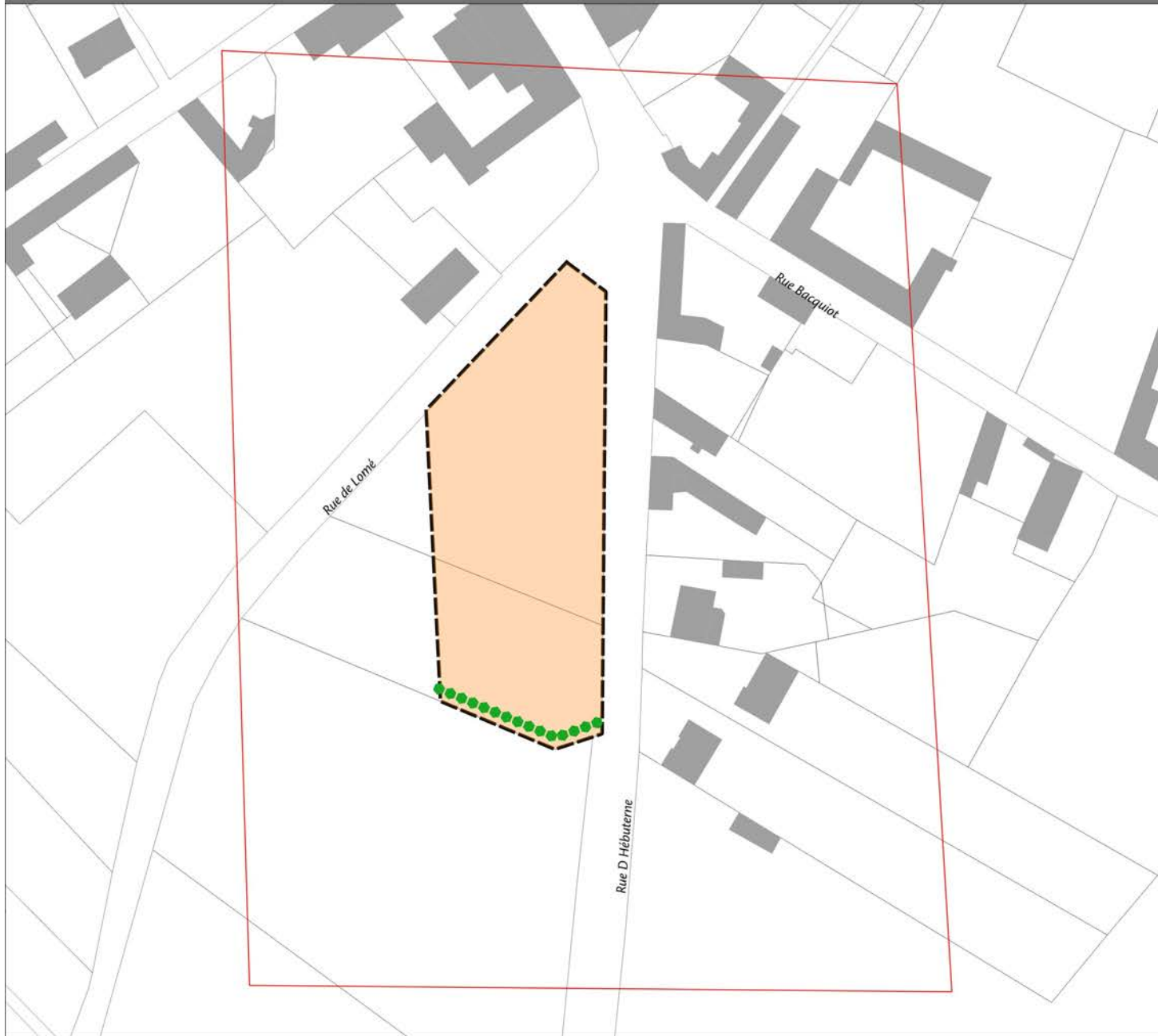
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



FONCQUEVILLERS
Rue d'Hébuterne
Vocation principale : Habitat

OAP n°43

Surface : 0.37 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

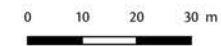
- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

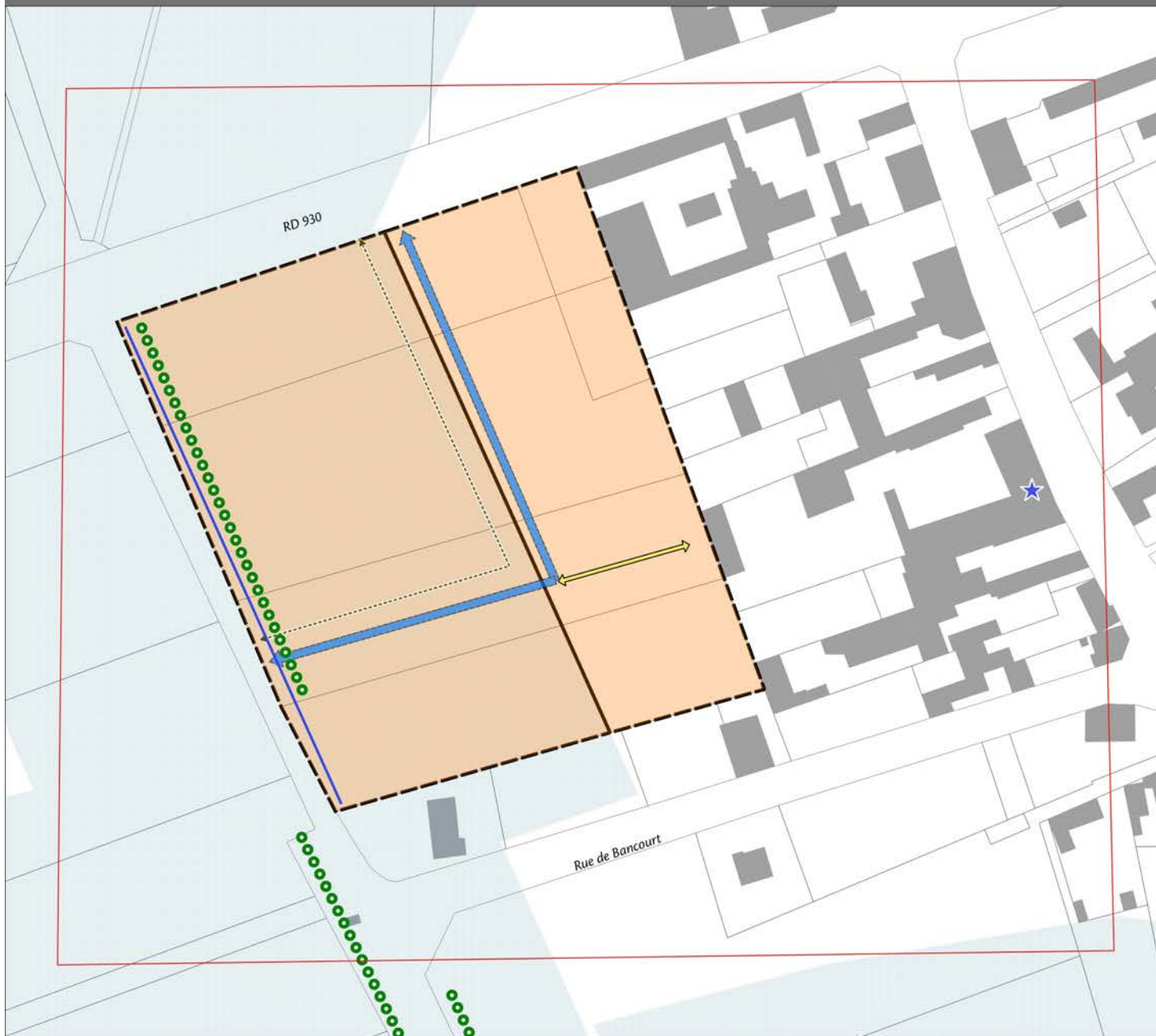
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



FREMICOURT
RD 930
Vocation principale : Habitat

OAP n°44

Surface : 1.58 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossés)
- Talus à maintenir

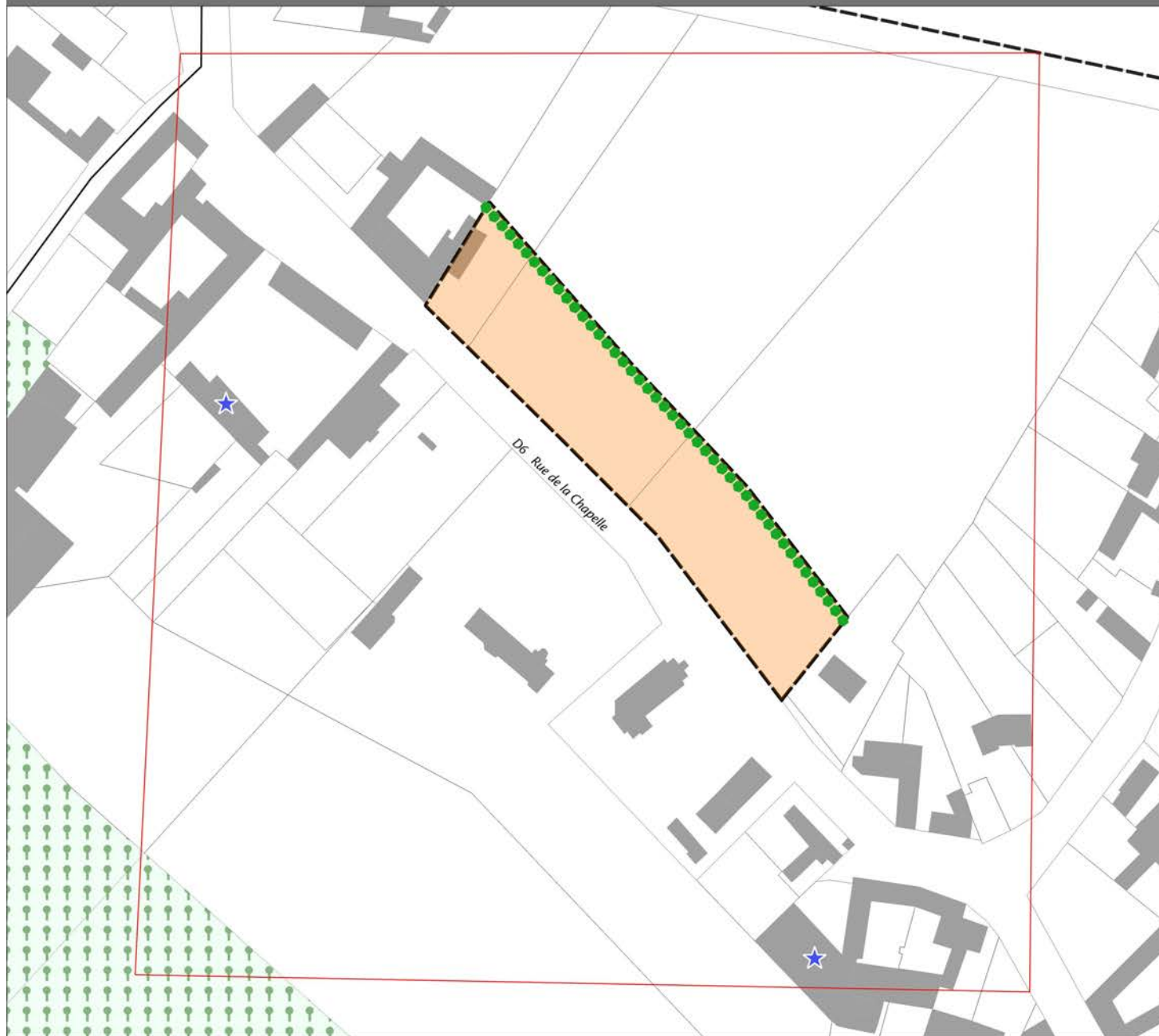


0 10 20 30 m

GOMMECOURT
Rue de la Chapelle
Vocation principale : Habitat

OAP n°45

Surface : 0.47 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

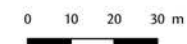
- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

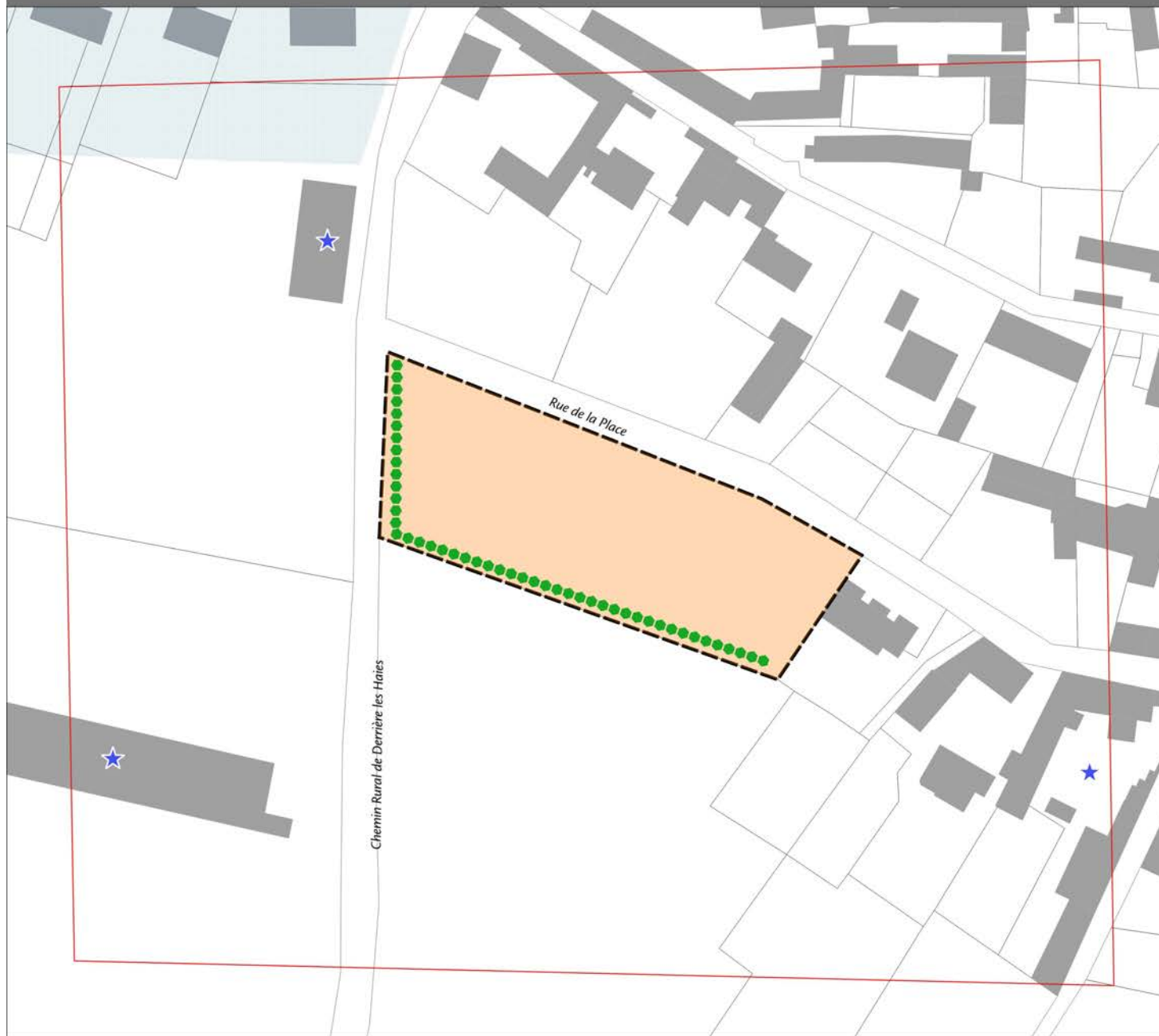
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



GREVILLERS
Rue de la Place
Vocation principale : Habitat

OAP n°46

Surface : 0.37 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



HAMELINCOURT

Rue du Moulin

Vocation principale : Habitat

OAP n°47

Surface : 0.43 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

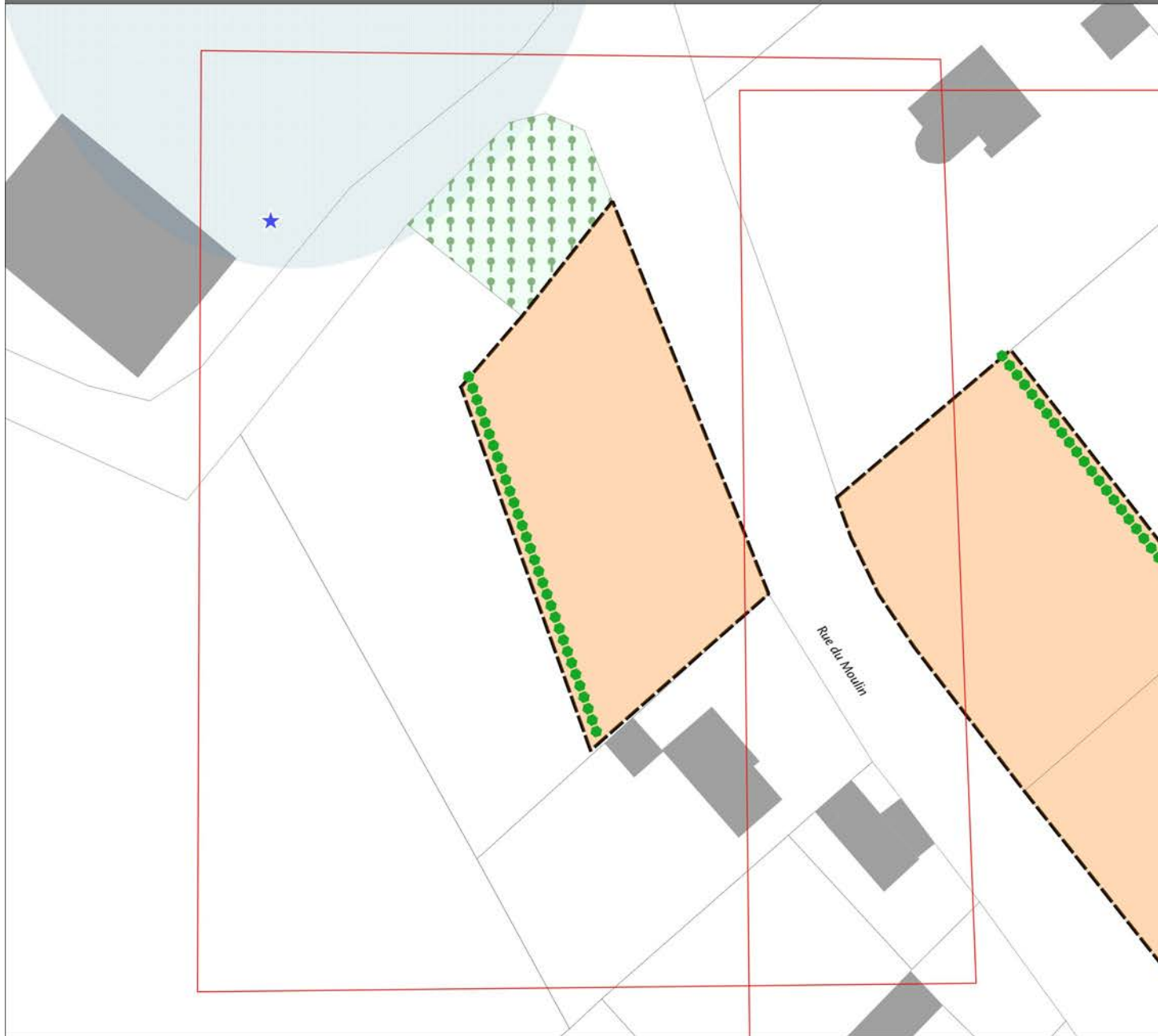
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

HAMELINCOURT
Rue du Moulin
Vocation principale : Habitat

OAP n°48
Surface : 0.14 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

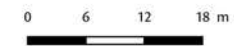
- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



HAVRINCOURT

Rue d'Hermies

Vocation principale : Habitat

OAP n°49

Surface : 0.29 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



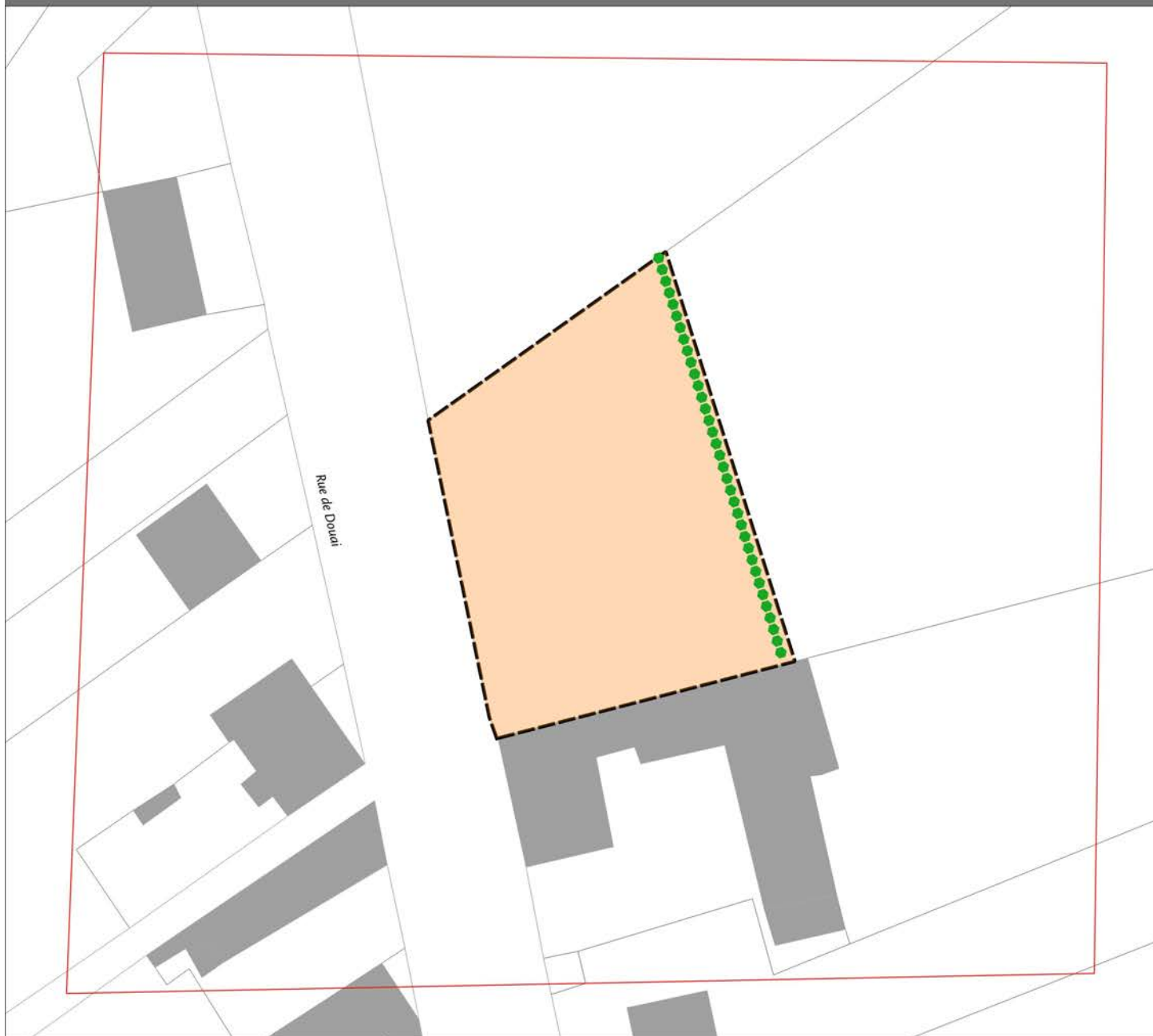
HAVRINCOURT

Rue de Douai

Vocation principale : Habitat

OAP n°50

Surface : 0.1 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir

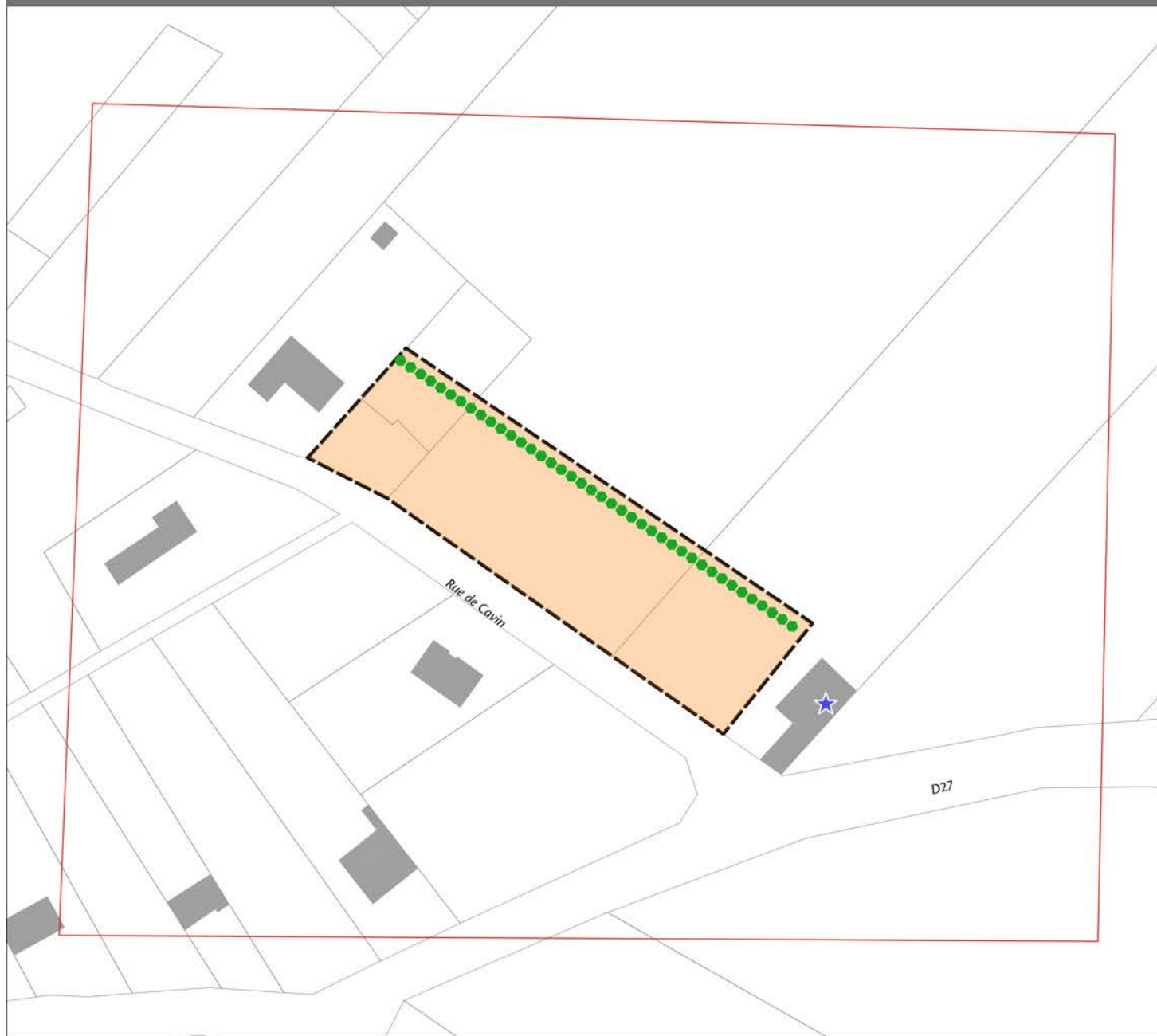


0 5 10 15 m

HEBUTERNE
Rue de Cavin
Vocation principale : Habitat

OAP n°51

Surface : 0.32 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



HERMIES
Rue d'Havrincourt
Vocation principale : Habitat

OAP n°52

Surface : 3.71 ha
 Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



LE SARS
Rue de Pys
Vocation principale : Habitat

OAP n°53

Surface : 1.04 ha
 Densité minimale : 16 log/ha







ELEMENTS DE COMPOSITION

-  Périmètre de l'OAP
-  Boisements
-  Gare
-  Exploitation agricole
-  Zone inondable constatée
-  Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

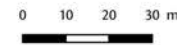
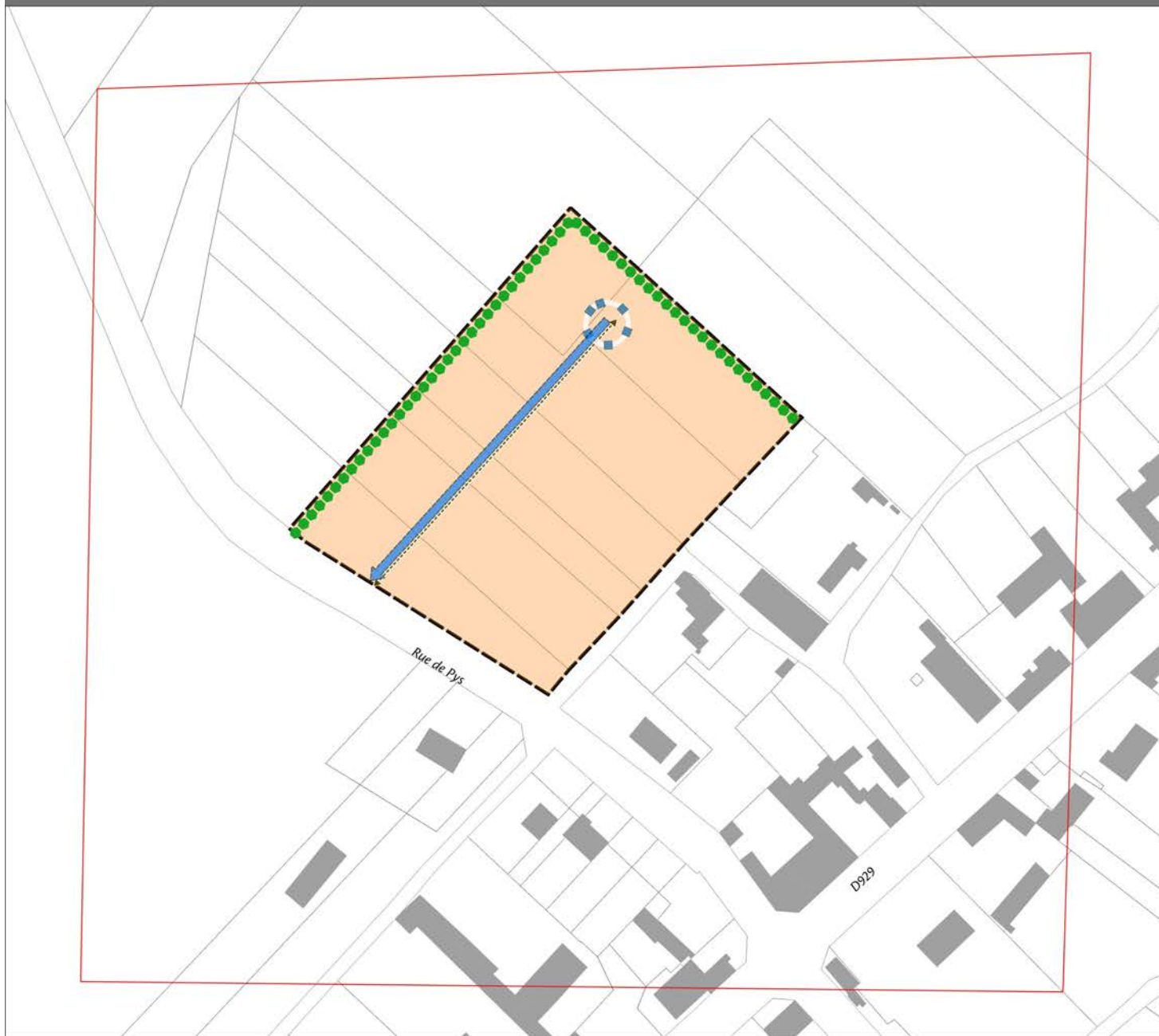
-  Economique
-  Habitat
-  Equipement
-  Espace vert
-  Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

-  Accès à valoriser
-  Principe de voirie à créer ou à renforcer
-  Aire de retournement
-  Principe de continuité mode doux à développer
-  Point de desserte en transports collectifs
-  Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

-  Élément de patrimoine bâti à préserver
-  Principe de cône de vue à maintenir
-  Espace agricole à préserver
-  Principe d'espace public à créer
-  Arbre remarquable à préserver
-  Linéaire d'arbres / haie à préserver
-  Linéaire d'arbres / haie à créer
-  Principe de traitement des limites, des franges à développer
-  Accès agricole à préserver
-  Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
-  Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
-  Zone humide à préserver
-  Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
-  Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
-  Talus à maintenir



LE TRANSLOY

RD 917

Vocation principale : Habitat

OAP n°54

Surface : 0.54 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

LIGNY-THILLOY
Rue de Cappy
Vocation principale : Habitat

OAP n°55

Surface : 0.57 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir

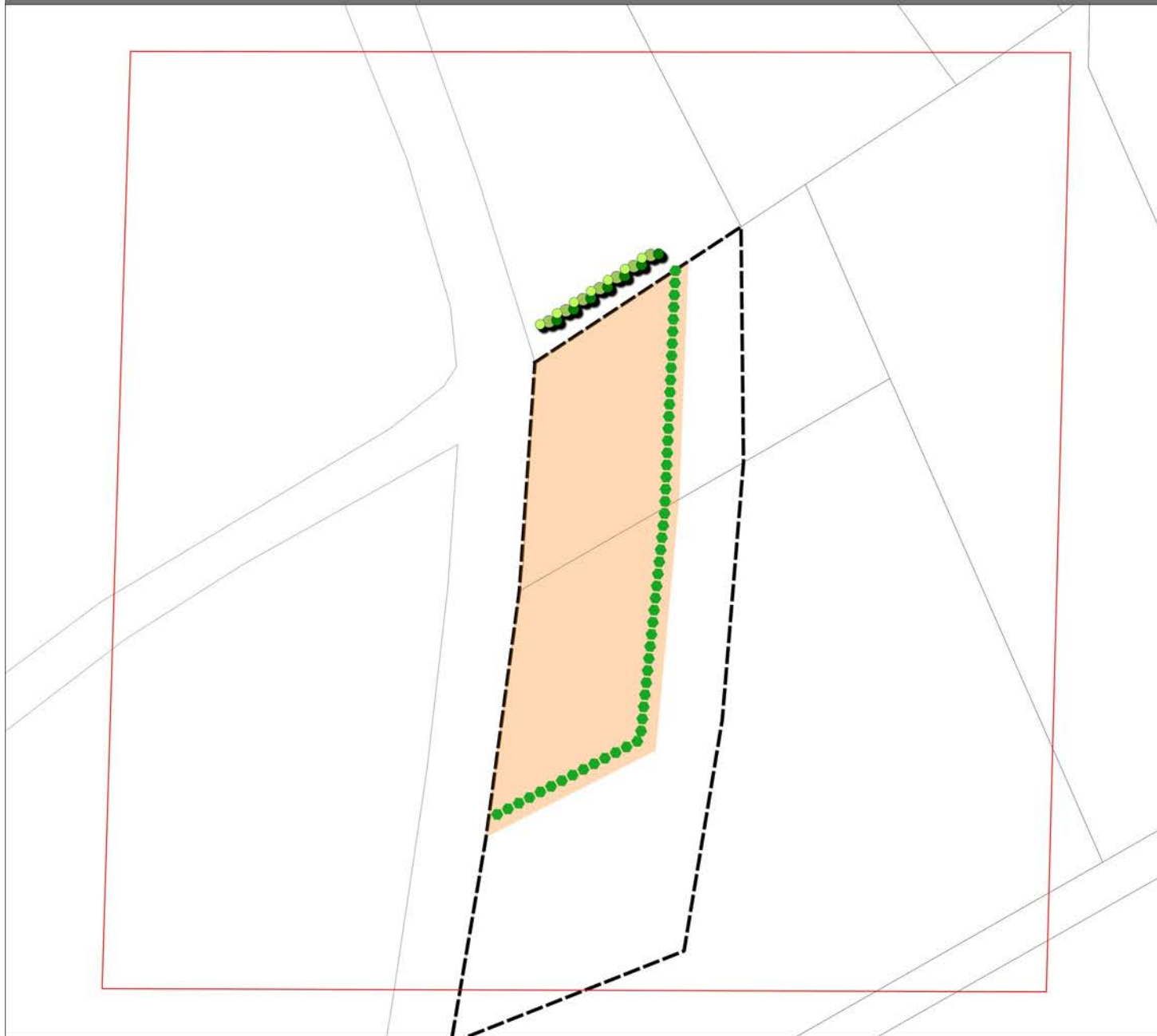


0 10 20 30 m

MARTINPUICH
Sud-ouest Grand Rue
Vocation principale : Habitat

OAP n°56

Surface : 0.19 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

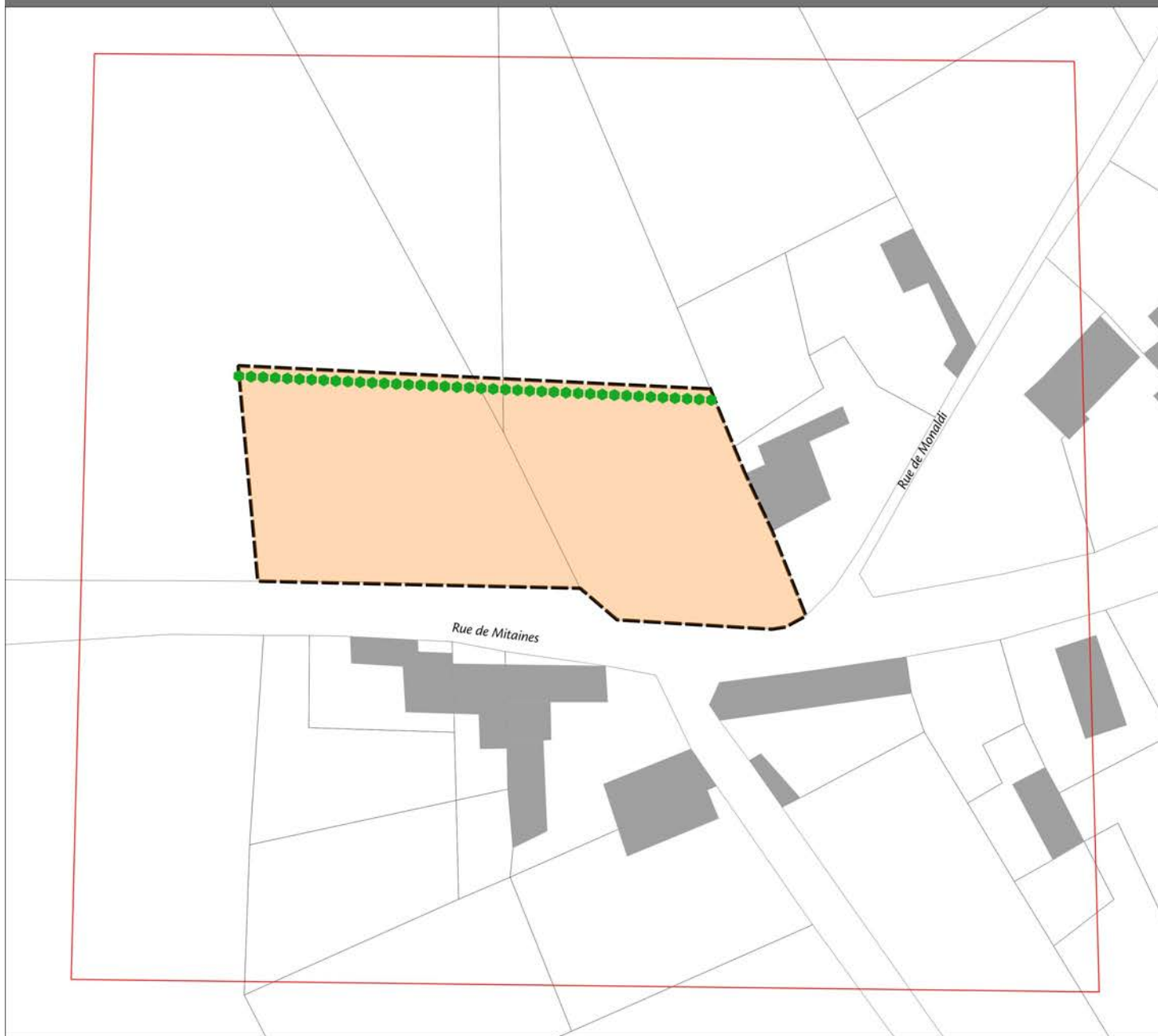
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



METZ EN COUTURE
Rue de Mitaines
Vocation principale : Habitat

OAP n°57

Surface : 0.21 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

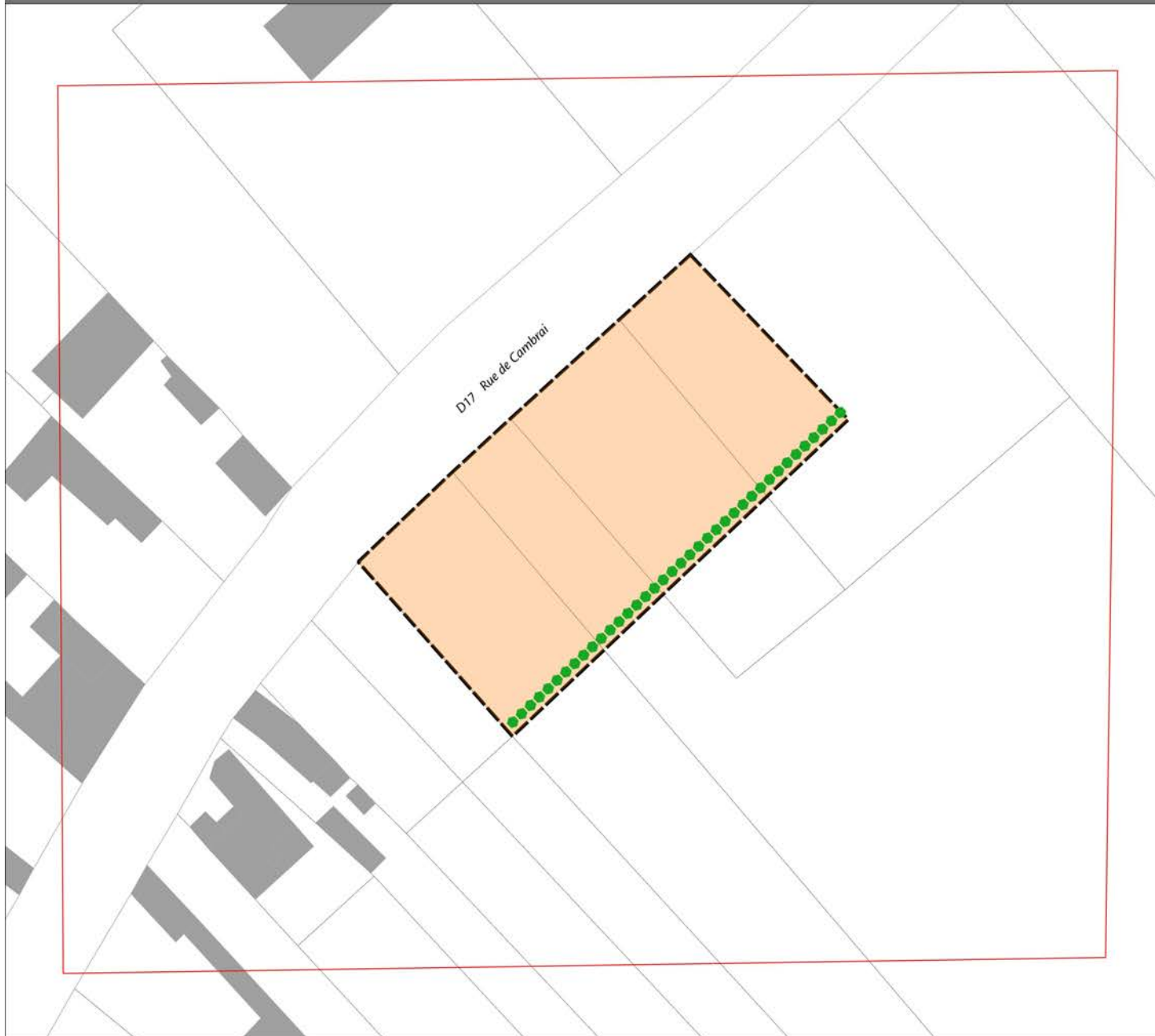
PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



METZ EN COUTURE
Rue de Cambrai
Vocation principale : Habitat

OAP n°58
Surface : 0.2 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

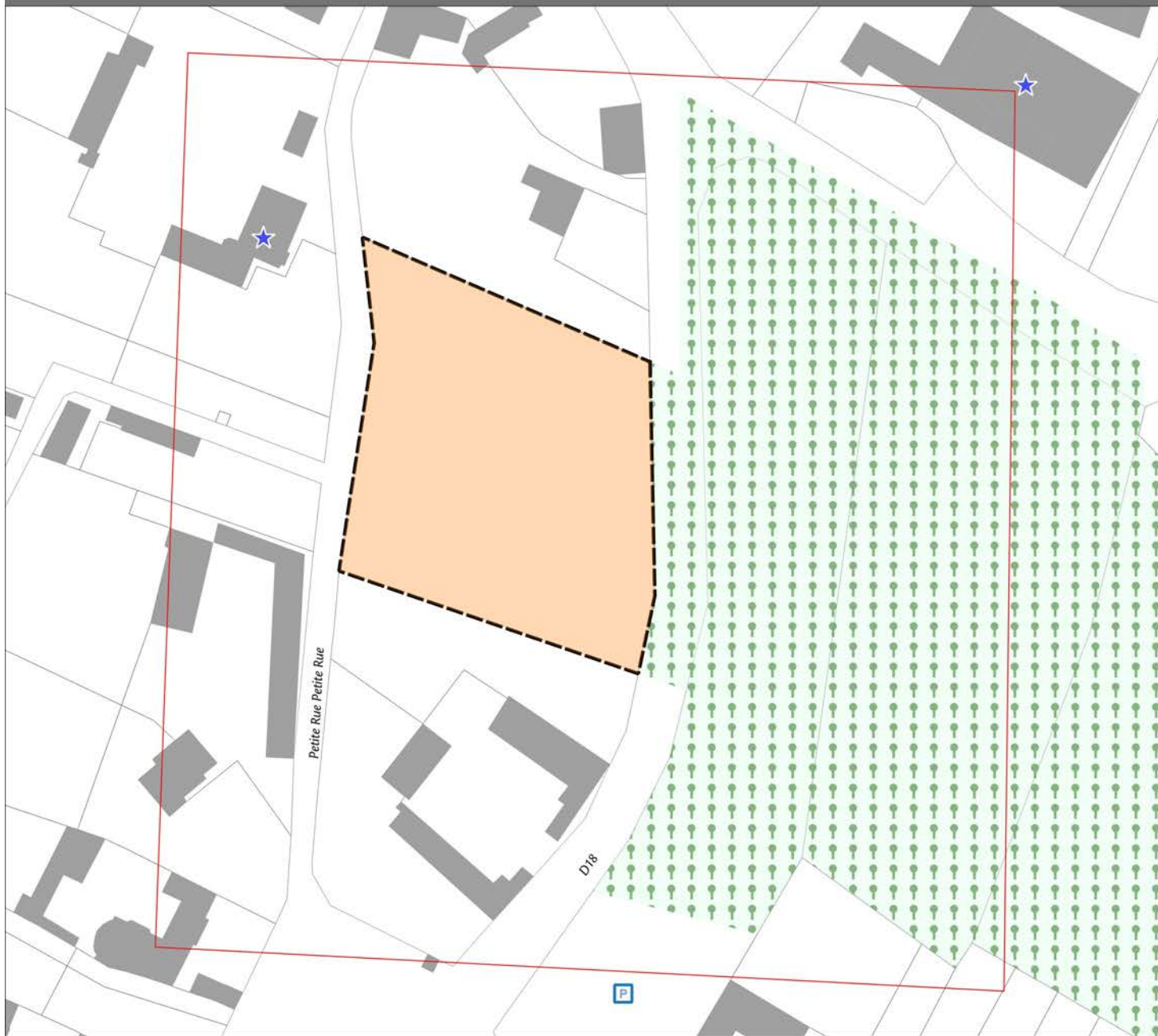
PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



MORCHIES
Rue de Lagnicourt
Vocation principale : Habitat

OAP n°59
Surface : 0.47 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

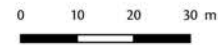
- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

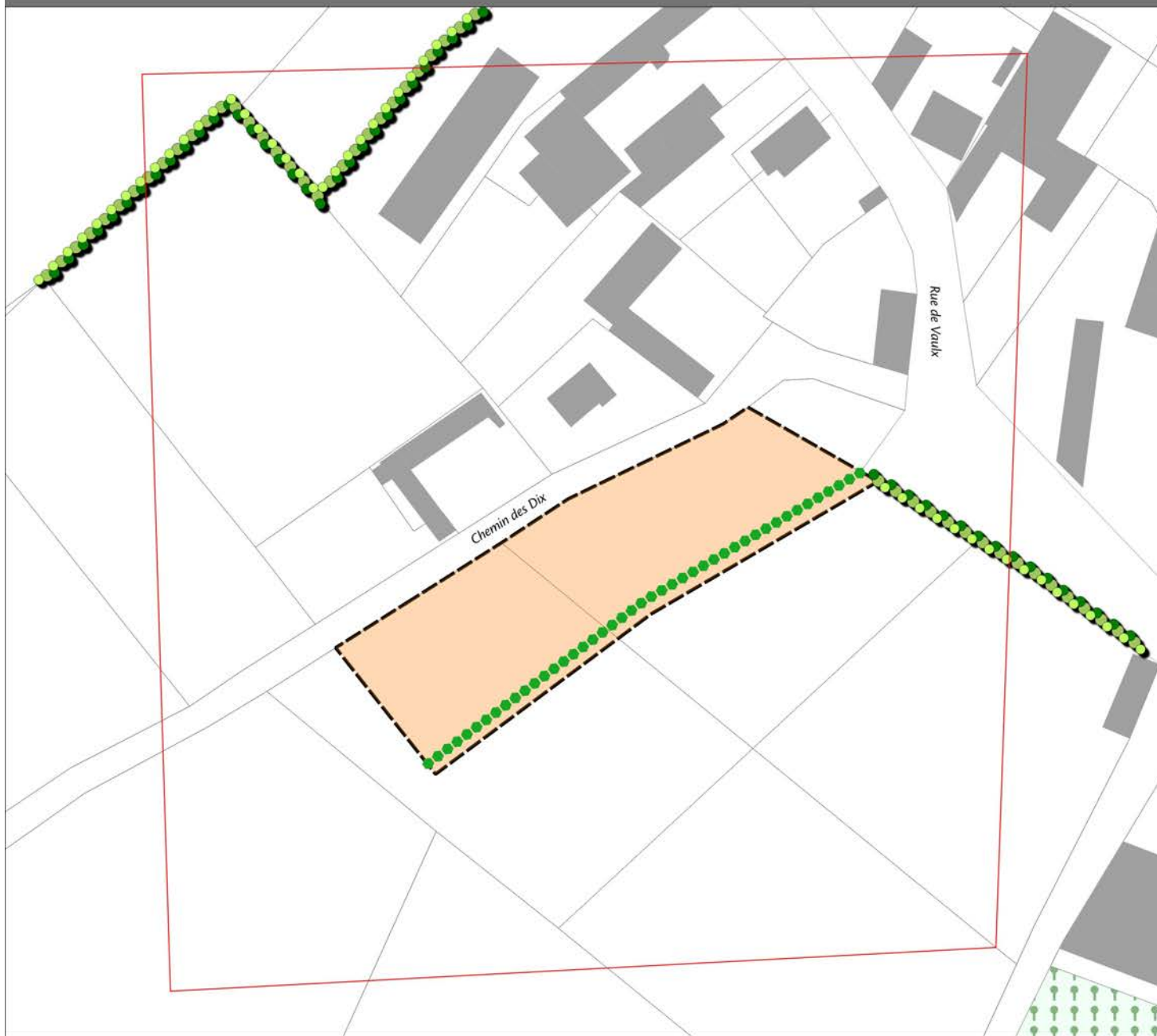
PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



MORCHIES
Chemin des Dix
Vocation principale : Habitat

OAP n°60
Surface : 0.29 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

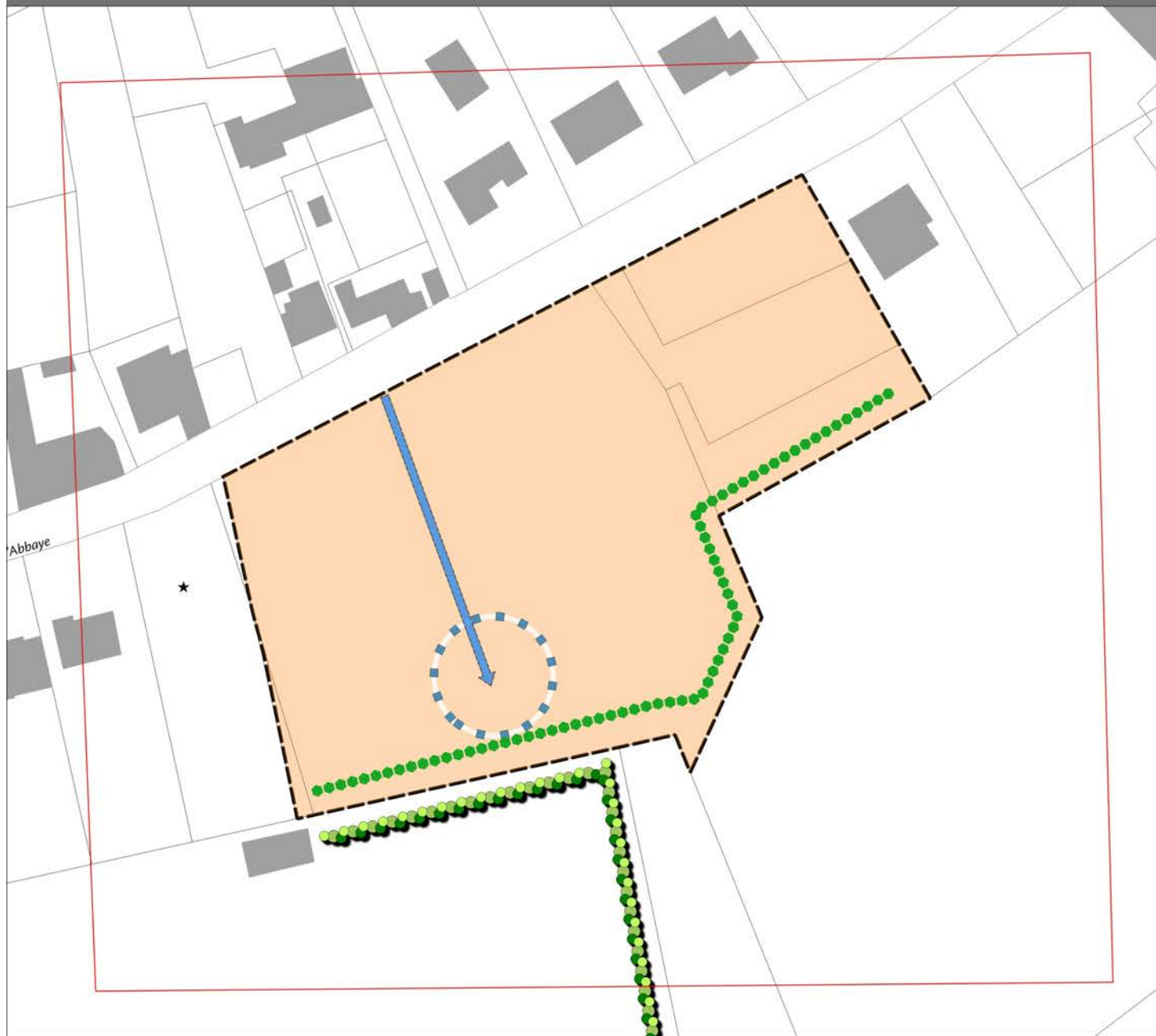
PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



MORY
Rue de l'Abbaye
Vocation principale : Habitat

OAP n°61
 Surface : 0.54 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

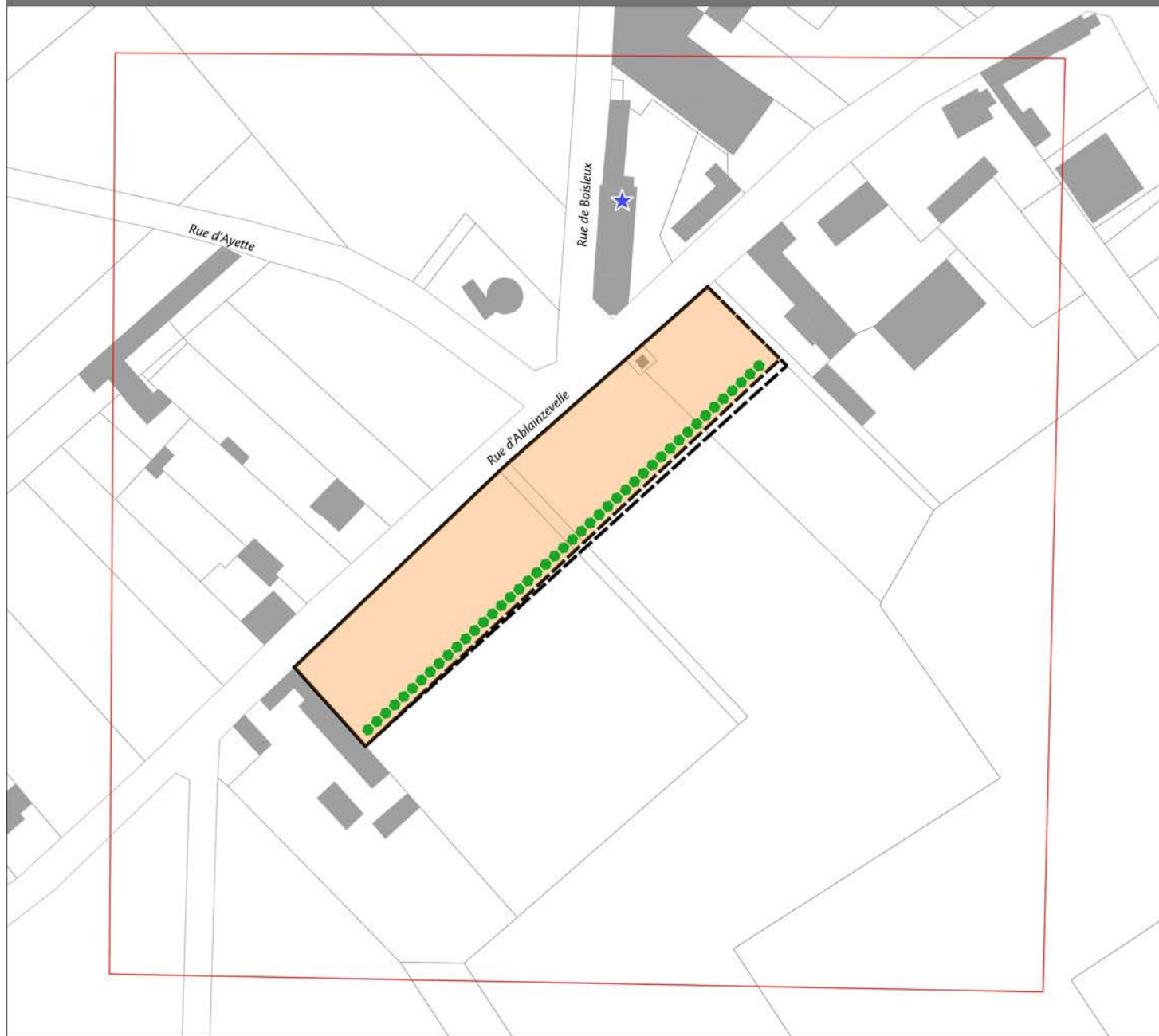
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



MOYENNEVILLE
Rue d'Ablainzeville
Vocation principale : Habitat

OAP n°62

Surface : 0.49 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

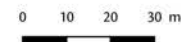
- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

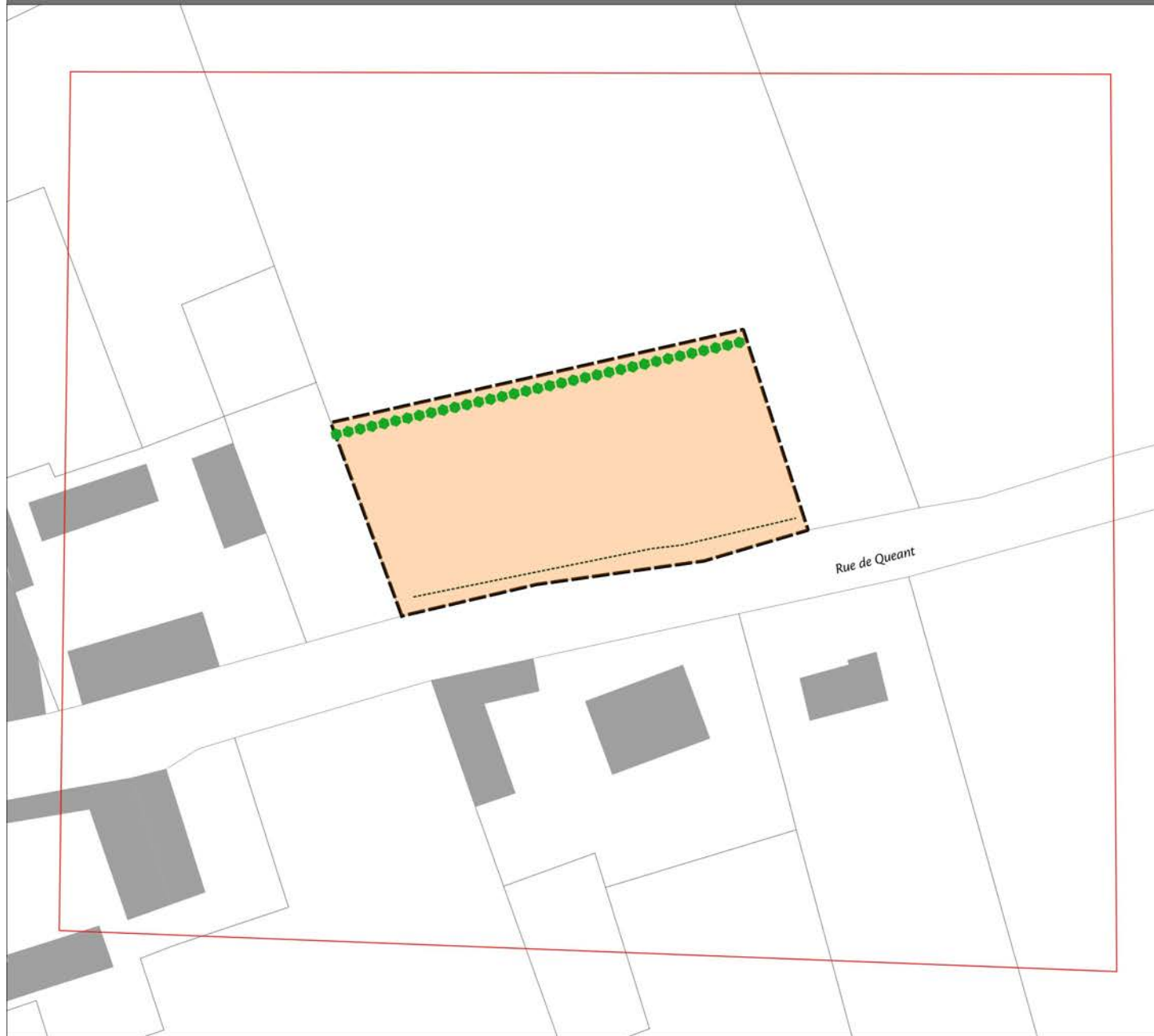
PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



NOREUIL
Rue de Quéant
Vocation principale : Habitat

OAP n°63
Surface : 0.18 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

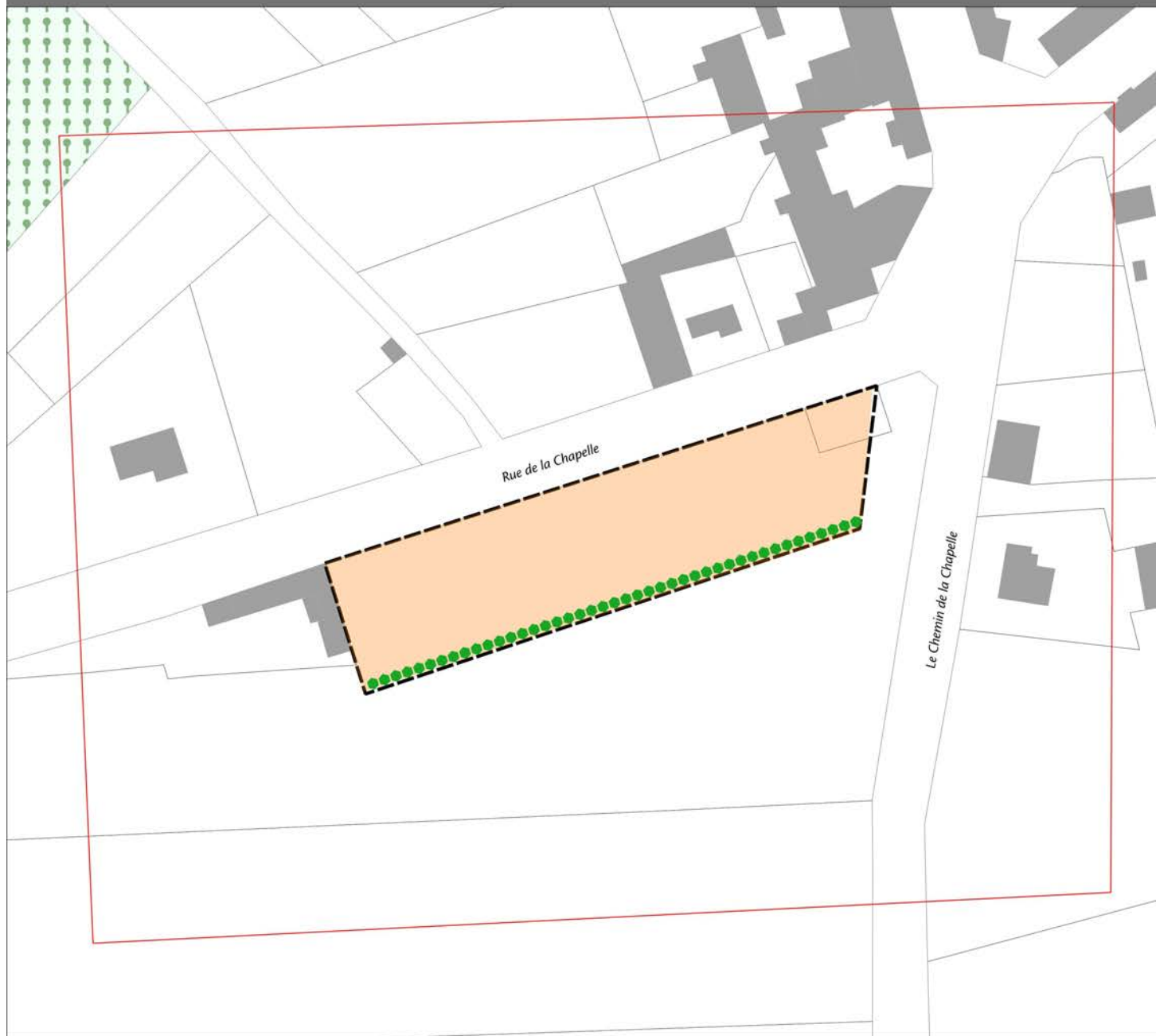
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



PUISIEUX
Rue de la Chapelle
Vocation principale : Habitat

OAP n°64

Surface : 0.26 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

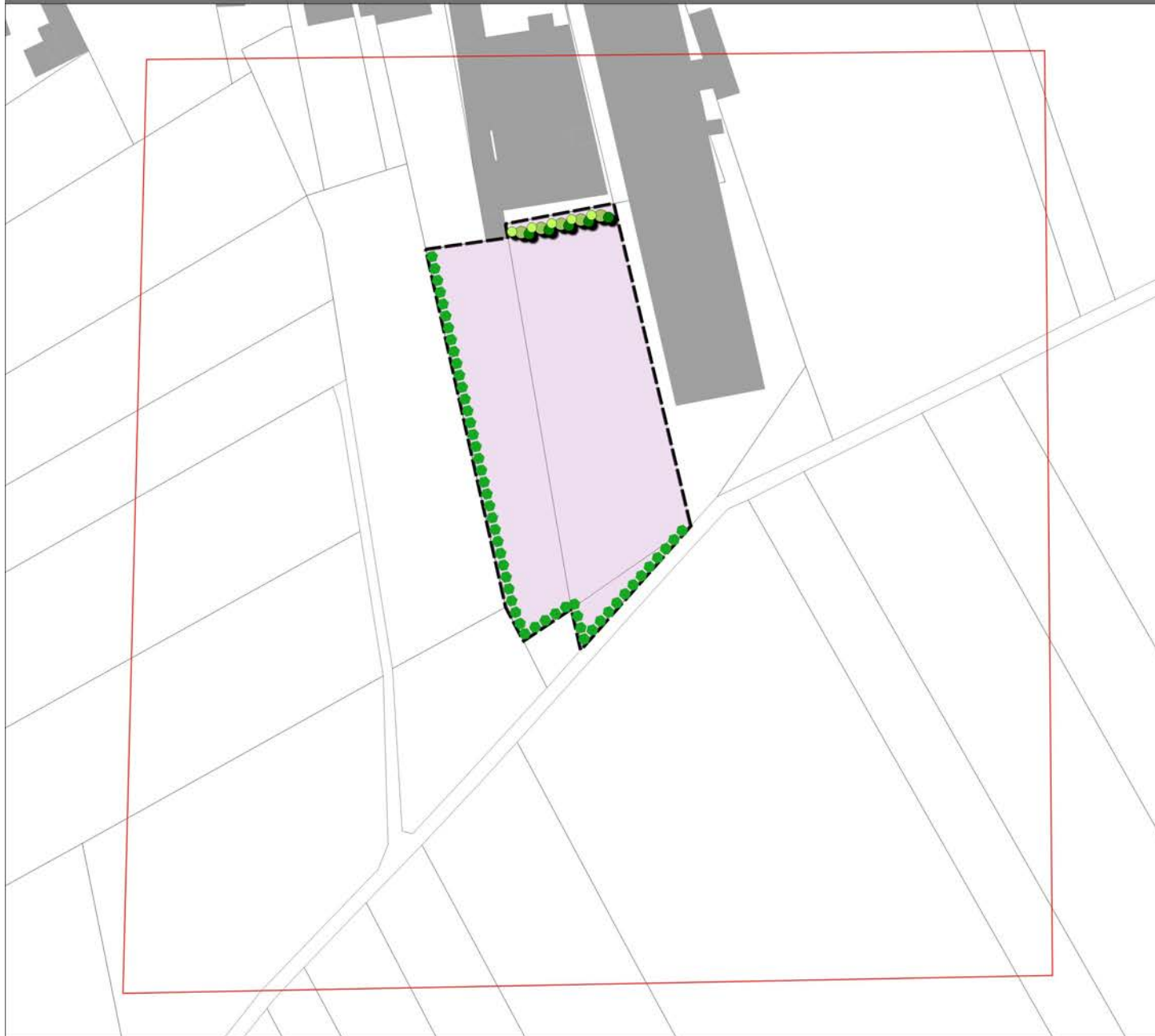
PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



PUISIEUX
Extension CAPAC
Vocation principale : Economie

OAP n°65
Surface : 0.56 ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



ROCQUIGNY
Rue des Berceaux
Vocation principale : Habitat

OAP n°66

Surface : 0.5 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

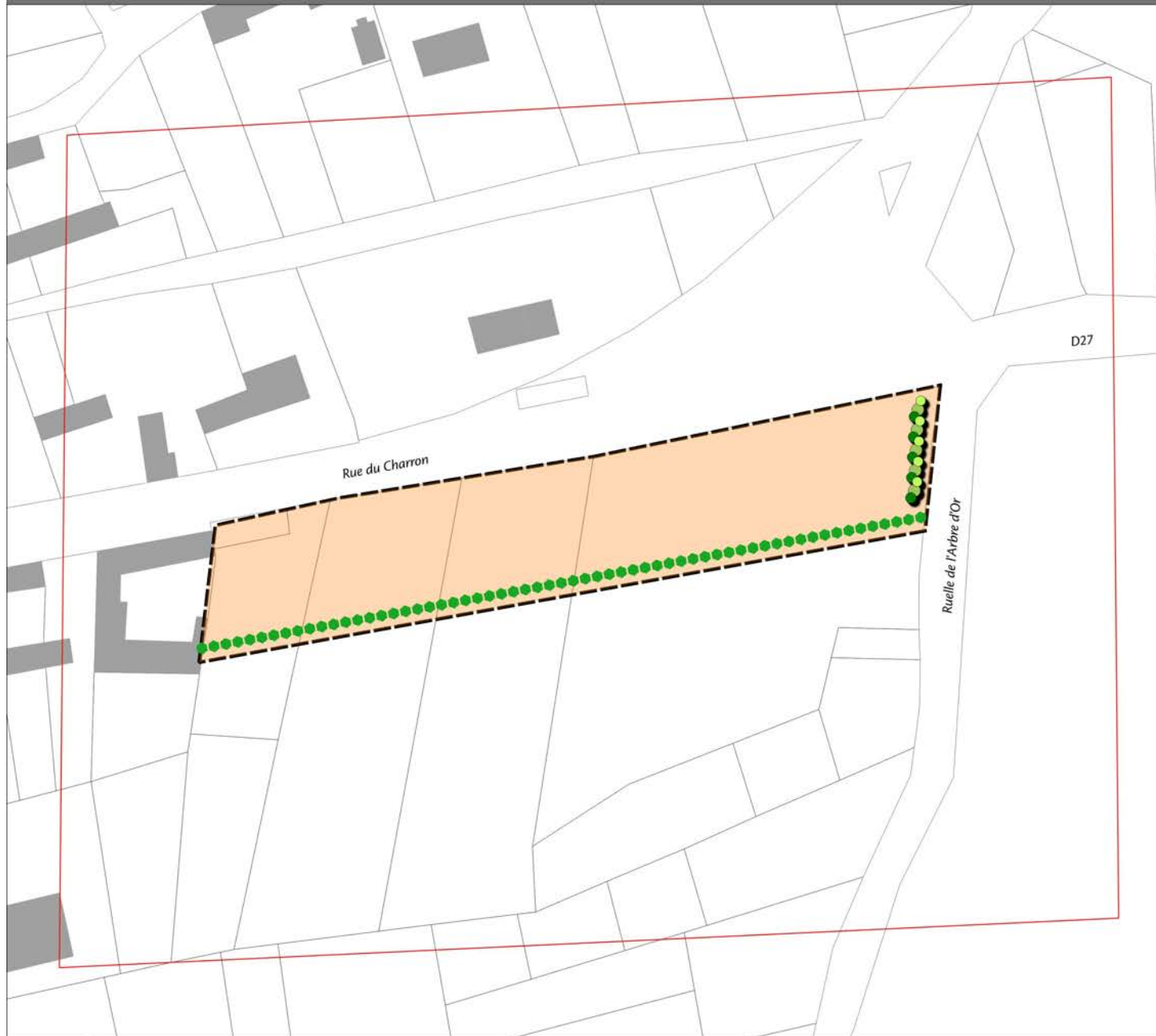
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



SAILLY AU BOIS
Rue du Charron
Vocation principale : Habitat

OAP n°67

Surface : 0.42 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



SAINT-LEGER
Rue du Petit Saint-Léger
Vocation principale : Habitat

OAP n°68

Surface : 0.55 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



SAINT-LEGER
Rue d'Ervillers
Vocation principale : Habitat

OAP n°78
Surface : 0.4 ha
Densité minimale : 10 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

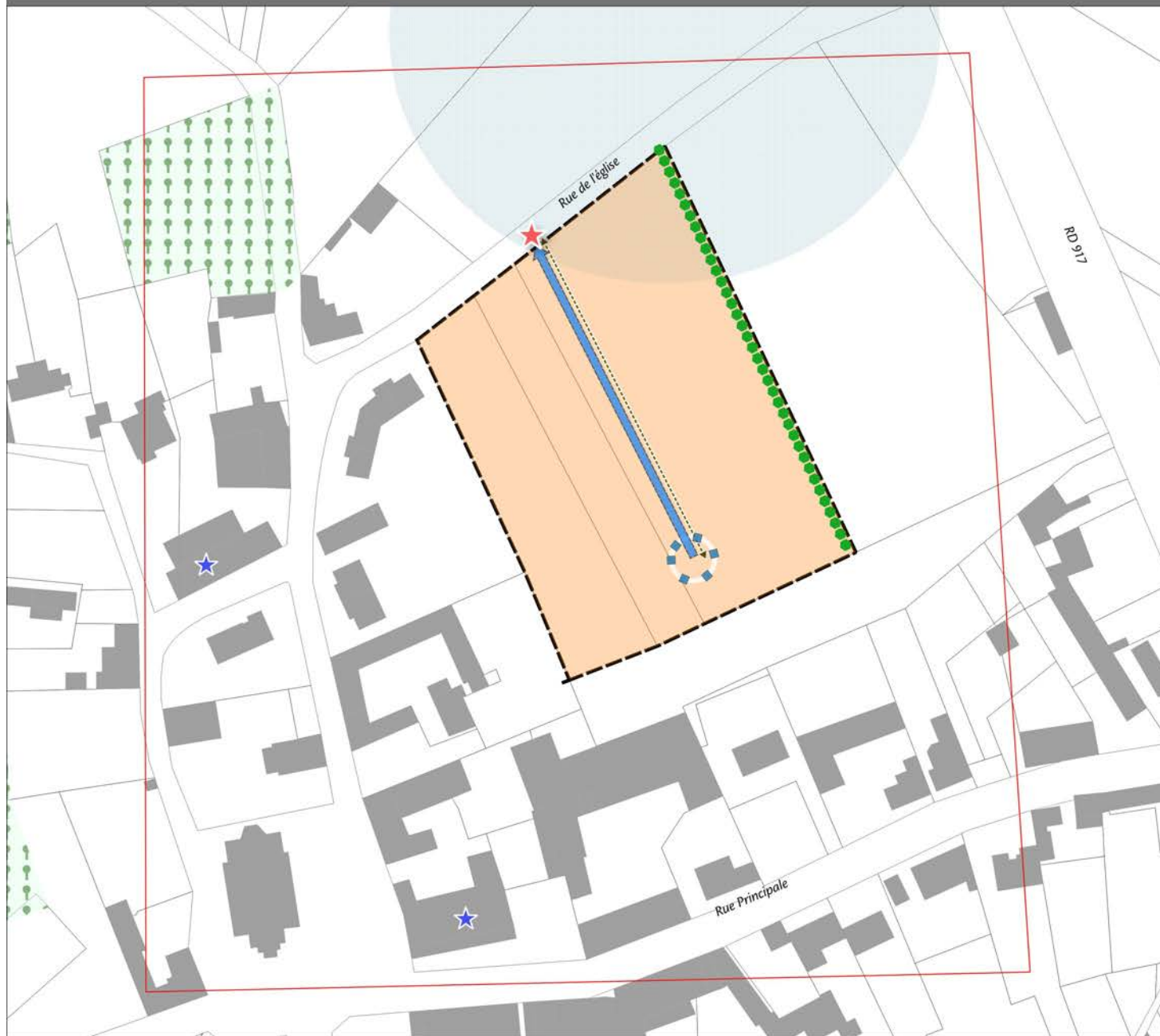
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



SAPIGNIES
Rue de l'Eglise
Vocation principale : Habitat

OAP n°70

Surface : 1.04 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

TRESCAULT
Rue de Cambrai
Vocation principale : Habitat

OAP n°71

Surface : 0.47 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

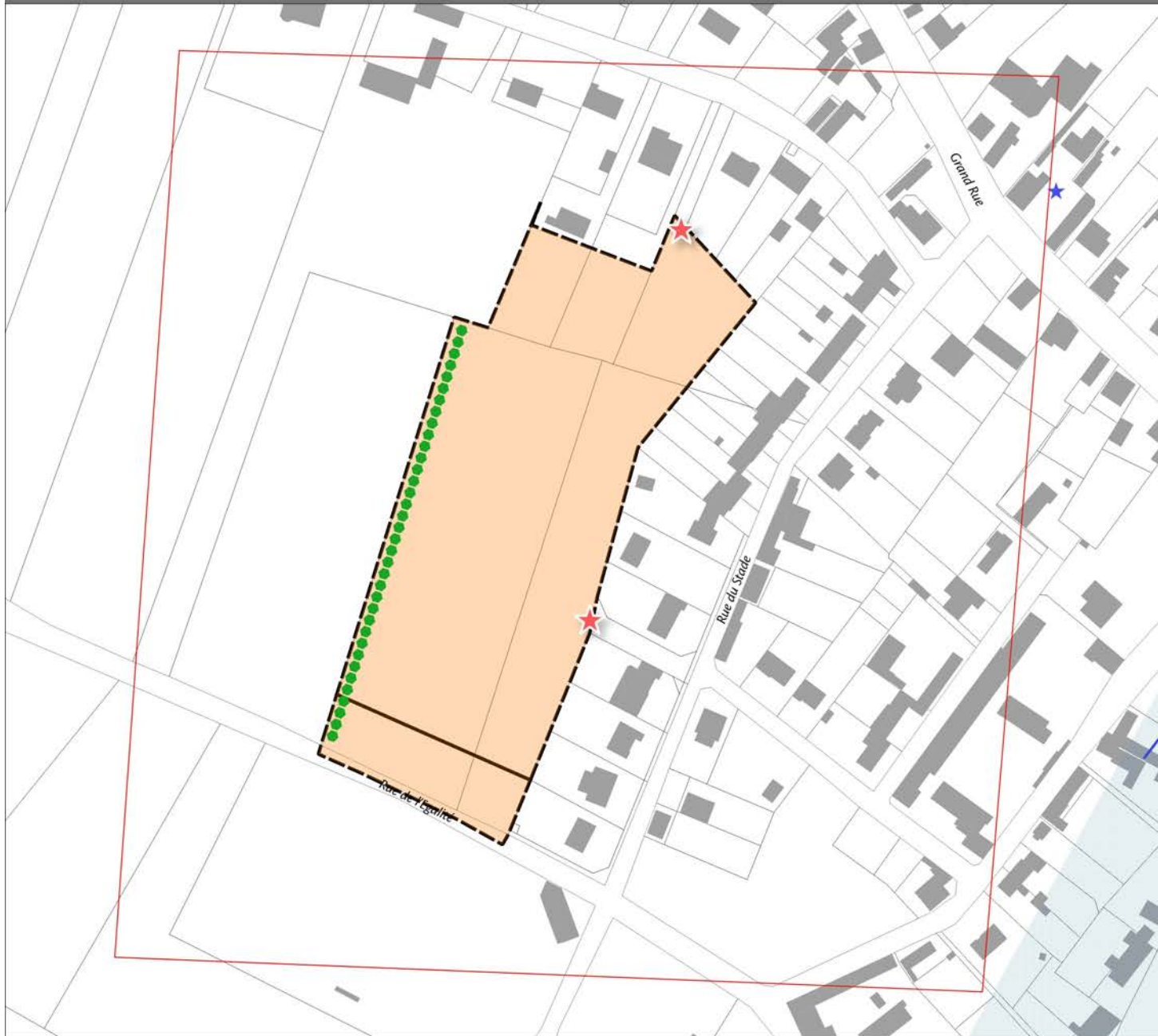
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



VAULX-VRAUCOURT
Rue de l'Égalité
Vocation principale : Habitat

OAP n°72

Surface : 2.21 ha
 Densité minimale : 18 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir

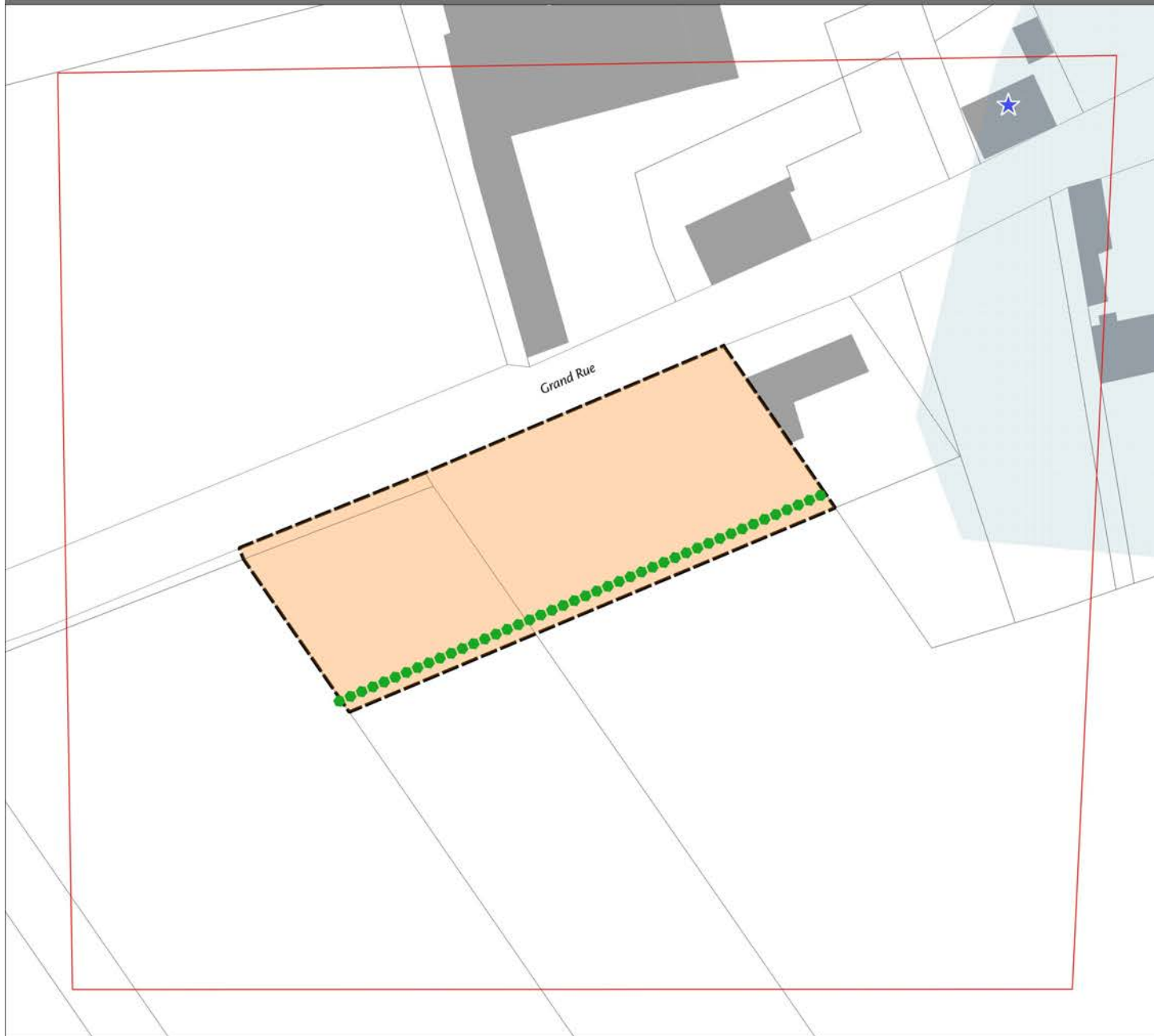


0 20 40 60 m

VILLERS AU FLOS
Grand Rue
Vocation principale : Habitat

OAP n°74

Surface : 0.23 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 8 16 24 m

WARLENCOURT-EAUCOURT

Rue Saint-Maurice

Vocation principale : Habitat

OAP n°75

Surface : 0.79 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

YTRES
Rue du Fossé
Vocation principale : Habitat

OAP n°76
 Surface : 0.48 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir

